



République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité – Justice

**PROGRAMME NATIONAL DE
DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE
L'EDUCATION
PNDSE II (2011-2020)**

Table des matières

1	Introduction	5
2	Contexte général du développement de l'éducation.....	7
2.1	Présentation du pays	7
2.2	Contexte démographique et socioéconomique.....	8
2.2.1	Pression démographique.....	8
2.2.2	Développement de l'urbanisation.....	9
2.2.3	Prévalence de l'analphabétisme dans la population.....	9
2.2.4	Le taux d'activité de la population	9
2.2.5	Prévalence de la pauvreté.....	9
2.3	Contexte macroéconomique et des finances publiques	10
2.3.1	Revenu réel par habitant.....	10
2.3.2	Les ressources de l'Etat.....	11
2.3.3	Les dépenses de l'Etat.....	13
2.3.4	Les dépenses relatives au secteur de l'éducation.....	15
2.4	Situation du marché de l'emploi	19
2.4.1	L'évolution de l'emploi.....	19
2.4.2	Mise en regard de l'offre et de la demande d'emploi	20
2.4.3	Les emplois occupés par les jeunes (25-35 ans) selon la formation reçue.....	22
2.4.4	L'investissement en capital humain : un impact élevé sur le développement social	24
2.4.5	Effets bénéfiques du niveau d'éducation du chef de ménage	25
3	Etat des lieux du secteur	27
3.1	Description générale du système.....	27
3.1.1	Le pilotage institutionnel du secteur.....	27
3.1.2	Structure et organisation du système	27
3.2	Bilan du PNDSE I.....	29
3.2.1	Rappels des objectifs du PNDSE I.....	29
3.2.2	Bilan par composante	32
3.2.2.1	Composante Gestion et Pilotage	32
3.2.2.2	Composante Qualité & Pertinence de l'éducation	34
3.2.2.3	Composante Accès.....	37
3.2.2.4	Composante FTP/ENSUP.....	39
3.3	Diagnostic du système éducatif.....	41
3.3.1	Evolution du système	41
3.3.1.1	Enseignement Préscolaire	41
3.3.1.1.1	<i>Evolution du sous secteur</i>	41
3.3.1.1.2	<i>Défis et contraintes</i>	42
3.3.1.2	Enseignement Fondamental	42
3.3.1.2.1	<i>Evolution du sous secteur</i>	42
3.3.1.2.2	<i>Défis et contraintes</i>	52
3.3.1.3	Enseignement Secondaire Général.....	53
3.3.1.3.1	<i>Evolution du sous secteur</i>	53
3.3.1.3.2	<i>Défis et contraintes</i>	57
3.3.1.4	Formation Technique & Professionnelle.....	59
3.3.1.4.1	<i>Évolution du sous secteur</i>	59
3.3.1.4.2	<i>Défis et contraintes</i>	60

3.3.1.5	Enseignement Supérieur	63
3.3.1.5.1	Évolution du sous secteur	63
3.3.1.5.2	Défis et contraintes	66
3.3.1.6	Alphabétisation et Enseignement Originel	67
3.3.1.6.1	Evolution du sous secteur	67
3.3.1.6.2	Défis et contraintes	69
3.3.1.7	Gestion et Gouvernance du secteur	70
3.3.1.7.1	Evolution de la gestion et du pilotage	70
3.3.1.7.2	Défis et contraintes	71
3.3.2	Synthèse du bilan diagnostic	71
4	Politique sectorielle	74
4.1	Préambule	74
4.2	Principales orientations de la politique éducative	74
4.2.1	Les orientations globales et les options pour le développement du secteur	74
4.2.2	Stratégie de développement.....	76
4.2.2.1	Education préscolaire	76
4.2.2.2	Enseignement fondamental	76
4.2.2.3	Enseignement secondaire général	79
4.2.2.4	Formation technique et professionnelle	80
4.2.2.5	Enseignement supérieur.....	81
4.2.2.6	Alphabétisation et enseignement originel	82
4.2.2.7	Questions spécifiques.....	82
4.2.2.8	Gestion et pilotage du Système.....	83
5	Cadrage macro financier du PNDSE II.....	85
5.1	Introduction.....	85
5.2	Les grandes priorités pour le développement du secteur de l'éducation	85
5.3	Les ressources publiques pouvant être mobilisées pour le secteur	86
5.3.1	Scenario 0 : Un scenario de maintien (Statuquo) :	88
5.3.2	Scenario 1 : Un scénario optimiste et sans contraintes financières ni physiques :.....	88
5.3.3	Scenario 2 : Une progression vers la soutenabilité du programme par des ajustements dans la partie haute du système 91	
5.3.4	Scénario 3 : Une progression vers la soutenabilité du programme par des ajustements dans la partie basse du système 92	
5.4	Consolidation d'ensemble du cadrage macro-financier	98
5.4.1	Cadrage à moyen terme (2011-2020):	98
5.4.2	Cadrage à court terme (2011-2013) :.....	99
6	Programme Décennal.....	101
6.1	Structure logique du programme.....	101
6.2	Cadre de résultats et description des composantes.....	101
6.2.1	Composante A : Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation	101
6.2.1.1	Sous composante (A01) : Amélioration de la qualité et de l'efficacité interne de l'enseignement fondamental	101
6.2.1.2	Sous composante (A02) : Amélioration de la Qualité et de l'efficacité interne de l'Enseignement Secondaire Général.....	105
6.2.1.3	Sous composante (A03) Amélioration de la qualité, de la Pertinence et de l'efficacité externe de la FTP	108
6.2.1.4	Sous composante (A04) : Amélioration de la Qualité, de la pertinence et de l'efficacité externe de l'enseignement supérieur.....	110
6.2.1.5	Sous composante (A05) Promotion d'une bonne santé en milieu scolaire	111
6.2.1.5.1	Composante B : Développer un accès élargi au niveau de la base du système et régulé dans ses niveaux supérieurs	112

6.2.1.6	Sous composante (B01) : Elargir l'accès à l'éducation préscolaire	112
6.2.1.7	Sous composante (B02) : Promotion de l'Accès Universel au Fondamental	113
6.2.1.8	Sous composante (B03) : Elargir l'accès au premier cycle de l'enseignement secondaire général et maîtriser le développement du second cycle	115
6.2.1.9	Sous composante (B04) : Développer l'offre de la FTP	117
6.2.1.10	Sous composante (B05) : Restructuration et amélioration de l'offre de l'enseignement supérieur	118
6.2.1.11	Sous composante (B06) : Promotion de l'Alphabétisation et de l'Enseignement Originel	119
6.2.2	Composante (C) : Amélioration de la gestion et de la gouvernance du secteur.....	121
6.2.2.1	Sous Composante (C01) : Amélioration du pilotage sectoriel	122
6.2.2.2	Sous Composante (C02) : Amélioration de la Gestion des Ressources Humaines.....	124
6.2.2.3	Sous composante (C03) : Amélioration de la Gestion Pédagogique	125
6.2.2.4	Sous composante (C04) : Amélioration de la Gestion Administrative, Financière et du patrimoine	126
6.3	Mise en œuvre et suivi-évaluation du Programme	128
6.3.1	Dispositif de mise en œuvre	128
6.3.1.1	Exécution du Programme.....	128
6.3.1.2	Gestion de ressources	128
6.3.1.3	Instances de coordination et de gestion.....	129
6.3.1.3.1	Comité Interministériel (CI)	129
6.3.1.3.2	Comité de Coordination du Programme (CCP)	130
6.3.1.3.3	Comités de Coordination des Composantes (CCCP).....	131
6.3.2	Les instruments de mise en œuvre.....	132
6.3.2.1	Manuels de procédures	132
6.3.2.2	Le Plan d'Action Annuel Budgétisé (PAAB)	132
6.3.3	Le suivi – évaluation	133
6.3.3.1	Les indicateurs	133
6.3.3.2	L'évaluation.....	133
6.3.3.3	Le suivi partenarial	134

1 Introduction

Le Gouvernement Mauritanien met en œuvre, depuis 2002, avec l'appui de ses partenaires au développement, un plan national de développement du secteur éducatif (PNDSE) dans un double objectif : 1) soutenir la Réforme de 1999 qui unifiait les deux filières du système ; et 2) offrir un cadre de développement harmonieux permettant de couvrir toute les composantes du secteur (petite enfance, enseignement originel et alphabétisation, enseignements fondamental et secondaire, formation technique et professionnelle et enseignement supérieur).

Le PNDSE est un programme décennal organisé en deux phases glissantes dont la première devrait couvrir la période 2002-2006 et la seconde 2007-2011. La première phase du PNDSE était principalement consacrée à : (i) mettre en œuvre le programme de réforme de l'enseignement primaire et à préparer sa mise en œuvre au niveau de l'enseignement secondaire, (ii) réaliser des expériences pilotes dans le domaine de la formation technique et professionnelle, de l'enseignement supérieur, de l'alphabétisation, de la petite enfance et de la santé scolaire, puis à évaluer ces expériences et (iii) bâtir un cadre institutionnel et une meilleure capacité de gestion dans le secteur de l'éducation.

Pour des raisons liées à des contraintes diverses tant endogènes qu'exogènes, l'exécution de la phase I a subi des retards qui ont eu pour conséquence une prorogation de sa durée jusqu'en fin 2009. La prorogation ainsi opérée a permis, cependant, d'atteindre un bon taux de réalisation des objectifs fixés et d'avancer dans la préparation du deuxième plan décennal (PNDSE II) qui couvrira la période 2011-2020.

L'élaboration du PNDSE II se fonde sur le processus de réflexion stratégique entamé par les ateliers organisés à cette fin à l'occasion de la revue conjointe de Novembre 2009 et capitalise le bilan du PNDSE I, notamment les principaux enseignements et résultats en termes de réalisations concrètes, de forces et de faiblesses, de contraintes et de leçons apprises. Elle s'appuie, en outre, sur les résultats du diagnostic sectoriel réalisé en 2010 (RESEN 2010) et du modèle de simulation financière qui a été construit pour instruire les grandes décisions politiques pour le système éducatif national, en référence à la prévision des ressources disponibles (nationales et de l'aide extérieure).

La réflexion stratégique a été menée de façon participative et a porté sur tous les aspects de la politique éducative à travers les cinq thèmes suivants : (i) l'enseignement de base, (ii) l'éducation post primaire secondaire (ESG et FTP), (iii) l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, (iv) la gouvernance du système et (v) la préparation du PNDSE II. Chacun de ces thèmes a fait l'objet : (a) d'un diagnostic sommaire (un rappel des objectifs de la première phase, un bilan exhaustif en termes de réalisations, ainsi qu'en termes d'impact et une identification des principales contraintes), (b) d'une formulation des orientations politiques et des éléments de stratégie pour les années à venir, et (c) d'une identification des pistes d'actions à prendre en compte prioritairement dans la formulation du PNDSE-II.

Le bilan du PNDSE I fait apparaître des progrès incontestables en terme d'accès et d'équité de genre, notamment au fondamental et dans une moindre mesure au secondaire. Le Diagnostic sectoriel (RESEN 2010) a mis en évidence les progrès ainsi réalisés ainsi que les principales contraintes et difficultés dont souffre encore le secteur. C'est ainsi qu'au fondamental le TBS

a connu une nette progression, se situant à près de 99% en 2008/2009 et la parité entre garçons et filles est assurée avec un léger écart pour les filles, dépassant de surcroît les valeurs cibles pour ces deux indicateurs en 2010.

Néanmoins au niveau de l'enseignement secondaire, malgré l'accroissement des effectifs le nombre de nouveaux entrants en première année du collège et le taux de transition effectif entre le fondamental et le premier cycle secondaire ne suivent pas les tendances d'évolution souhaitée.

Au plan du financement de la politique éducative, on relève une croissance plus ou moins soutenue de la part du budget allouée à l'éducation dans le budget général de l'Etat ; ce qui dénote de la priorité accordée par le Gouvernement au secteur dans sa stratégie de développement économique et social.

En dépit de ces avancées, de nombreux défis restent encore à relever. Il s'agit notamment :

- ✚ Au niveau de l'éducation de base : (i) du faible taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire et sa concentration dans les grands centres urbains ; (ii) de la dégradation continue de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement fondamental illustrée par la faiblesse des taux d'acquisition et des taux d'achèvement et de rétention ; (iii) de l'importance du phénomène d'analphabétisme parmi les populations, notamment rurale et féminine, tant en terme d'effectifs qu'en terme de taux que de flux d'alimentation (non scolarisés et déscolarisés précoces), et ; (iv) la non prise en compte de l'apport de l'enseignement originel.
- ✚ Au niveau de l'enseignement post-primaire : (i) la faiblesse de l'accès et de la qualité au premier cycle secondaire général ; (ii) le manque de pertinence, d'efficacité et de diversification dans le second cycle ; (iv) la faible pertinence de la FTP et de l'enseignement supérieur et le manque de leur adéquation par rapport aux besoins du marché de l'emploi.
- ✚ En matière de pilotage : (i) la faiblesse des capacités de pilotage stratégique ; (ii) la prévalence d'un mode de gestion axée sur les moyens et non sur les résultats ; (iii) la concentration excessive de la gestion et la faible implication de la société civile, des communautés locales et du secteur privé.

C'est dans ce contexte à la fois prometteur et plein de défis, marqué par le parachèvement de la réforme au fondamental et au premier cycle secondaire, la poursuite de sa mise en application au second cycle secondaire et son démarrage dès 2011 au supérieur qu'intervient le PNDSE II dont le but est de poursuivre et de renforcer les objectifs initiaux du premier Plan décennal.

Le présent document constitue le cadre d'action du Gouvernement en matière de stratégie éducative pour la décennie 2011-2020. Il présente d'abord, suite à cette introduction, le contexte général de développement de l'éducation, fait ensuite un état des lieux exhaustif du système, définit dans un quatrième chapitre la stratégie sectorielle et présente enfin le programme d'actions prioritaires.

2 Contexte général du développement de l'éducation

2.1 Présentation du pays

La République Islamique de Mauritanie est située entre le 15ème et le 27ème parallèle Nord et couvre une superficie de 1 030 700 km². Elle est limitée au Nord par le Sahara Occidental et l'Algérie, à l'Est par le Mali, au sud par le Sénégal et le Mali et à l'ouest par l'océan atlantique.

La population est estimée à environ 3 162 306 habitants en 2008 et augmente au rythme annuel de 2,4%. Elle vit dans une large mesure de l'agriculture et de l'élevage. Les urbains constituent 50% de la population.

Depuis plus de deux décennies, le pays s'est engagé dans des politiques de réformes ambitieuses, qui ont touché l'ensemble de la vie politique, économique et sociale du pays. La décentralisation, instituée en 1986, a débouché sur la création de 216 communes administrées selon le principe d'autonomie. En 1991, une démocratie pluraliste a été mise en place avec l'adoption d'une constitution qui garantit les libertés fondamentales et la séparation des pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire et qui institue le suffrage universel pour l'élection du Président de la République et des représentants du peuple à l'Assemblée Nationale. La politique générale poursuivie par le gouvernement accorde au cours de la dernière décennie une place de choix au développement des ressources humaines. Dans ce cadre, le gouvernement place l'éducation à la base de son programme de développement endogène et de relèvement du bien être social. En effet, l'éducation se trouve au centre de la problématique du développement et ceci pour ses nombreux effets vertueux tels le relèvement de la productivité, le renforcement des capacités nationales de conception et d'exécution des politiques.

Parallèlement, le programme de réformes économiques, engagé depuis 1992, a permis d'assainir la situation financière de l'Etat et des principales entreprises publiques, de stabiliser le cadre macro-économique, de libéraliser les marchés et les prix, d'améliorer l'environnement juridique et judiciaire des affaires, de favoriser le développement du secteur privé, d'améliorer l'offre des infrastructures et de recentrer l'Etat sur ses missions essentielles de régulation, d'allocation des ressources et de développement des services sociaux de base.

Ainsi, sur la période 2006-2009, le taux de croissance économique s'est établi en moyenne à 3,3 % hors pétrole et 3,8 % pétrole compris. Ceci est largement en deçà des prévisions qui tablaient sur une croissance de 10,7 % sur cette période. Ce faible résultat serait essentiellement attribuable aux contreperformances des secteurs de l'agriculture, des mines et du BTP. Toutefois, sous l'effet conjugué des mesures prises pour atténuer la hausse des prix des produits de première nécessité et d'une conjoncture internationale marquée par la baisse des prix des produits de base, l'inflation n'a été que de 2,2 % en moyenne annuelle en 2009, soit un net ralentissement par rapport aux années précédentes.

Depuis 2001 le Gouvernement a arrêté des objectifs à long terme ambitieux de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations. Cette ambition s'est traduite

par un engagement plus soutenu en faveur des secteurs sociaux (éducation santé). En matière d'éducation, le Gouvernement s'est engagé, au lendemain du forum de Dakar en 2000, dans une politique visant à offrir une éducation de qualité à tous les enfants mauritaniens en âge d'être scolarisés.

2.2 Contexte démographique et socioéconomique

2.2.1 Pression démographique

Dans le contexte mauritanien, la pression démographique va s'accroître au cours des prochaines années avec comme conséquence immédiate une augmentation significative de la population d'âge scolaire durant cette période. Ceci constituera un défi supplémentaire dans l'atteinte des objectifs de scolarisation en particulier ceux du millénaire et demandera la mobilisation d'importantes ressources additionnelles à la fois pour améliorer significativement les taux actuels de scolarisation (scolarisation des enfants qui ne le sont pas encore et scolarisation pour répondre aux demandes nouvelles dues à la croissance démographique¹) et les conditions d'enseignement dans le système.

La croissance de la population a été très forte ces trente dernières années. Le nombre d'habitants, en 2008, est estimé à 3 162 306, contre 1 338 830 en 1977². Entre ces deux périodes, la population a plus que doublé. Les projections faites sur la base du recensement de 2000 de l'ONS estiment que la population atteindra 3 813 957 en 2015 soit un accroissement annuel moyen de 2,7% entre 2008 et 2015.

Tableau 2.1 : La population globale de la Mauritanie, 1977-2000

	Recensement de 1977	Recensement de 1988	Recensement de 2000
Population globale du pays	1 338 830	1 864 236	2 508 159
Taux de croissance intercensitaire	2,9 %	2,4 %	
% Population urbaine	22,7	30,2	38,1

Source : Office National de la Statistique

La structure par âge montre la part importante qu'occupent les moins de 15 ans. Bien qu'en légère diminution, ce taux est passé de 43,5% en 2000 à 42,3% en 2008 et se stabilisera à 40% en 2015. Face à cette proportion d'enfants en âge de scolarisation, la Mauritanie se doit de répondre à l'objectif de la scolarisation primaire universelle. Les enfants scolarisables à l'enseignement fondamental (6-11 ans) représentent 16,4% de la population totale en 2008 et cette part est estimée à 15,5% à l'horizon 2015. L'universalisation de l'enseignement fondamental induit une forte demande à l'entrée du secondaire. La part des enfants scolarisables à l'enseignement secondaire (12-18 ans) représente 15,8% de la population totale en 2008 et passera à 16,5% en 2015.

¹ La population mauritanienne est très jeune et le niveau moyen de fécondité du pays se situe en moyenne à 4,45 enfants par femme en 2009 (<http://www.statistiques-mondiales.com/>)

² Selon le recensement de 1977

2.2.2 Développement de l'urbanisation

La Mauritanie a connu une urbanisation considérable ces trente dernières années. Entre 1977 et 2000, le pourcentage de la population urbaine est passé de 22,7 % à 38,1%. En 2008, elle est estimée à 50,7% et atteindra 60% en 2015. Le recensement de 1988 indiquait que 21,1% des mauritaniens vivaient à Nouakchott, la capitale administrative. Cette proportion représente 26,8% en 2008 et atteindra 27,7% d'ici 2015.

Dans la mesure où l'on sait que la scolarisation est dans tous les pays plus difficile en milieu rural qu'urbain (tant pour des raisons tenant à la facilité d'organiser des services éducatifs en milieu urbain du côté de l'offre scolaire, qu'à une plus faible demande de scolarisation dans les milieux traditionnels et notamment ruraux), la répartition géographique des populations, même si cette population s'est fortement urbanisée ces dernières années (le poids du milieu rural est encore fort), a évidemment des incidences manifestes sur les difficultés potentielles de scolarisation dans un pays comme la Mauritanie.

2.2.3 Prévalence de l'analphabétisme dans la population

La récente Enquête de Référence sur l'Alphabétisation en Mauritanie révèle que le taux d'analphabétisme des populations de plus de 10 ans est de 35,6% en 2007. Mais ce taux au niveau national cache des disparités en termes de genre et de lieu de résidence. En effet, le taux d'analphabétisme est de 29,2% pour les hommes et de 41,4% pour les femmes, de 22,0% pour les populations urbaines et de 44,2% pour les populations rurales.

2.2.4 Le taux d'activité de la population

Sur la base de l'EPCV 2008, on estime la part des personnes en âge d'activité (15 à 65 ans) à 52,4% de la population du pays en 2008, contre 54,9% en 2004. Cette enquête révèle une importante disparité selon le milieu de résidence. En effet, il est de 58,1% en zone urbaine contre 47,8% en zone rurale. Les disparités s'observent aussi en termes de genre ; chez les hommes, le taux d'activité est de 74,6% et seulement à 34,4% pour les femmes.

2.2.5 Prévalence de la pauvreté

La pauvreté en Mauritanie est encore très importante même si la tendance observée au cours de cette décennie montre un léger recul. En effet, l'EPCV 2008 montre que 42,0% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, estimé à 129 600 UM en 2008. Ce taux était de 51,0% en 2000 et de 46,7% en 2004 soit un recul significatif de la pauvreté sur la période. Toutefois, l'analyse par milieu géographique montre une baisse de la pauvreté en zone urbaine mais une stagnation de celle-ci en zone rurale : 20,8% des urbains vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2008 contre 28,9% en 2004 ; alors qu'en milieu rural ce taux est de 59,4% en 2008 contre 59% en 2004.

2.3 Contexte macroéconomique et des finances publiques

L'analyse de l'évolution des agrégats macro économiques que sont le Produit Intérieur Brut et la capacité de l'Etat à prélever une part de cette richesse pour le fonctionnement des services publics est primordiale pour identifier les possibilités de mobilisation additionnelles de ressources pour les services publics en général et pour le secteur de l'éducation en particulier.

2.3.1 Revenu réel par habitant

Le revenu réel par habitant s'améliore très peu du fait d'une croissance démographique relativement soutenue. En effet, si entre 1995 et 2008, le PIB de la Mauritanie en prix courants a connu une augmentation considérable avec un facteur multiplicatif de 5,7, passant de 158,4 milliards d'UM en 1995 à 906,7 milliards d'UM en 2008 correspondant ainsi à un accroissement annuel moyen de 14,4%, la croissance réelle, qui tient compte de l'évolution des prix, a été nettement plus modeste. Ainsi, en valeur monétaire constante de 2008, le taux moyen de croissance réelle du PIB a-t-il été de 3,9%, faisant passer de surcroît le PIB, en valeur constante de 2008, de 551,4 milliards d'UM en 1995 à 906,7 milliards d'UM en 2008. Par ailleurs, même si le niveau de richesse par habitant s'est amélioré entre 1995 et 2008, sa progression reste moindre que celle du PIB compte tenu de la croissance démographique relativement soutenue que connaît le pays. En valeur constante de 2008, le taux de croissance moyen annuel réel du PIB par habitant entre 1995 et 2008 a été de 1,3 %, le PIB par habitant à prix constants de 2008 est ainsi passé de 241 485 UM en 1995 à 286 724 UM en 2008.

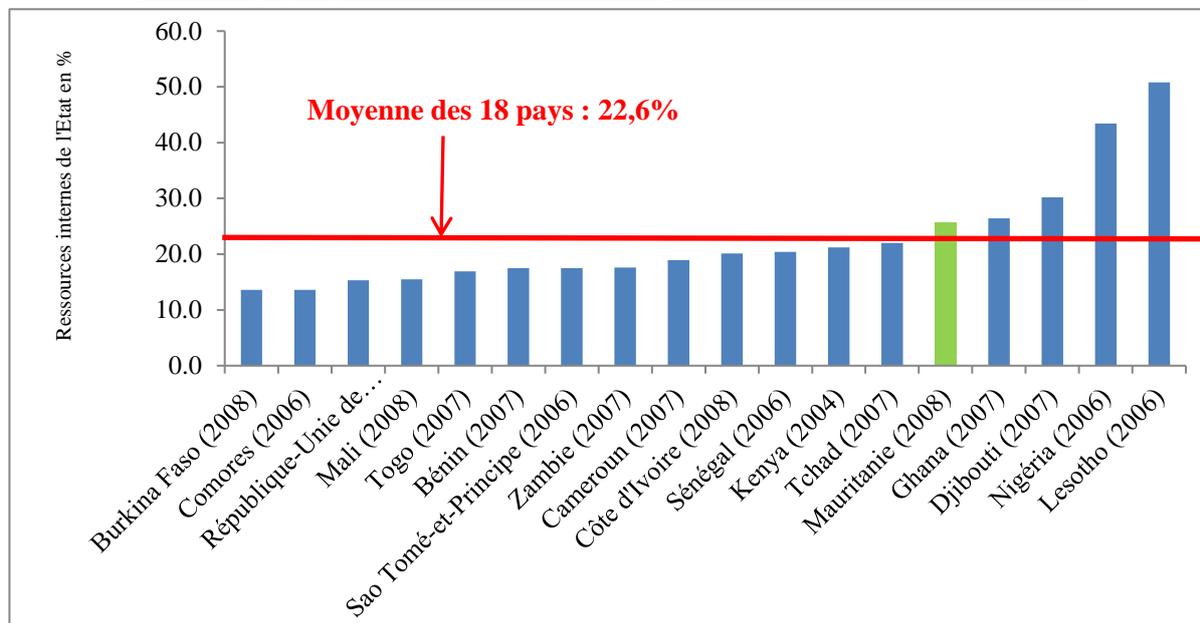
Tableau 2.2 : Evolution du produit intérieur brut (PIB) et du PIB/habitant, 1995-2008

Années	1995	1996	1998	2000	2002	2004	2005	2006	2007	2008
Produit Intérieur Brut (milliards UM)										
Aux prix courants	158,4	175,0	213,6	258,2	303,4	402,5	493,3	725,0	734,2	906,7
Déflateur du PIB base 100 en 2008	3,5	3,3	2,7	2,4	2,1	1,8	1,5	1,2	1,2	1,0
Aux prix constants (UM année 2008)	551,4	583,5	575,5	625,2	650,4	722,3	761,6	848,8	857,5	906,7
Taux de croissance réel du PIB	-	5,8	2,8	1,9	1,1	5,2	5,4	11,4	1,0	5,7
Population (milliers)	2 283,5	2 350,9	2 489,2	2 508,2	2 662,4	2 823,0	2 905,7	2 989,8	3 075,2	3 162,3
PIB par habitant (UM)										
Aux prix courants	69 385	74 443	85 805	102 962	113 943	142 586	169 772	242 493	238 736	286 724
Aux prix constants (UM année 2008)	241 485	248 213	231 186	249 276	244 273	255 863	262 118	283 902	278 837	286 724

Source : Ministère des Affaires Economiques et du Développement, Office National de la Statistique, et calcul des auteurs

2.3.2 Les ressources de l'Etat

Graphique 2.1 : Comparaison internationale des ressources internes de l'Etat en % du PIB pour des pays ayant un PIB/habitant compris entre 500 et 1500 dollars US



Source : Ministère des Affaires Economiques et du Développement et Pôle de Dakar (UNESCO/BREDA)

La part de la richesse nationale prélevée par l'Etat (taux de pression fiscale et non fiscale) a connu une évolution positive sur la période. Après avoir connu une hausse importante (en passant de 19,7 % du PIB en 1995 à 31,3 % du PIB en 2005), elle a connu depuis 2005 une légère diminution et se situe en 2008 à 25,6 % du PIB. A titre comparatif, en Afrique, les pays comparables à la Mauritanie d'un point de vue de leur richesse nationale (c'est-à-dire les pays ayant un PIB/habitant légèrement inférieur et légèrement supérieur à la Mauritanie, la Mauritanie ayant un PIB/habitant estimé à 1090 dollars US), les ressources internes de l'Etat varient de 13,6% du PIB au Burkina Faso à 50,8% du PIB au Lesotho. La moyenne des 18 pays concernés est de 22,9% du PIB ce qui indique que la Mauritanie se situe au dessus de cette moyenne.

L'augmentation du PIB sur la période et l'augmentation de la part prélevée sur celui-ci font que les ressources de l'Etat ont augmenté : i) en valeur nominale celles-ci sont passées de 33,9 milliards d'UM en 1995 à 258,5 milliards d'UM en 2008 ; ii) en valeurs constantes de 2008, les ressources internes sont passées de 108,4 milliards d'UM en 1995 à 232,2 milliards d'UM en 2008, soit plus d'un doublement en termes réels sur la période considérée.

Tableau 2.3 : Evolution des ressources de l'Etat, 1995-2008

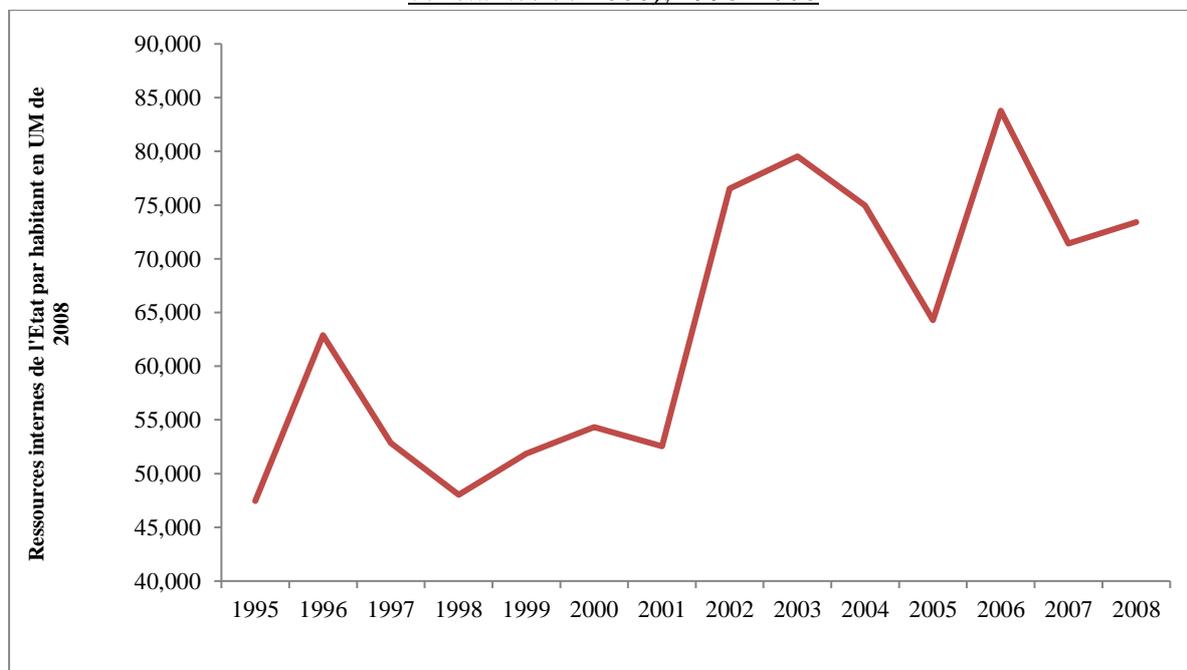
Années	1995	1996	1998	2000	2002	2004	2005	2006	2007	2008
Ressources de l'Etat (milliards UM)	33,9	45,8	46,7	62,1	104,0	127,4	131,3	466,4	204,3	258,5
En % du PIB	21,4	26,2	21,9	24,1	34,3	31,7	26,6	64,3	27,8	28,5
En valeurs constantes de 2008	118,1	152,7	125,9	150,4	222,9	228,7	202,7	546,1	238,7	258,5
<i>Ressources internes</i>	31,1	44,3	44,4	56,3	95,0	117,9	121,0	214,0	188,0	232,2
En % du PIB	19,7	25,3	20,8	21,8	31,3	29,3	24,5	29,5	25,6	25,6
En valeurs constantes de 2008	108,4	147,8	119,5	136,3	203,7	211,6	186,8	250,5	219,6	232,2
Par hbt, valeurs constantes de 2008	47 456	62 879	48 024	54 337	76 523	74 958	64 293	83 786	71 417	73 424
<i>Ressources extérieures</i>	2,8	1,5	2,4	5,8	8,9	9,5	10,3	252,5	16,3	26,3
En % du PIB	1,8	0,8	1,1	2,3	2,9	2,4	2,1	34,8	2,2	2,9
En valeurs constantes de 2008	9,7	4,8	6,4	14,1	19,1	17,1	15,9	295,6*	19,0	26,3

Source : Ministère des Affaires Economiques et du Développement, et calcul des auteurs

* Les ressources extérieures de 295,6 milliards d'UM pour 2006 comprennent 240,9 milliards d'UM qui proviennent de l'initiative de réduction de la dette multilatérale (IRDM) et qui couvrent le déficit budgétaire de la Mauritanie sur plusieurs années

La progression reste toutefois plus modeste, lorsqu'elle est rapportée à la population totale du pays comme le montre le graphique I.2. Les ressources internes de l'Etat par habitant, en valeurs constantes de 2008, sont passées de 47 455 UM en 1995 à 73 424 UM en 2008 soit un facteur multiplicatif d'environ 1,5. Il faut noter qu'elles ont connu une évolution en « dents de scie » entre 2003 et 2008 avec un pic à 83 786 UM par habitant en 2006.

Graphique 2.2 : Evolution des ressources internes de l'Etat par habitant en UM (en valeurs constantes de 2008), 1995-2008



Source : Ministère des Affaires Economiques et du Développement, et calcul des auteurs

Le tableau 2.3 permet aussi de voir que l'Etat a, au cours de la période considérée, bénéficié d'un apport substantiel de ressources sous forme de dons, tant pour le financement du déficit

budgétaire que pour le financement de projets d'investissement spécifiques (même si la distinction entre les deux types de dépenses n'est pas toujours très tranchée). Ces apports ont globalement augmenté entre 1995 et 2008. Mais entre les deux dates de référence, ils ont été caractérisés par une relative volatilité, ils ont représenté, au plus bas, 0,5% du PIB en 1997 et, au plus haut, 34,8% du PIB en 2006 dans un contexte politique particulier marqué par une transition démocratique soutenue par l'extérieur.

2.3.3 Les dépenses de l'Etat

Les dépenses de l'Etat, et en particulier les dépenses courantes hors dette, ont connu une augmentation sur la période considérée. Les dépenses courantes hors dette représentaient 54 et 56% des dépenses publiques totales entre 1995 et 2004 puis 67,7% en 2005 pour atteindre 71,3% en 2006. En 2008, elles représentent 64,8% des dépenses totales de l'Etat. Quant aux intérêts de la dette, leur part en proportion des dépenses courantes, a connu une diminution progressive en passant de 15,3% en 1995 à 8,3% en 2008. Les dépenses d'investissement (en capital) connaissent, elles, une diminution de leur poids dans les dépenses publiques totales depuis 2004. En 2008, elles représentent 35,2% des dépenses totales de l'Etat contre 44,4% en 1995 et 43,7% en 2004.

Au total, le contexte général des finances publiques durant les dernières années a été marqué par une augmentation sensible des ressources de l'Etat et des dépenses publiques et une légère amélioration du revenu par habitant. Le tableau 2.5 fait un récapitulatif de ces évolutions et améliorations de façon plus détaillées notamment en distinguant les ressources nationales fiscales, non fiscales et pétrolières.

Tableau 2.4 : Evolution des dépenses de l'Etat, 1995-2008

Années	1995	1996	1998	2000	2002	2004	2005	2006	2007	2008
Dépenses de l'Etat (en milliards UM)	44,5	48,7	55,1	78,9	109,1	146,0	163,3	202,6	217,9	280,3
Dépenses Courantes	29,2	31,8	37,5	52,5	66,7	94,5	126,7	157,9	159,4	198,0
Intérêts de la dette	4,5	4,9	6,6	7,8	7,7	11,9	16,2	13,5	13,5	16,5
Dépenses courantes hors dette	24,7	26,9	30,9	44,8	59,0	82,5	110,6	144,4	146,0	181,6
Dépenses en capital	15,3	16,9	17,6	26,4	42,4	51,5	36,6	44,6	58,5	82,2
Financement intérieur	1,7	2,4	4,2	9,4	19,1	23,2	21,4	23,9	29,9	31,0
Financement extérieur	13,6	14,5	13,3	17,0	23,3	28,3	15,2	20,7	28,6	51,2
% Dép courantes hors dette /dép totales	55,5	55,3	56,1	56,7	54,1	56,5	67,7	71,3	67,0	64,8
Besoin de financement	10,6	2,9	8,4	16,8	5,2	18,6	32,0	-263,9	13,6	21,7
En % du PIB	6,7	1,6	3,9	6,5	1,7	4,6	6,5	-36,4	1,8	2,4

Source : Ministère des Affaires Economiques et du Développement, Ministère des Finances, RESEN 1998, et calcul des auteurs

Tableau 2.5 : Récapitulatif de l'évolution du PIB, des recettes et des dépenses budgétaires de l'Etat 1995-2008

Années	Population	Produit Intérieur Brut				Recettes budgétaires de l'Etat (Millions d'UM)						Dépenses budgétaires de l'Etat, exécution (millions d'UM)				
		Courant	Constant 2008	Courant /tête	Constant/tête	Recettes Totales	Nationales				Dons Extérieurs au secteur public	Courantes	En Capital			Total
		Millions d'UM	Millions d'UM	UM	UM		Recettes fiscales	Recettes non fiscales	Recettes Pétrolières	Recettes capital en comptes spéciaux			Intérieures (Budget d'investissement/ Fonds de contrepartie)	Extérieures (prêts projets et dons en capital)	Total	
1995	2 283 533	158 443	551 438	69 385	241 485	33 933	24 419	5 288		1 430	2 796	29 216	1 735	13 558	15 293	44 509
1996	2 350 910	175 008	583 526	74 443	248 213	45 785	27 510	15 697		1 127	1 451	31 790	2 369	14 494	16 863	48 653
1997	2 419 086	190 293	559 924	78 663	231 461	44 480	27 374	15 267		793	1 046	35 925	3 824	9 123	12 947	48 872
1998	2 489 240	213 590	575 478	85 805	231 186	46 729	28 610	14 908		851	2 360	37 527	4 227	13 341	17 568	55 095
1999	2 446 906	235 849	613 865	96 387	250 874	51 459	35 240	11 704		1 801	2 714	42 014	3 731	17 095	20 826	62 840
2000	2 508 159	258 245	625 223	102 962	249 276	62 121	37 968	17 477		847	5 829	52 547	9 440	16 960	26 400	78 947
2001	2 584 422	280 688	643 307	108 608	248 917	66 959	38 260	19 883		1 112	7 704	58 855	26 931	22 103	49 034	107 889
2002	2 662 448	303 368	650 364	113 943	244 273	103 952	42 849	51 505		681	8 917	66 711	19 066	23 335	42 401	109 112
2003	2 742 011	352 519	686 746	128 562	250 454	123 161	45 398	51 308		15 221	11 234	100 108	23 030	29 147	52 177	152 285
2004	2 823 036	402 525	722 310	142 586	255 863	127 433	59 048	55 059		3 818	9 508	94 456	23 249	28 283	51 532	145 988
2005	2 905 706	493 308	761 639	169 772	262 118	131 312	76 000,0	45 000		0	10 312	126 710	21 400	15 200	36 600	163 310
2006	2 989 783	725000	848 806	242 493	283 902	466 442	97 085,6	45 777	60 500	10 600	252 479	157 919	23 911	20 737	44 648	202 567
2007	3 075 238	734 171	857 489	238 736	278 837	204 332	106 880,6	52 154	19 905	9 100	16 292	159 449	29 856	28 600	58 456	217 904
2008	3 162 306	906 708	906 708	286 724	286 724	258 525	132 973	63 166	22 950	13 100	26 336	198 034	31 038	51 200	82 238	280 271

Source : **RESEN 2010**, Ministère des Affaires Economiques et du Développement, ONS

2.3.4 Les dépenses relatives au secteur de l'éducation

Des dépenses publiques courantes d'éducation: en progression entre 1995 et 2002, qui stagnent entre 2002 et 2005, et qui croissent de nouveau à partir de 2006.

Les dépenses courantes publiques pour le secteur de l'éducation ont progressé entre 1995 et 2002, passant, en monnaie constante de 2008, de 16 921 millions d'UM en 1995 à 22 096 millions d'UM en 2002, puis sont restées quasi constantes entre 2002 et 2005 avant de croître de nouveau de façon significative à partir de 2006 puisqu'elles passent, en monnaie constante de 2008, de 24 682 millions d'UM en 2006 à 33 322 millions d'UM en 2008.

Cette augmentation des dépenses courantes d'éducation si elle doit permettre d'assurer une meilleure qualité des services éducatifs offerts, doit également répondre à la croissance naturelle de la population jeune du pays, et donc des effectifs à scolariser. Le calcul de l'indicateur des dépenses courantes par enfant de 6 à 15 ans permet, dans une large mesure, d'estimer l'évolution de la priorité du pays pour son système éducatif, en tenant compte de la pression démographique.

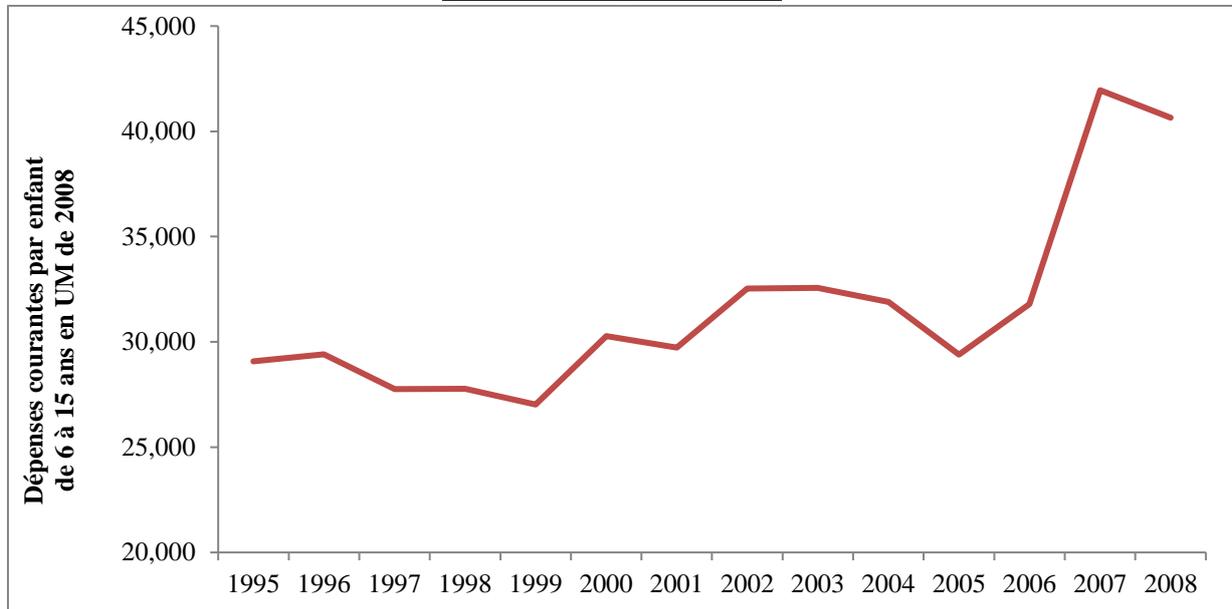
Tableau 2.6 : Evolution des dépenses d'éducation, 1995-2008

Années	1995	1998	2000	2002	2004	2005	2006	2007	2008
Dépenses courantes									
Aux prix courants (millions UM)	4 862	6 380	8 060	10 307	12 759	14 358	21 082	28 674	33 321
Aux prix constants (millions UM de 2008)	16 921	17 190	19 514	22 096	22 895	22 168	24 682	33 490	33 321
par enfant de 6 à 15 ans au prix constant (UM de 2008)	29 074	27 778	30 269	32 531	31 904	29 399	31 791	41 953	40 651
Dépenses d'investissement									
Aux prix courants (millions UM)	1 757	1 938	1 814	3 543	3 451	5 400	8 308	6 460	7 862
Aux prix constants (millions UM année 2008)	6 115	5 222	4 392	7 596	6 193	8 337	9 727	7 545	7 862
% dépenses d'investissement sur financement extérieur	85,4	89,4	94,3	64,5	53,6	77,2	78,3	69,0	70,7
Dépenses totales (financement national et extérieur)									
Aux prix courants (millions UM)	6 619	8 318	9 874	13 850	16 210	19 758	29 390	35 134	41 184
Aux prix constants (millions UM année 2008)	23 036	22 411	23 905	29 692	29 088	30 506	34 408	41 035	41 184
Dépenses totales sur ressources nationales									
Aux prix courants (millions UM)	5 117	6 586	8 164	11 566	14 359	15 482	22 831	30 677	35 625
Aux prix constants (millions UM année 2008)	17 809	17 745	19 765	24 795	25 766	23 903	26 729	35 829	35 625
% financement extérieur pour les dépenses totales	22,7	20,8	17,3	16,5	11,4	21,6	22,3	12,7	13,5
Financement extérieur dans les dépenses d'éducation en % PIB	0,9	0,8	0,7	0,8	0,5	0,9	0,9	0,6	0,6
Dépenses courantes Education en % des dépenses courantes hors dette de l'Etat	19,7	20,6	18,0	17,5	15,5	13,0	14,6	19,6	18,4
Dépenses courantes Education en % des recettes internes de l'Etat	15,6	14,4	14,3	10,8	10,8	11,9	9,9	15,2	14,4
Dépenses courantes Education en % du PIB	3,1	3,0	3,1	3,4	3,2	2,9	2,9	3,9	3,7
Dépenses totales d'éducation (financement national et extérieur) en % PIB	4,2	3,9	3,8	4,6	4,0	4,0	4,1	4,8	4,5
Dépenses nationales Totales d'Education en % PIB	3,2	3,1	3,2	3,8	3,6	3,1	3,1	4,2	3,9

Source : Ministère des Affaires Economiques et du Développement, Ministère des Finances, et calcul des auteurs

Les dépenses courantes par enfant de 6 à 15 ans, en monnaie constante de 2008, ont stagné entre 1995 et 2006 (entre 29 000 et 32 000 UM) avant d’augmenter significativement à partir de 2007 pour dépasser 40 000 UM.

Graphique 2.3 : Evolution de la dépense courante réelle d’éducation par enfant de 6 à 15 ans (UM de 2008), 1995-2008

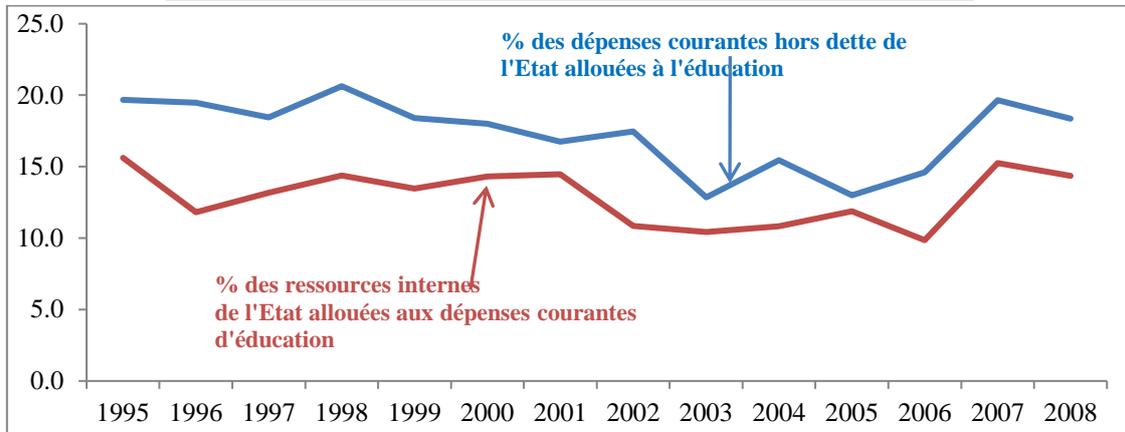


Source : Ministère des Affaires Economiques et du Développement, Ministère des Finances, Office National de la Statistique, et calcul des auteurs

Une reprise de la priorité affichée par l’Etat dans l’allocation budgétaire pour le secteur de l’éducation depuis 2007

On peut distinguer deux périodes dans l’évolution de l’allocation des dépenses courantes pour le secteur de l’éducation entre 1995 et 2008. Tout d’abord, alors que les dépenses courantes d’éducation dans les ressources nationales de l’Etat représentaient 15,6% en 1995, cette part est tombée à 9,9% en 2006. La part des dépenses courantes hors dette de l’Etat allouée à l’éducation durant cette même période (1995-2006) est passée de 19,7% en 1995 à 14,6% en 2006. C’est à compter de 2007, que l’on constate une augmentation de la part des ressources allouées au secteur de l’éducation pour atteindre à peu près le niveau de 1995 (15,2% en 2007 et 14,4% en 2008). Durant ces deux dernières années (2007 et 2008), la part des dépenses courantes hors dette de l’Etat allouée à l’éducation a été de 19,6% en 2007 et de 18,4% en 2008.

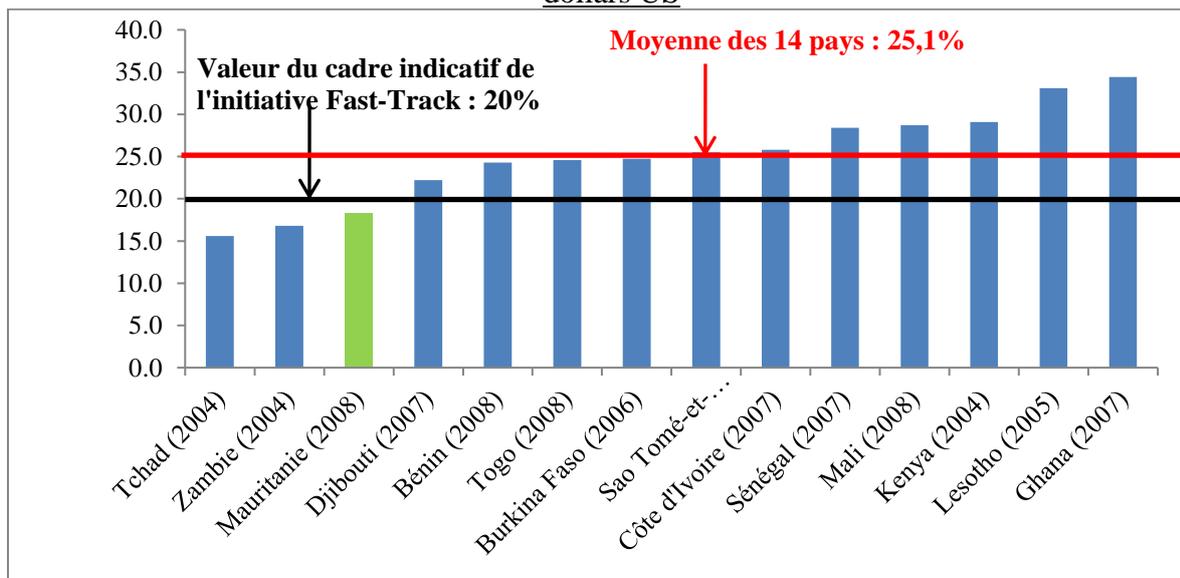
Graphique 2.4 : Evolution des dépenses courantes d'éducation en % des dépenses courantes hors dette de l'Etat et des recettes internes de l'Etat 1995-2008



Source : Ministère des Affaires Economiques et du Développement, Ministère des Finances, et calcul des auteurs

Même si une priorité pour le secteur de l'éducation semble être affichée par l'Etat mauritanien notamment avec une nette reprise des dépenses pour le secteur depuis 2007, l'allocation du budget de l'Etat sur dépenses courantes pour le secteur de l'éducation est encore trop faible au regard i) de la moyenne africaine, ii) des pays africains ayant un niveau de richesse comparable à la Mauritanie et iii) du cadre indicatif de l'initiative Fast-Track¹. La part moyenne des dépenses courantes hors dette de l'Etat allouées à l'éducation en Afrique s'établit à environ 21% et celle des pays comparateurs à la Mauritanie à environ 25%. Le graphique 2.5 qui suit présente cette comparaison.

Graphique 2.5 : Comparaison internationale de la part des dépenses courantes hors dette de l'Etat allouée à l'éducation pour des pays ayant un PIB/habitant compris entre 500 et 1500 dollars US



Source : Ministère des Affaires Economiques et du Développement, Ministère des Finances, Pole de Dakar (UNESCO/BREDA), et calcul des auteurs

¹ Le cadre indicatif de l'initiative Fast-Track préconise que l'Etat alloue 20% des dépenses courantes hors dette de l'Etat à son secteur de l'éducation

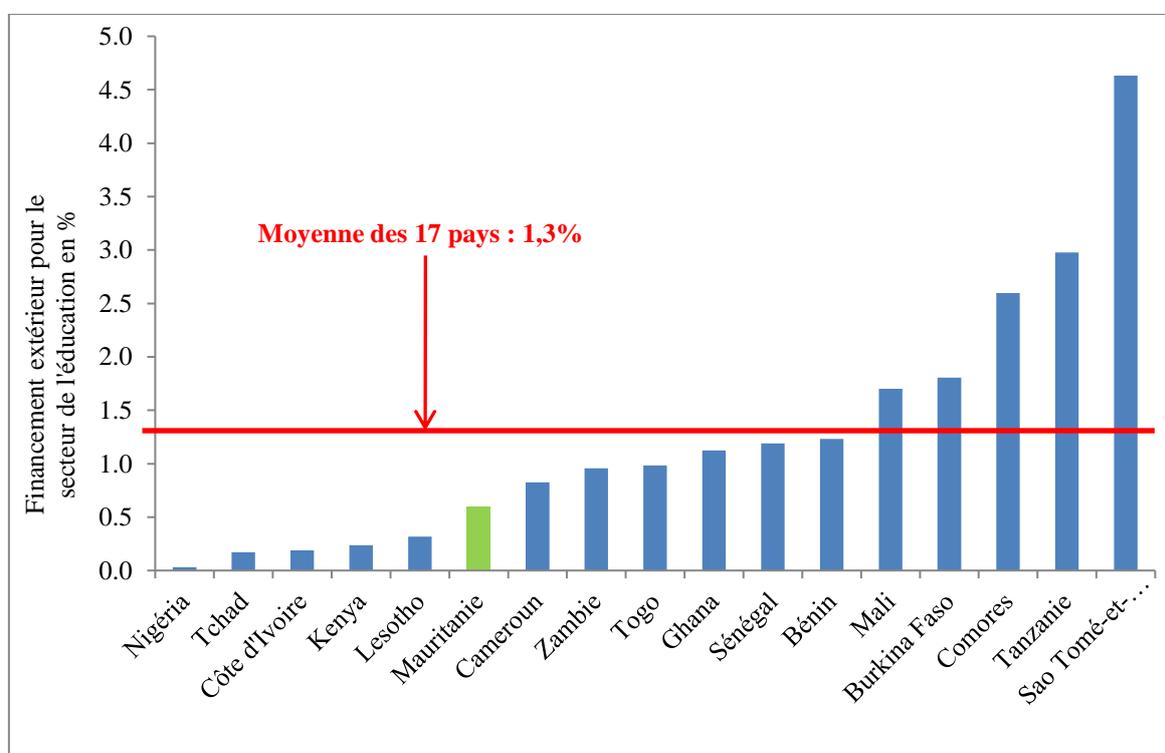
Un financement extérieur pour l'éducation plus faible que de nombreux pays de la sous-région

Le financement extérieur pour les dépenses d'investissement du secteur de l'éducation qui était, en monnaie constante de 2008, de 5 227 millions d'UM en 1995 a diminué à 3 322 millions d'UM en 2004 avant de doubler et de passer à 6 602 millions d'UM en 2005 puis à 7 679 millions d'UM en 2006. En 2008, ce financement extérieur représente 5 550 millions d'UM.

On constate qu'en 2008, le financement extérieur représente 13,5 % des dépenses totales pour le secteur de l'éducation et 0,6% du PIB alors qu'il représentait 22,7% des dépenses totales et 0,9% du PIB en 1995. La dépendance de la Mauritanie vis-à-vis de l'aide extérieure pour son secteur de l'éducation apparaît donc relativement faible. Le graphique I.6 qui suit, présente la position de la Mauritanie vis-à-vis de l'aide extérieure par rapport à d'autres pays africains à niveau de richesse comparable.

Le financement extérieur dans les dépenses d'éducation varie de 0,03% du PIB (Nigéria) à 4,6% du PIB (Sao Tomé et Príncipe) pour les pays comparateurs. Le financement extérieur dans les dépenses d'éducation de la Mauritanie représente 0,6% du PIB en 2008, valeur très inférieure à la moyenne des pays africains ayant un PIB/habitant compris entre 500 et 1500 dollars US (1,3% du PIB).

Graphique 2.6 : Comparaison du financement extérieur dans les dépenses d'éducation en % du PIB pour des pays ayant un PIB/habitant compris entre 500 et 1500 dollars US, année 2008 ou proche



Source : Ministère des Affaires Economiques et du Développement, Ministère des Finances, Pole de Dakar (UNESCO/BREDA), et calcul des auteurs

2.4 Situation du marché de l'emploi

A ce niveau, on s'intéresse à quatre types de questions principales :

- i) Comment a évolué le marché du travail dans le pays au cours des dix dernières années ? Quelles évolutions observe-t-on dans la structure de l'emploi entre les trois grands secteurs de l'économie (agriculture, service, industrie) ? Et comment ont évolué le nombre et la qualification des emplois dans le secteur moderne ?
- ii) Comment se distribuent, par secteur et niveau de qualification, les emplois effectivement occupés par les sortants du système d'éducation -formation au cours des dernières années ? Quelles évolutions a-t-on pu déceler sur ce plan ?
- iii) Quelle est la productivité des formés dans les différents types d'emplois qu'ils occupent, en particulier selon le secteur économique où ils se sont insérés ?
- iv) Dans quelle mesure les choix implicites faits pour la répartition des investissements éducatifs entre les membres d'une génération permettent-elles de rendre maximal l'impact économique des investissements nationaux consentis pour la production du capital humain ?

2.4.1 L'évolution de l'emploi

Nous avons observé, dans le premier chapitre de ce rapport, que le rythme de croissance de l'économie mauritanienne avait été relativement soutenu avec un taux de croissance réel annuel moyen de l'ordre de 3,9% au cours de la période 1995-2008. Ce rythme de croissance du PIB ayant été plus élevé que celui de la population du pays (taux annuel de croissance de l'ordre de 2,7%), le PIB/habitant a crû de l'ordre de 1,3% par an en moyenne entre les années 1995 et 2008. Les données du tableau V.1 sont évidemment indexées sur ce contexte économique global, en évaluant ses incidences en matière d'emploi.

Entre 2004 et 2008, la population occupée est passée de 675 000 à 717 000 personnes (une augmentation de 6% sur la période). Dans la mesure où le produit intérieur brut en monnaie constante de 2008 a cru plus rapidement que la population occupée, la productivité apparente moyenne du travail dans le pays a donc augmentée durant cette période passant de 1 070 000 UM à 1 264 000 UM et retrouvant ainsi quasiment son niveau de 1988 (1 341 000 UM). Cette augmentation de la productivité peut être le résultat d'une amélioration de la qualité du stock de main d'œuvre (et/ou d'une meilleure organisation du travail).

Tableau 2.7 : Evolution du nombre des emplois, de la contribution au PIB et de la productivité apparente dans les différents secteurs de l'économie, (1988-2008)

Années	1988	2000	2004	2008
PIB constant base 2008 (Millions d'UM)	575 478	625 223	722 310	906 708
Population occupée (milliers)	429	625	675	717
Secteur de l'agriculture	215	300	312	289
Secteur informel non-agricole	154	220	242	230
Secteur de l'emploi formel	60	105	122	198
Secteur public	36	65	65	71
Entreprises privées et parapubliques	24	40	57	127

Contribution au PIB (%)				
Secteur de l'agriculture	32,7%	19,2%	16,5%	17,2%
Secteur des services	40,1%	43,0%	49,3%	27,0%
Secteur de l'industrie	27,2%	37,8%	34,2%	55,7%
Structure de la population occupée (%)				
Secteur de l'agriculture	50,1%	48,0%	46,2%	40,4%
Secteur informel non-agricole	35,9%	35,2%	35,9%	32,1%
Secteur de l'emploi moderne	14,0%	16,8%	18,1%	27,6%
Productivité apparente (milliers d'UM de 2008)				
Globale	1341	1000	1070	1264
Secteur de l'agriculture	875	400	382	539
Secteur non-agricole	1810	1554	1657	1753

Source : RESEN 2010 et calcul des auteurs à partir de l'EPCV 2008 et de l'ERAM 2008

Si on examine la structure de la population occupée, on observe, en premier lieu, que le secteur moderne a pris une place plus importante entre 2004 et 2008 puisque les actifs occupés de ce secteur représentent 27,6% contre 18,1% en 2004. Parallèlement, la part de la population active occupée agricole est passée de 46% en 2004 à 40% en 2008. La proportion du secteur informel non-agricole dans la population active occupée est passée quant à elle de 35,9% en 2004 à 32,1% en 2008.

Au total, les gains dans la productivité apparente globale du travail dans l'économie mauritanienne entre 2004 et 2008 (18%) résultent d'un double mouvement : i) une augmentation (6 % sur la période) de la productivité apparente du travail dans les secteurs de l'économie non agricole et une augmentation sensible (41% sur la période) de la productivité apparente du travail dans le secteur agricole qui est celui qui emploie le plus de main d'œuvre, et ii) une mobilité progressive de l'emploi des secteurs les moins productifs (l'agriculture) vers des secteurs plus dynamiques en termes de productivité du travail.

Après cette description du contexte général du marché du travail mauritanien et de son évolution au cours des ces dernières années, il est maintenant utile de conduire une évaluation de la pertinence de la distribution des investissements éducatifs du pays entre les différents niveaux d'études par rapport à la sphère économique au sein de laquelle les formés vont s'insérer.

2.4.2 Mise en regard de l'offre et de la demande d'emploi

L'établissement d'un bilan formation-emploi dynamique pour les années récentes constitue une première façon, quantitative et globale, de mettre en regard l'offre de qualifications produites dans le système éducatif avec les emplois offerts sur le marché du travail. Pour établir cette balance, il convient de chercher à mettre en regard, le nombre de jeunes sortants du système scolaire au cours d'une année récente selon leur niveau terminal de scolarisation et le nombre d'emplois offerts selon leurs types au cours de cette même année.

L'EPCV 2008 permet de distinguer les sortants du système éducatif au cours de l'année 2007 selon leur niveau terminal de scolarisation et de voir l'emploi qu'ils occupent ou non au cours de l'année 2008 (emplois disponibles sur le marché du travail entre 2007 et 2008).

En mettant en regard ces deux distributions classées i) par niveau terminal croissant pour les formations et ii) en allant du secteur agropastoral au secteur de l'emploi moderne, on peut avoir une idée quantitative globale de la pertinence des arrangements en matière de répartition des scolarisations par niveau d'éducation et de formation en fonction de la structure des demandes de l'économie du pays dans la période récente. Le tableau V.2 présente les résultats.

Tout d'abord, avant de commenter ce tableau, il est important de noter que le taux de chômage chez les actifs sortants du système éducatif en 2007 se situe à 50% soit un jeune sortant du système sur deux qui recherche toujours un emploi à l'heure actuelle. Ce taux de chômage est identique pour tous les niveaux de qualification et n'a donc pas été pris en compte dans la balance formation – emploi.

Tableau 2.7 : Balance des sortants du système éducatif en 2007 et de création d'emploi entre 2007 et 2008

Niveau terminal de scolarisation	Proportion	Catégories d'emploi	Proportion		
Sans niveau et fondamental incomplet	58%	Agriculteurs	45%		
		Autres emplois informels	35%		
				Fondamental complet	10%
				Secondaire 1 incomplet	9%
Secondaire 1 complet	5%	Employés du secteur moderne	14%		
Secondaire 2 et technique incomplet	10%				
Secondaire 2 et technique complet et supérieur	8%	Cadres	6%		
Total «pseudo-génération»	100%	Total emplois	100%		

Source : calcul des auteurs à partir de l'EPCV 2008

A partir du tableau, 2.7, on constate que, dans la partie basse du système, on voit que 58 % des jeunes entrent dans la vie active sans une scolarisation de l'enseignement fondamental complet. Ceci n'est pas satisfaisant, car on sait que l'enseignement fondamental achevé constitue le minimum pour assurer une alphabétisation durable à l'âge adulte et pour équiper les individus du capital humain de base nécessaire pour permettre les gains de productivité du travail dans le secteur informel de l'économie. Notons que le secteur informel offre annuellement environ 80% des emplois disponibles sur le marché du travail pour les jeunes

sortants du système éducatif (45% agriculteurs et 35% d'autres emplois non formels). Les emplois de l'informel non agricole concernent certes, pour une part, des métiers qui ne demandent que peu de qualification, mais un des enjeux de ce secteur est son évolution vers des activités nouvelles qui exigent, sans doute, un niveau d'études qui va au-delà de l'enseignement fondamental (on a ici 14% de jeunes qui ont un 1^{er} cycle du secondaire complet et incomplet). Pour satisfaire les besoins qualitatifs du marché du travail informel (agricole et non-agricole), il convient au minimum d'améliorer, sensiblement, la proportion de la classe d'âge qui a au moins une scolarisation complète au niveau du fondamental, ce qui impose une amélioration significative de la rétention.

On observe que le marché de l'emploi offre chez les jeunes sortants du système éducatif 20% d'emplois modernes en 2008 (les emplois ont considérablement augmenté dans le secteur moderne comme nous l'avons vu précédemment entre 2004 et 2008). Ces professions correspondent, à priori, à des individus ayant au minimum achevés le 1^{er} cycle du secondaire. Si on limite la population à priori éligible pour ces emplois aux individus qui ont, au moins, le BEPC, on observe alors que pour ces 20% d'emplois, il y aurait de l'ordre de 23% de candidats (et 6% d'emplois de cadres correspondant à environ 8% de candidats ayant achevé le 2nd cycle du secondaire ou fait l'enseignement supérieur). Cela suggère donc que les proportions de sortants vers la partie haute du système ne sont pas trop en décalage avec le marché de l'emploi même si environ 3% de ces individus vont devoir accepter un travail dans l'informel alors même qu'ils sont qualifiés pour travailler dans le secteur moderne. Pour autant, il est important de rappeler que le taux de chômage chez les jeunes sortants du système éducatif est de l'ordre 50% et que par conséquent le fait que certains jeunes aient fait des études longues et se retrouvent sans emploi peut créer une certaine frustration et un découragement dans leur recherche. Toutefois, il convient d'analyser comment se répartissent les jeunes actifs âgés de 25-35 ans dans l'emploi étant donné qu'il faut certainement plusieurs années à un sortant du système pour s'insérer sur le marché du travail.

L'analyse des données du tableau 2.7 a fait état d'un déséquilibre structurel entre la production du capital humain scolaire et la création d'emplois, sachant que les ajustements doivent sans doute concerner, de façon première, la sphère de l'éducation car les conditions du marché du travail sont essentiellement sous la dépendance de facteurs exogènes.

2.4.3 Les emplois occupés par les jeunes (25-35 ans) selon la formation reçue

Le tableau 2.8, ci-après, présente la répartition des actifs âgés entre 25 et 35 ans par niveau d'études selon leur situation professionnelle.

Tableau 2.8 : Répartition des actifs de 25-35 ans par niveau d'études selon leur situation professionnelle, année 2008

	Sans niveau	Fond incomplet	Fond complet	Sec. 1 ^{er} C incomplet	Sec. 1 ^{er} C complet	Sec. 2 nd C incomplet	Sec. 2 nd C complet	Tech	Sup	Total
Actifs occupés	77%	72%	66%	71%	66%	59%	71%	58%	68%	72%
Cadres secteur moderne	0%	0%	0%	1%	9%	8%	14%	5%	29%	3%

Employés secteur moderne	15%	27%	23%	34%	33%	32%	39%	32%	28%	23%
Informel non-agricole	36%	35%	36%	32%	23%	17%	15%	16%	10%	31%
Agro-pastoral	25%	11%	8%	5%	1%	3%	4%	5%	1%	15%
Chômeurs au sens large	23%	28%	34%	29%	34%	41%	29%	42%	32%	28%
Total actifs	100%									

Source : Calcul des auteurs à partir de l'EPCV 2008

Au niveau global d'abord, on peut observer que cette population jeune (mais qui aurait du avoir le temps de trouver une situation professionnelle stabilisée) présente un taux de chômage au sens large relativement important (28% en 2008 contre 19% en 2004). Ce chiffre manifeste des difficultés d'emploi évidentes pour la population jeune du pays ; cette observation est confortée par le fait que 11% de diplômés de l'enseignement supérieur, 21% de ceux du technique et 19% de ceux ayant achevé le 2nd cycle du secondaire occupent des emplois dans le secteur informel. A cela s'ajoute un taux de chômage très élevé pour ces diplômés de la partie haute du système éducatif (variant entre 29 et 42%).

On pourrait anticiper, comme cela est assez largement observé dans les autres pays de la région, une situation symétrique dans le secteur moderne de l'emploi et notamment pour les emplois de cadres et les professions intermédiaires avec des recrutements principalement de personnes qui ont un bon bagage scolaire ; c'est certes ce qui est majoritairement observé, mais il faut souligner des proportions élevés de diplômés de la partie basse du système éducatif qui occupent des emplois dans le secteur moderne.

En résumé, les diplômés du supérieur, du 2nd cycle du secondaire et du technique cherchent à s'insérer au mieux dans le secteur moderne mais n'y arrivent que médiocrement ; lorsqu'ils échouent dans cette tentative, ils acceptent soit un emploi (sans doute d'attente) dans le secteur informel, soit se retrouvent en situation de chômage.

Le tableau 2.9 qui suit présente la répartition des actifs âgés de 25 à 35 ans par nature d'emplois selon leur niveau d'études cette fois-ci.

Tableau 2.9 : Répartition des actifs de 25-35 ans par nature d'emplois selon leur niveau d'études, année 2008

	Sans niveau	Fond incomplet	Fond complet	Sec. 1erC incomplet	Sec. 1erC complet	Sec. 2 nd C incomplet	Sec. 2 nd C complet	Tech	Sup	Total
Actifs occupés	49%	19%	4%	7%	4%	9%	3%	1%	5%	100%
Cadres du secteur moderne	0%	0%	0%	2%	10%	25%	12%	1%	50%	100%
Employés secteur moderne	31%	22%	4%	10%	6%	15%	5%	1%	7%	100%
Informel non-agricole	55%	21%	5%	7%	3%	6%	1%	0%	2%	100%

Agro-pastoral	79%	13%	2%	2%	0%	2%	1%	0%	0%	100%
Chômeurs sens large	38%	18%	5%	7%	5%	16%	3%	1%	7%	100%
Total actifs	46%	19%	4%	7%	4%	11%	3%	1%	6%	100%

Source : Calcul des auteurs à partir de l'EPCV 2008

On constate que sur l'ensemble des actifs de 25-35 ans, 10% sont des diplômés de la partie haute du système éducatif (secondaire 2nd cycle, technique et supérieur). Seuls 50% des emplois de jeunes cadres sont occupés par des diplômés du supérieur alors même que 35% de ces emplois sont occupés par des jeunes ayant le 1^{er} cycle du secondaire complet ou le 2nd cycle incomplet.

Parallèlement, les emplois informels des jeunes sont occupés en grande majorité par des individus n'ayant aucun niveau d'études (55% des emplois informels non-agricole et 79% des emplois agricoles) alors même que les emplois de l'informel, s'ils ne demandent que peu de qualification, nécessitent sans doute que les individus sachent au moins lire et écrire (donc au moins un enseignement fondamental complet).

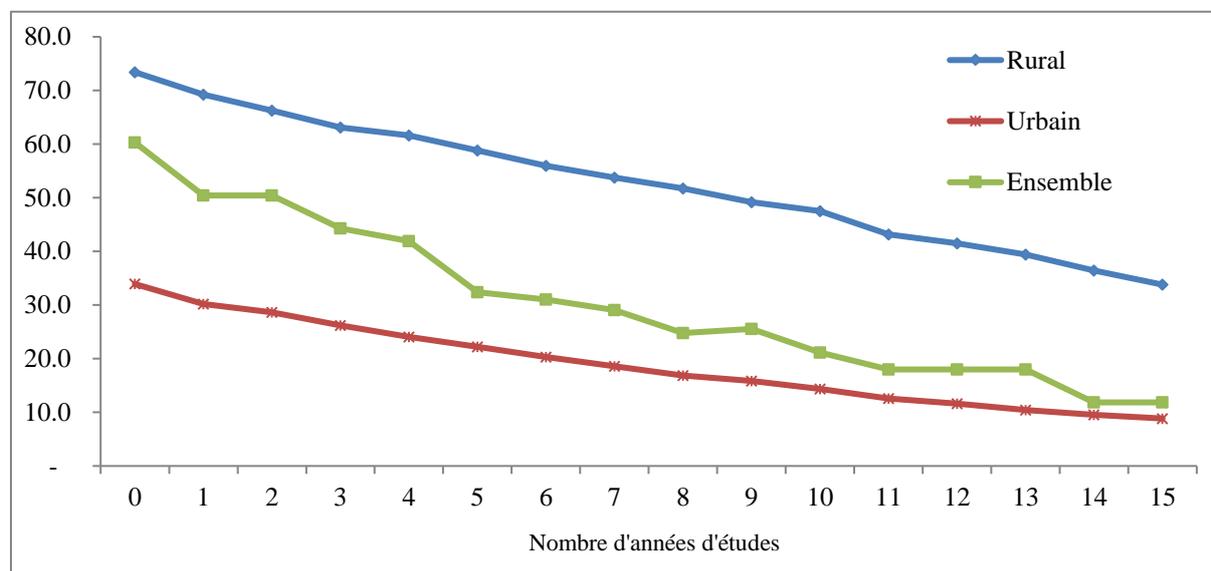
Il serait intéressant d'étudier la rentabilité de l'éducation au niveau individuel en analysant par exemple les revenus des individus selon leur niveau d'études mais également selon leur niveau d'ancienneté, leur appartenance au secteur public ou privé...etc. Ces analyses avaient été menées dans le RESEN 2006 à partir de l'EPCV 2004. Malheureusement, il n'y a pas de données récentes disponibles pour mener à bien ces analyses sur les revenus des individus aujourd'hui. Les analyses sur l'EPCV 2004 faisaient essentiellement ressortir le fait que le niveau d'études avait un impact relativement faible sur l'augmentation du revenu et que c'est surtout l'expérience professionnelle qui jouait un rôle très important à ce niveau. Un autre résultat très important qui avait été pris en compte était le fait que les salariés du secteur public avaient des rémunérations largement moindre que ceux du secteur privé à niveau de qualification identique. On sait que depuis 2006, le secteur public a connu de fortes augmentations salariales permettant très certainement de combler ce retard. Toutefois, il sera pertinent dès que des nouvelles données seront disponibles, de voir dans quelle mesure ce retard a été rattrapé.

2.4.4 L'investissement en capital humain : un impact élevé sur le développement social

Les effets sociaux de l'éducation reçue au cours de la jeunesse qui se manifestent dans la vie adulte des individus peuvent prendre de multiples aspects. Nous nous limiterons ici à certains d'entre eux tels que l'impact sur la pauvreté, et des aspects plus spécifiques dans le domaine de la santé. Les données qui sont analysées ici sont celle des enquêtes EPCV 2008 et MICS 2007.

Le risque de pauvreté diminue avec le niveau d'éducation

Graphique 2.7: Probabilité (%) d'être dans les 60 % les plus pauvres par milieu de résidence selon le niveau d'éducation du chef de ménage, année 2008



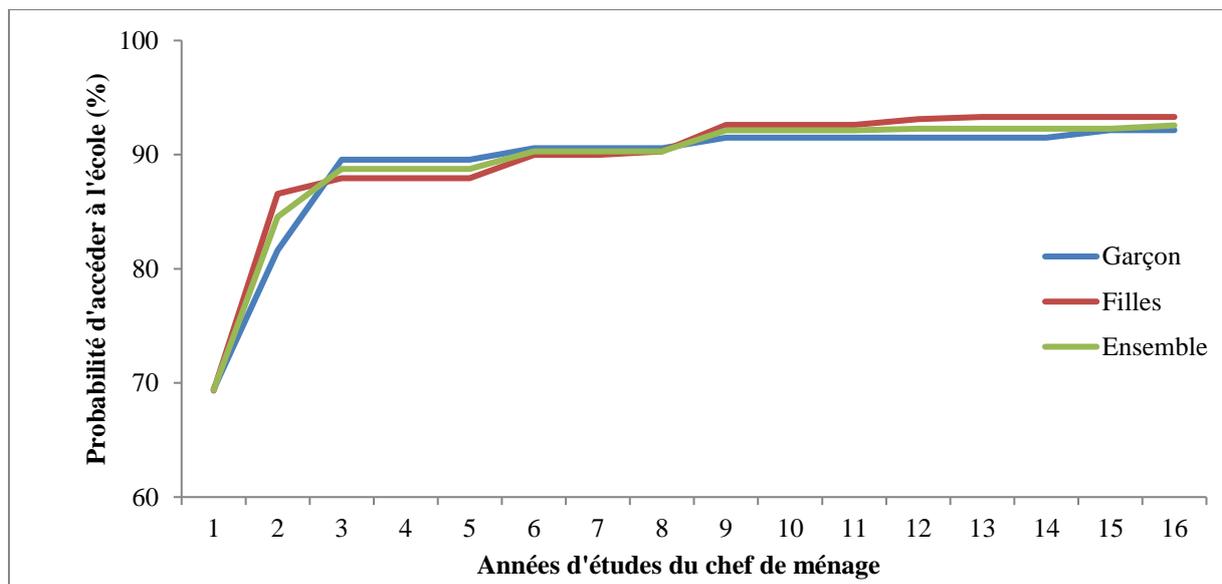
Source : Calcul des auteurs à partir de l'EPCV 2008

Le risque de pauvreté diminue lorsque le niveau d'éducation augmente, toutes choses égales par ailleurs. L'analyse menée à partir de l'EPCV 2008 montre que la probabilité moyenne pour un ménage d'être parmi les 60% les plus pauvres varie de 60% lorsque le chef n'a aucune instruction à 12% lorsqu'il a atteint au moins quinze années d'études.

2.4.5 Effets bénéfiques du niveau d'éducation du chef de ménage

Les effets de la scolarisation du chef de ménage sur l'accès à l'école des enfants sont positifs et très significatifs. Les chances d'accès des enfants à l'école augmentent avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Ces chances augmentent de manière très importante dès que le chef de ménage a le niveau du fondamental. Ainsi par exemple la probabilité moyenne des enfants d'accéder à l'enseignement fondamental passe de 69% pour ceux qui appartiennent à une famille dont le chef de ménage est sans instruction à 90% pour ceux dont le chef de ménage a arrêté sa scolarisation à la fin de l'enseignement fondamental.

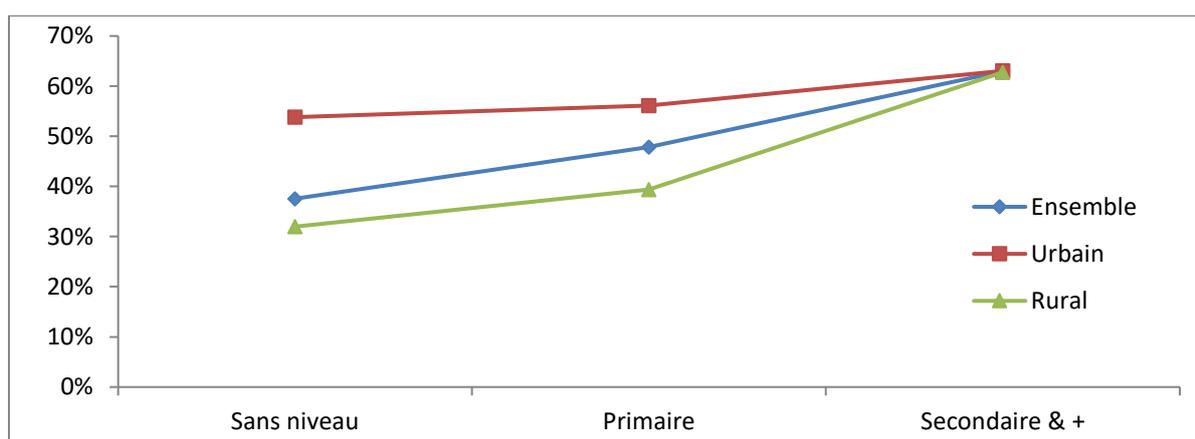
Graphique 2.8 : Probabilité (%) que les enfants du ménage aient accès à l'école par genre, selon le niveau d'éducation du chef de ménage, année 2008



Source : Calcul des auteurs à partir de l'EPCV 2008

Concernant l'état civil, il existe de manière générale un énorme problème dans la déclaration des naissances en Mauritanie. Selon le MICS 2007, seulement la moitié des enfants de 5 ans avaient été déclarés à la naissance. La même source montre que les risques de non déclaration sont d'autant plus élevés que la mère a un niveau d'instruction bas. Ainsi, la proportion d'enfants de 5 ans déclarés à la naissance passe de 38% chez les mères sans instruction à 62% chez celles qui ont au moins un niveau secondaire.

Graphique 2.9 : Probabilité (%) pour les mères d'enregistrer leurs enfants à l'état civil par milieu de résidence selon le niveau d'instruction, année 2007



Source : Calcul des auteurs à partir du MICS 2007

3 Etat des lieux du secteur

3.1 Description générale du système

3.1.1 Le pilotage institutionnel du secteur

Le pilotage du secteur éducatif est aujourd'hui assuré au niveau de l'Etat par plusieurs départements ministériels ayant chacun en ce qui le concerne la responsabilité de définir et de mettre en œuvre la politique gouvernementale pour un ou plusieurs sous secteurs du système éducatif national. Les principaux départements issus du nouveau Gouvernement constitué en août 2009 se présentent comme suit :

- Le ministère de l'enseignement fondamental (MEF) chargé de l'enseignement fondamental
- Le ministère de l'enseignement secondaire et supérieur (MESS) chargé des enseignements secondaire et supérieur ainsi que de la recherche scientifique
- Le ministère de l'emploi, de la formation professionnelle et des Nouvelles technologies (MEFPNT), Chargé de la formation technique et professionnelle
- Le Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel (MAIEO) qui a en charge l'alphabétisation et l'enseignement originel ainsi que la tutelle de l'ISERI et du CFPM de Nouakchott ;
- Le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) qui pilote l'enseignement préscolaire et les centres de promotion féminine ;

Par ailleurs l'enseignement privé institutionnalisé dans le cadre de la politique de libéralisation poursuivie par l'Etat à partir du début des années 80, fut un partenaire social privilégié du ministère de l'éducation, dans les efforts que le Gouvernement a déployé dans le but de satisfaire les besoins éducatifs fondamentaux, choix qui a permis de répondre à la demande croissante des services éducatifs.

3.1.2 Structure et organisation du système

Le système éducatif formel mauritanien a fait l'objet depuis l'indépendance du pays en 1960 de plusieurs réformes qui ont toutes visé à assurer une meilleure adaptation du système à son environnement socioculturel.

La dernière réforme votée au parlement en Avril 1999 qui vise à corriger les dysfonctionnements et à renforcer les acquis du système, s'articule autour des points suivants :

- L'unification du système par la suppression des filières linguistiques créées par la réforme de 1979 ;
- Le prolongement de la durée de l'enseignement du premier cycle du secondaire de 3 à 4 ans ;
- Le renforcement de l'enseignement des sciences par l'introduction de la physique et de l'informatique dans le premier cycle du secondaire ; et
- Le Renforcement de l'enseignement des langues étrangères (français, anglais).

La structure du système éducatif mauritanien se présente alors comme suit :

L'enseignement préscolaire: ce type d'éducation n'est pas suffisamment organisé. Il a une durée théorique de 3 ans et s'adresse aux enfants âgés de 3 à 5 ans. Il est dispensé dans des écoles coraniques, des jardins d'enfants et des garderies communautaires. Les garderies communautaires sont des initiatives féminines dont l'objectif principal est d'assurer la garde de leurs enfants. Elles peuvent être saisonnières ou ponctuelles.

L'Enseignement Fondamental (EF): cet ordre d'enseignement a pour finalité de dispenser une éducation de base à tous les enfants âgés de 6 ans au moins dans les écoles primaires pour une scolarité de 6 années d'études sanctionnée par le Certificat d'Etudes Primaires (CEP). L'enseignement fondamental est obligatoire aux enfants âgés de 6 à 14 ans, selon la loi d'obligation scolaire N°054.2001

L'Enseignement Secondaire Général (ESG): Ce niveau d'enseignement est organisé en deux cycles:

- Le premier cycle qui a pour finalité de consolider l'éducation de base acquise au fondamental et de préparer soit à la poursuite des études dans l'une des filières du second cycle de l'enseignement secondaire général ou technique, soit à l'insertion dans la vie socioéconomique. Il accueille, dans les Collèges d'Enseignement Général (CEG), les élèves de la 6^{ième} année du Fondamental admis, à l'issue d'un concours d'entrée, dans une scolarité d'une durée de 4 ans et il est sanctionné par le Brevet d'études du premier cycle (BEPC).
- Le second cycle a pour finalité de préparer à l'enseignement supérieur. Il accueille, dans les Lycées d'Enseignement Général (LEG) sur orientation et conformément à la capacité d'accueil disponible, les élèves ayant accomplis avec succès les études du premier cycle et il est sanctionné par le diplôme du Baccalauréat. Sa durée est de 3 ans et s'adresse à une population cible âgée théoriquement de 16 à 18 ans. La nouvelle réforme de 1999 est en cours de mise en œuvre au niveau de ce cursus et y sera généralisée en 2011.

La Formation Technique et Professionnelle (FTP): Cette composante du système éducatif a pour vocation principale de préparer à l'emploi et peut permettre la poursuite d'études supérieures. La FTP comprend l'enseignement technique et professionnel (ETP) et la formation professionnelle (FP). L'ETP est assuré par les lycées de formation technique et professionnelle et les centres supérieurs d'enseignement technique en quatre cursus de formation d'une durée de 2 à 3 ans à savoir le BEP (2 ans), le Bac T (3ans), le BT (2 ans), et le BTS (2 ans). Ils recrutent respectivement les titulaires du niveau de la fin du 1^{ier} cycle secondaire, de celui de la fin du 2nd cycle secondaire ou du BEP, du BT ou du Baccalauréat. La FTP est organisée dans des centres de formation professionnelle dispensant des formations sanctionnées par des certificats d'aptitude Professionnelle (CAP) d'une durée de 2 ans et des attestations de stage ou de qualification professionnelle d'une durée variable selon le métier concerné. L'organisation de la FTP n'a pas été touchée par la réforme de 1999.

L'Enseignement Supérieur (E.Sup.): Ce niveau d'enseignement a pour vocation de préparer à la vie active. Il accueille, dans les facultés, les écoles et instituts supérieurs, les élèves titulaires du baccalauréat pour les préparer aux différents diplômes nationaux d'enseignement supérieur dans des cursus variant de 2 à 7 ans. Le système LMD est en cours de mise en place au niveau de cet ordre d'enseignement depuis la rentrée 2008/2009 et la réforme de 1999 y sera appliquée à partir de 2011.

L'enseignement originel : L'enseignement originel est représenté par des écoles traditionnelles connues sous le nom des Mahadras. Les Mahadras sont des écoles traditionnelles dispensant un enseignement essentiellement basé sur le Coran, le Hadith et l'exégèse ainsi que le perfectionnement de la langue arabe. On distingue trois types de Mahadras :

- Les Mahadras polyvalentes dispensant tous les types d'enseignement originel;
- Les Mahadras spécialisées dans l'étude de la langue arabe;
- Les Mahadras Coraniques (spécialisée en théologie et l'étude du Coran).

Ce système plus ou moins informel est caractérisé par l'absence d'un système d'information qui permette de disposer de données précises et en temps raisonnable pour assurer un pilotage correct du système.

3.2 Bilan du PNDSE I

3.2.1 Rappels des objectifs du PNDSE I

A. Objectifs généraux

Outil de mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement en matière d'éducation et de formation pour la décennie 2001-2010, le PNDSE était conçu dans un double objectif : 1) soutenir la Réforme de 1999 qui unifiait les deux filières du système ; et 2) offrir un cadre de développement harmonieux permettant de couvrir toute les composantes du secteur (petite enfance, enseignement originel et alphabétisation, enseignements fondamental et secondaire, formation technique et professionnelle et enseignement supérieur).

Le PNDSE était organisé en deux phases glissantes dont la première devrait couvrir la période 2001-2005 et la seconde 2006-2010. La première phase du PNDSE était principalement consacrée: (i) à mettre en œuvre le programme de réforme de l'enseignement primaire et à préparer sa mise en œuvre au niveau de l'enseignement secondaire, (ii) à réaliser des expériences pilotes dans le domaine de la formation technique et professionnelle, de l'enseignement supérieur, de l'alphabétisation, de la petite enfance et de la santé scolaire, puis à évaluer ces expériences et (iii) à bâtir un cadre institutionnel et une meilleure capacité de gestion dans le secteur de l'éducation.

Le PNDSE visait quatre objectifs généraux :

- Améliorer le pilotage et la gestion du système,
- Améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement au niveau de l'enseignement fondamental et secondaire
- Améliorer l'accès et l'équité au niveau de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire
- Améliorer l'efficacité et la pertinence de la FTP et de l'enseignement supérieur

B. Objectifs spécifiques :

Les objectifs globaux ont été érigés en composantes avec des objectifs spécifiques qui correspondent chacun à une sous composante du programme. Ces objectifs spécifiques se déclinent, par composante, comme suit :

a. Composante A : Amélioration du pilotage et de la gestion du système

- Améliorer le pilotage du système par les résultats au niveau central et au niveau des structures déconcentrées, à travers, notamment : (i) la mise en place et le développement d'un système de suivi, (ii) le Renforcement des procédures de planification et d'élaboration de la Carte Scolaire ;
- Améliorer l'allocation et la gestion du personnel enseignant, par : (i) la réorganisation et la rationalisation des ressources humaines du secteur, (ii) la transformation de la Direction du Personnel (DP) en une Direction des Ressources Humaines (DRH), et (iii) le développement d'outils de gestion de RH ;
- Développer un système de gestion pédagogique basé sur les résultats, par : (i) l'amélioration de la gestion des examens, (ii) l'amélioration de la gestion pédagogique, et (iii) la mise en place d'un fonds d'appui aux écoles ;
- Améliorer l'efficacité de la gestion administrative, financière et du matériel, à travers : (i) la mise en œuvre de l'organigramme, (ii) la décentralisation du MEN, et (iii) le développement des capacités de la DFIS.

b. Composante B : Amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement

- Améliorer la qualité et les contenus Pédagogiques du Fondamental par : (i) la restructuration et la professionnalisation de le FI des maîtres, (ii) la promotion de la recherche pédagogique et de la formation continue, (iii) la rénovation des programmes d'enseignement et d'amélioration de la qualité et de la distribution des outils pédagogiques, (iv) l'amorce d'une gestion pédagogique par les résultats ;
- Améliorer la qualité et l'efficacité du Secondaire par : (i) la Restructuration et la Professionnalisation de la Formation Initiale, (ii) la rénovation des programmes et des guides d'enseignement, (iii) la promotion de la formation continue, (iv) l'amélioration de la qualité et de la distribution des outils pédagogiques et des supports, (v) la mise en place du système de suivi-évaluation ;
- Assurer le développement harmonieux de la petite enfance à travers : (i) la mise en place du système de formation, (ii) le renforcement des capacités de gestion du département chargé de la petite enfance, (iii) la promotion des initiatives communautaires dans le domaine de la PE ;
- Promouvoir la Santé Scolaire par : (a) la promotion de l'hygiène et de la nutrition en milieu scolaire, (b) la promotion des soins préventifs, et (c) la promotion de la lutte contre les MST/VIH/SIDA.

c. Composante C : Amélioration de l'accès et de l'équité au niveau de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire

- Promouvoir l'accès universel au Fondamental, par : (a) la réorganisation de l'offre scolaire en favorisant la complétude des écoles, (b) l'élargissement de la capacité d'accueil, (c) l'amélioration de l'environnement éducatif et (d) le renforcement des cantines scolaires ;
- Améliorer l'accès et l'équité au Secondaire, par : (a) le renforcement de la capacité de planification et (b) le développement des infrastructures scolaires ;
- Promouvoir la scolarisation des filles, par l'amélioration de la participation des filles au fondamental et au secondaire ;
- Promouvoir l'enseignement privé par : (a) l'instauration d'un cadre juridique et institutionnel, (b) la création d'un fonds d'appui aux écoles privées et (c) la mise en place d'un dispositif de suivi ;
- Promouvoir l'alphabétisation et l'enseignement originel par : (a) le développement des capacités du département en charge de ce sous secteur, (b) la diversification de l'offre d'alphabétisation et (c) la complémentarité entre l'enseignement formel et l'éducation non formel.

d. Composante D : Amélioration de l'efficacité et de la pertinence de la FTP et de l'enseignement supérieur

- Promouvoir le développement d'un dispositif de FTP pilotée par la demande économique, à travers : (i) le renforcement du pilotage de la FTP par la demande, (ii) le développement de la qualité, de l'efficacité et de la pertinence des formations. (iii) le renforcement et l'adaptation de la capacité d'accueil et de la nature de l'offre et (iv) la reconfiguration du cadre institutionnel de la FTP en fonction de la stratégie ;
- Améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur, à travers : (a) le renforcement de l'autonomie institutionnelle de l'enseignement supérieur, (b) le développement de l'enseignement scientifique et de la Recherche et (c) la diversification et la professionnalisation de l'offre de formation.

3.2.2 Bilan par composante

Pour des raisons diverses dont on peut citer notamment la mise en vigueur tardive de certains crédits de financement, la mise en œuvre de la première phase du PNDSE n'a commencé effectivement qu'en 2002 et s'est prolongé suite à des prorogations successives jusqu'en 2010. Au cours de cette période, la réforme a été généralisée au fondamental et au premier cycle secondaire et est en cours de mise en application au second cycle secondaire où elle sera généralisée dès la rentrée 2010/2011.

Nous présentons ci-dessous les principaux résultats enregistrés dans l'atteinte des objectifs fixés, particulièrement en termes d'activités réalisées par composante. L'évolution du secteur, l'analyse de ses performances, de ses contraintes et de ses difficultés, notamment à la lumière de l'évolution des principaux indicateurs de résultats retenus dans le cadre du PNDSE seront traitées au chapitre suivant relatif au diagnostic sectoriel.

3.2.2.1 Composante Gestion et Pilotage

- i. **Dans le cadre de la réalisation de l'objectif spécifique relatif à : l'amélioration du pilotage du système par les résultats au niveau central et au niveau des structures déconcentrées :**
 - *Au plan de la mise en place et le développement d'un système de suivi*, (i) le SIGE prévu a été conçu et validé, son développement et son installation reste à faire ; (ii) le système de collecte et de traitement des statistiques scolaires a été renforcé par l'élaboration d'une nouvelle méthodologie améliorant la fiabilité des données, l'élaboration de nouveaux supports de collecte, la formation des acteurs et l'amélioration des conditions de travail ; ce qui a permis d'améliorer la qualité de l'annuaire statistique.
 - *Au titre du Renforcement des procédures de planification et d'élaboration de la Carte Scolaire (CS)*, on enregistre : (i) en matière de (CS), la mise en place d'un service spécialisé avec des correspondants dans les directions concernées, l'élaboration d'outils de conception et d'amélioration de la CS grâce à la mobilisation d'un appui technique de longue durée, la réalisation d'une cartographie des écoles et la prise des textes fixant les critères de mise en place de la CS, mais celle-ci n'est toujours pas opérationnelle ; (ii) en matière de renforcement des capacités, 4 spécialistes ont été recrutés, des mécanismes de confection des budgets programmes mis en place, des guides juridiques diffusés et les personnels de l'administration centrale et des DREN formés dans ce cadre et les conditions de travail renforcées ; (iii) au plan du pilotage de la politique éducative, le dispositif de pilotage du PNDSE a été mis en place et a fonctionné normalement en assurant une coordination et un suivi régulier des plans d'actions, une concertation permanente avec les PTFs, une sensibilisation et un large partage avec les différents acteurs du système. En outre, le RESEN a été réactualisé en 2006 et 2010 en plus de la réalisation d'une enquête de traçabilité des dépenses publiques et des bases de données relatives à la gestion des examens et des personnels ont été également mises en place dans ce cadre.

Parallèlement à ces réalisations, les mesures d'ordre institutionnel prévues ont été prises pour la plupart. Il s'agit en particulier de la création, dans le cadre du nouvel organigramme du MEN, d'une Direction des examens et de l'évaluation et d'une Direction de l'enseignement privé. Ces deux Directions ont été mises en place depuis 2004. La Direction de l'enseignement privée a été transformée plus tard en services se rattachant aux directions concernées, suite à des aménagements opérés sur les organigrammes.

ii. Au plan de l'objectif relatif à l'Amélioration de l'allocation du personnel enseignant et de la Gestion des Ressources Humaines :

- *En matière de réorganisation et de rationalisation des ressources humaines du secteur*, un guide d'éthique professionnel a été élaboré et validé par les acteurs, un manuel de procédures pour le suivi de l'allocation du personnel mis en place et un outil de programmation et de suivi de la formation continue développé.
- *La DRH* prévue a été mise en place en 2004 par la transformation de la direction du personnel. Toutes les compétences en matière de gestion des personnels lui ont été alors attribuées, notamment l'affectation et le redéploiement des enseignants, et, elle a bénéficié d'un renforcement de capacité en terme de formation de son personnel et d'amélioration de ses conditions de travail ; cette situation a évolué depuis 2005, suite aux différents réaménagements des organigrammes consécutivement aux restructurations opérées sur le pilotage sectoriel.
- *Au titre du développement d'outils de gestion des ressources humaines*, des mesures d'incitation spécifiques aux enseignants à sujétions particulières, notamment le bilinguisme, les classes multigrades, l'éloignement ont été progressivement mises en application depuis 2002, des critères d'affectation du personnel mis en vigueur par arrêté et un outil de gestion du personnel élaboré pour être intégré au SIGE dès sa mise en place.

iii. Dans le cadre de l'objectif relatif à l'amélioration de la gestion pédagogique :

- *Au titre de l'amélioration de la gestion des examens on note les résultats suivants* : l'adoption d'un texte sur la réorganisation de la gestion des examens et concours, la mise en place d'une base de données régionalisée sur la gestion des examens, la Formation/Instrumentation de 50 Inspecteurs, la fourniture d'un logiciel (ITEM) par le CIEP à l'IPN, la réalisation d'une étude portant sur l'analyse coût/efficacité (mise en relation des moyens et des résultats des Ets) et la publication de ses résultats, le renforcement de capacités des services de l'évaluation en termes de formation de ses personnels et d'amélioration de ses conditions de travail, la réalisation et la publication des résultats de quatre évaluations dont trois portent sur les acquisitions des élèves de la 2 AF, de la 5 AF et de la 5AS séries C et D et l'autre sur la couverture des programmes de la 5AF.
- *En matière d'amélioration de la gestion pédagogique on note les résultats suivants* : le renforcement du dispositif de gestion des établissements à travers une plus grande autonomie, la mise en place de conseils de gestion et la sensibilisation-formation de leurs membres, l'instrumentation des établissements en matière d'élaboration et de mise en œuvre de projet d'école, l'encouragement de la création d'APE dans le cadre de campagnes de sensibilisation organisées dans les régions, renforcement de leurs

missions et élaboration mise en œuvre d'un plan et des modules de formation à leur profit, mis en place d'un appui au profit de certaines APE par la dotation de 49 sites d'AGR et de coopératives scolaires et la fourniture de matériel horticole pour 20 d'entre elles, la réglementation du transfert des élèves entre établissements, l'organisation au profit des inspecteurs d'un atelier disciplinaire pour l'élaboration de critères de notation dans le cadre des inspections pédagogiques et administratives.

- ***Au plan de la mise en place d'un système de subvention aux écoles*** : le fonds d'appui prévu a été créé, et a fonctionné normalement sur la base d'un manuel de procédures et sous la supervision de ses instances.

iv. Au titre de l'objectif relatif à l'amélioration de la Gestion Administrative et Financière :

- ***Au plan de la mise en place l'organigramme*** celui-ci a été mis en vigueur en 2004 conformément aux recommandations de l'audit organisationnel, les textes régissant le secteur ont été révisés en conséquence, l'administration centrale
- a bénéficié d'un renforcement de capacité sous forme de formation de son personnel (n) et d'amélioration de ses conditions de travail (130 configurations informatiques, 123 photocopieurs, 8 véhicules, 1044 bureaux, et 121 climatiseurs, réhabilitation de locaux).
- ***En matière de décentralisation***, des DREN et des IDEN ont été créées et mises en place, dotées d'infrastructures équipés (7 DREN construites et 6 réhabilitées, 48 IDEP construites) et leurs personnels formés, notamment à l'élaboration des plans d'action budgétisés, à la maintenance de 1er niveau et à la bureautique.
- ***Dans le cadre du développement des capacités de la DFIS***, un manuel de procédures a été conçu et mis à sa disposition un plan de formation de son personnel a été élaboré et mis en œuvre y compris notamment dans les domaines de procédures et de passation de marché, une politique de maintenance du patrimoine du secteur a été également élaborée mais non encore opérationnalisée.

Parallèlement à ces réalisations, la gestion financière du programme a été réalisée par la DPEF conformément aux missions qui lui sont confiées dans ce cadre. Ses comptes ont été régulièrement audités.

3.2.2.2 Composante Qualité & Pertinence de l'éducation

i. Au titre de l'objectif relatif à l'amélioration de la qualité et des contenus pédagogiques du fondamental :

- ***Au plan de la restructuration et la professionnalisation de la formation initiale dans les ENI***, on note les réalisations suivantes : la réforme des cursus, la révision des programmes, la réalisation d'un audit organisationnel, la mobilisation d'une AT de longue durée sous forme de jumelage, la mise en place et la formation de réseaux de 85 maîtres d'application et de 540 maîtres d'accueil, la distribution de mallettes pédagogiques aux sortants, la mise en place d'une base de données de gestion, la construction et l'équipement des laboratoires de langues, l'extension/réhabilitation et

l'équipement des locaux des deux ENI et leur dotation en fonds documentaires, le recrutement et la formation de formateurs.

- ***En matière de promotion de la recherche pédagogique et de la formation continue***, on a enregistré les résultats ci-après : la mobilisation d'un appui technique pour renforcer les équipes MG/GG, la mise en place d'une cellule de FC à la DEF équipé en matériel informatique et formation en ingénierie de son personnel, l'attribution de compétences aux ENI en matière de FC, l'affectation, à titre expérimental, de budgets pour la FC aux Directions régionales, la révision du modèle de rapport d'inspection et mise en place d'une base de données pour son exploitation, la formation d'environ 40 470 enseignants, formateurs et personnels d'encadrement pédagogique sur l'APC et la généralisation des programmes, sur la reconversion linguistique et sur les pratiques pédagogiques novatrices (MG/GR).
- ***Dans le cadre de la rénovation des programmes d'enseignement et de l'amélioration de la qualité et de la distribution des outils pédagogiques***, les réalisations ont concerné : la mise en œuvre généralisée de l'APC et l'intégration de programmes spécifiques sur les thèmes de santé, environnement, citoyenneté, l'élaboration d'une politique du manuel scolaire, l'acquisition d'une machine offset, la production de 7,350 millions manuels et guides et acquisition d'ouvrages pour bibliothèques et 45 coins de lecture, la mise en place d'un dispositif d'appui pédagogique aux enseignants impliquant en plus des inspecteurs, des enseignants relais choisis sur la base de critères de compétences et de volontariat, et la disponibilisation des curricula au niveau de chaque école.
- ***Au plan de l'amorce d'une gestion pédagogique par les résultats*** on note : la rénovation des compositions et le renforcement des capacités des services chargés des examens et des évaluations, la production et la distribution de 1 390 000 livrets scolaires/Elève, de 1 681 308 outils de gestion pédagogique et administrative et de 260 000 cartables et kits scolaires et la normalisation des rapports d'ouverture et de fermeture.

ii. Au titre de l'objectif relatif à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du secondaire :

- ***En matière de Restructuration et de Professionnalisation de la Formation Initiale***, on note : la révision des programmes de formation des professeurs et des inspecteurs et leur écriture suivant l'APC, l'élaboration de guides et de modules de formation professionnalisante, le renforcement des capacités des formateurs de l'ENS, l'amélioration des conditions d'enseignements à l'ENS par la construction et l'équipement de 4 salles de classes, de laboratoires informatiques et de salle Internet, la réhabilitation et l'équipement d'une amphithéâtre, l'acquisition d'un fonds documentaire pour la bibliothèque (17 400 livres), et la fourniture d'équipements scientifiques pour les laboratoires de sciences physiques, de géologie et de biologie.
- ***S'agissant de la rénovation des programmes et des guides d'enseignement***, on a enregistré : la révision des programmes conformément à la réforme de 1999 et leur réécriture suivant l'approche par les compétences de base, la réalisation d'une étude sur l'enseignement des disciplines scientifiques au second cycle secondaire comportant un plan d'action et un document de projet.

- **Concernant la promotion de la formation continue**, on note : l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de redéploiement et de recyclage linguistique des inspecteurs et des professeurs des matières scientifiques arabisants et la formation d'environ 14 760 professeurs, formateurs et personnels d'encadrement pédagogique sur l'APC et la généralisation des programmes, en reconversion linguistique et sur les pratiques pédagogiques novatrices (MG/GR).
- **Sur le plan de l'amélioration de la qualité et de la distribution des outils pédagogiques et des supports** on note : la production de 733 600 manuels acquis couvrant les besoins en 8 titres pour le premier cycle secondaire et 133 753 manuels pour le second cycle secondaire, construction et équipement de 93 laboratoires scientifiques et un atelier pour la fabrication du matériel d'expérimentation ainsi que 50 bibliothèques, acquisition et distribution de 1 600 kits de géométrie.
- **Par rapport à la mise en place du système de suivi-évaluation**, on cite : le renforcement des effectifs des inspecteurs et de leurs capacités en matière d'évaluation.

iii. Au titre de l'objectif relatif au développement harmonieux de la petite enfance :

- **Au titre de la mise en place du système de formation**, les résultats ont concerné : la construction, l'équipement et la documentation du CNFPE de Nouakchott, la construction et l'équipement de 9 nouveaux centres régionaux de ressources de la petite enfance et la réhabilitation et le renforcement en équipements de 5 autres existants, la formation de 750 formateurs, éducatrices communautaires et responsables des CR et divisions régionales de l'enfance au CNFPE, le développement de Guides et de modules de Formation.
- **Au plan du renforcement des capacités de gestion du département chargé de la petite enfance** : l'élaboration des textes juridiques organisant le sous secteur, la formation de 33 acteurs de la petite enfance dans le domaine de la planification, la mise en place d'un appui logistique aux structures centrales en matériel roulant et en équipements (informatique, reprographie, froid et mobiliers de bureaux), l'élaboration et la validation par les acteurs d'une politique en matière de développement de la PE.
- **En matière de promotion des initiatives communautaires dans le domaine de la PE** : l'élaboration, la validation et la duplication des programmes d'éveil, la mise en place d'un fonds d'appui au développement des initiatives communautaire qui a financé plusieurs actions dans ce cadre, l'audit des garderies communautaires.

iv. Au plan de l'objectif relatif à la promotion de la Santé Scolaire :

- **Concernant la Promotion de l'Hygiène et de la Nutrition en Milieu Scolaire**, on a enregistré les résultats suivants : L'élaboration d'une politique nationale de santé, d'hygiène et de nutrition à l'école (PNSHNE), l'élaboration et la validation d'une stratégie de communication et d'un plan d'action, le CNSS a bénéficié d'un appui sous forme de formation de son équipe centrale, de matériel roulant et d'équipements (informatique, reprographie, froid et mobiliers de bureaux), la réalisation d'une enquête CAP pour améliorer les compétences des élèves et des enseignants en matière

d'éducation sanitaire et nutritionnelle, l'élaboration et la validation d'un guide pour le comité de gestion ;

- ***En matière de promotion des soins préventifs*** on note les réalisations ci après : l'acquisition et la distribution de médicaments et de micronutriments, la réalisation d'une enquête socio sanitaire pour la prévention des malnutritions et des parasites.
- ***S'agissant de la promotion de la lutte contre les MST/VIH/SIDA***, les activités suivantes ont été réalisées : la formation des éducateurs (sida) et de 3488 clients internes et 800 externes, la mise en place d'un système de suivi/évaluation.

3.2.2.3 Composante Accès

i. Au titre de l'objectif relatif à la Promotion de l'accès universel au Fondamental :

- ***En matière de réorganisation de l'offre pour augmenter le nombre d'écoles à cycle complet et améliorer la rétention***, on note : le recours aux classes multigrades et le regroupement d'écoles, la sensibilisation des acteurs autour de la question de la rétention, la réduction des redoublements en 6 AF et l'augmentation du taux de promotion.
- ***Concernant l'élargissement de la capacité d'accueil***, on a enregistré : la construction et l'équipement de 3 162 salles de classe, la réhabilitation et la dotation en équipement de 23 écoles fondamentales à Nouakchott, la réalisation d'un audit technique du programme de construction de salles de classes, la formation dans les ENI, le recrutement et l'affectation dans les écoles d'environ 600 élèves maîtres en moyenne par ans sur la période.
- ***Par rapport à l'amélioration de l'environnement éducatif***, on note : la construction de 189 bureaux de directeurs, de 394 blocs de latrines et de 190 clôtures.
- ***S'agissant du renforcement des cantines scolaires*** on note : la distribution régulière de vivres et d'équipements.

ii. Au plan de l'objectif relatif à l'amélioration de l'accès et de l'équité au Secondaire :

- ***En matière de renforcement de la capacité de planification***, on note : la production et la distribution d'outils de gestion pour toutes les catégories de personnel, la formation de ces personnels chacun en ce qui le concerne dans le domaine de la gestion et la normalisation des rapports d'ouverture et de fermeture des établissements.
- ***S'agissant du développement des infrastructures scolaires***, on a enregistré : la construction et l'équipement de 65 nouveaux collèges à travers le pays, de 150 salles de classes et de 28 blocs administratifs au niveau des établissements secondaires de Nouakchott, d'un bloc technique, de 2 blocs de latrines et de 2 clôtures, la réhabilitation de blocs sanitaires et de 128 salles de classe ;

iii. Dans le cadre de l'objectif relatif à la promotion de la scolarisation des filles :

- *Au titre de l'amélioration de la participation des filles au fondamental*, on note : la distribution chaque année de prix aux filles lauréates en vue de conserver la parité entre genre.
- *Au plan de l'amélioration de la participation des filles au secondaire* on a enregistré : la mise en place de 6 foyers d'accueil pour les filles déplacées, la formation de leurs gestionnaires et leurs dotations en matériel, la mise en place de dépôts de vente de fournitures scolaires dans les différents sites du projet UNFIP, l'élaboration d'un guide sur l'orientation scolaire des filles, la collecte des résultats des filles dans les collèges des 4 wilayas concernées par la scolarisation des filles pour la mise en place d'un système de suivi et de soutien scolaire (cours de rattrapage), la sensibilisation et la formation des enseignants (233 professeurs) sur le comportement négatif et les stéréotypes discriminatoires qui pourraient être véhiculés par les professeurs ;

iv. Dans le cadre de l'objectif relatif à la promotion de l'enseignement privé :

- *Au plan de l'Instauration du Cadre Institutionnel et Juridique*, on note la création en 2004 d'une Direction de l'Enseignement Privé (DEP). Celle-ci a été, cependant supprimée lors de la récente réorganisation du secteur et remplacée par des services rattachés aux directions d'enseignement.
- *En matière de Fonds d'Appui aux Ecoles Privées*, on a enregistré que : le fonds a été créé et son manuel de procédures élaboré et validé depuis 2003. Ses instances ont été mises en place et ses activités ont démarré. Plusieurs dizaines de requêtes de financement sont déjà approuvées et exécutés. Les acteurs ont été sensibilisés sur les objectifs du fonds et sur ses procédures d'utilisation.
- *S'agissant de la Mise en place d'un dispositif de suivi*, on note que 254 personnes (chefs d'établissements et autres personnels) ont bénéficié de formation dans le cadre de l'amélioration de la gestion pédagogique et administrative des établissements privés.

v. Dans le cadre de l'objectif relatif à la Promotion de l'alphabétisation et de l'enseignement originel :

- *Dans le domaine de l'alphabétisation*, les réalisations ont concerné : (i) *au titre du Développement des Capacités du département en charge de ce sous secteur* : la mise en place d'organes consultatifs, l'élaboration d'un plan de formation et d'une stratégie IEC, la formation de 783 personnes des administrations centrale et régionales et des structures d'alphabétisation et d'enseignement originel, l'acquisition de véhicules et d'équipements pour l'administration centrale du département ; (ii) *au plan de l'élargissement de l'accès* : la création d'unités mobiles d'alphabétisation équipées et l'élaboration de leurs Plan d'Action, la Construction et l'équipement de deux centres technologiques d'alphabétisation, l'Alphabétisation de 1000 femmes en partenariat avec les ONG et les opérateurs de la société civile, et la mise en place d'un Fonds

d'Appui à l'Alphabétisation ; (iii) *en matière d'amélioration de la qualité* : la révision des Programme et Guides d'Alphabétisation et leur multiplication en nombre suffisant.

- ***Dans le domaine de l'enseignement originel***, les résultats ont concerné : la réalisation d'une étude sur la mise en place de passerelles entre l'enseignement originel et l'éducation formelle, la formation de 119 cheikhs de mahadras sur les programmes scolaires, l'élaboration d'un guide et d'un manuel de calcul pour les mahadras ainsi qu'un manuel d'éducation pour la santé, la distribution de fournitures scolaires au profit des mahadras, la construction et l'équipement de deux Ateliers spécialisés et d'une bibliothèque au CFPM de Nouakchott.

3.2.2.4 Composante FTP/ENSUP

i. Dans le cadre de l'objectif relatif à la promotion et le développement d'un dispositif de FTP pilotée par la demande économique :

- ***Au titre du renforcement du pilotage de la FTP par la demande***, les résultats ont concerné : (i) la *mise en place d'un Fonds d'Appui à la FTP (FAP-FTP)*, qui a financé une centaine de projets de formations au profit des entreprises des secteurs formels et informels en collaboration avec les établissements de la FTP publics et privés, (ii) la *Création du Conseil National de la FTP* par la prise décret l'organisant et la mise en place de son secrétariat, mais celui-ci n'est toujours pas opérationnel.
- ***Au plan du développement de la qualité, de l'efficacité et de la pertinence***, les réalisations ont concerné : (i) la *mise en place de l'INAP-FTP*, par la prise de son décret de création, la construction et l'équipement de ses locaux et son pourvoi en personnel, (ii) *l'analyse et le traitement des données sur les besoins du marché du travail*, par la conception des outils d'analyse des besoins en formation des opérateurs économiques et la réalisation de plusieurs études de secteurs (BTP, agropastorale, industriel et minier, hôtellerie- tourisme, informel urbain), (iii) la *mise en place d'un système qualité*, à travers la réalisation d'un audit des établissements de la FTP en vue de la mise en place d'une approche qualité et d'un système de gestion des établissements (référentiel qualité, modèle d'organisation et de fonctionnement), (iv) *renovation des programmes* par la réécriture d'une trentaine de programmes suivant l'approche par les compétences, (v) développement de nouveaux modes de formation (alternances, apprentissage) par la réalisation d'une étude dans ce cadre, (vi) *Mise en place des outils de suivi et d'évaluation du système FTP* par la mise en place d'un dispositif de suivi des sortants de la FTP à l'INAP-FTP et la conduite par celui-ci de deux enquêtes de suivi des sortants et d'une troisième est en cours, (vii) *promotion de la FTP* par la mise en place d'un portail Internet et la réalisation de plusieurs campagnes de promotion de la FTP.
- ***En matière de renforcement et d'adaptation de la capacité et de la nature de l'offre de la FTP***, les réalisations ont concerné : (i) *élargissement de la capacité d'accueil* par l'extension et la réhabilitation de 4 établissements de formation technique et professionnelle, la formation de 180 formateurs et personnels d'encadrement.

- *Au plan de la reconfiguration du cadre institutionnel*, on a enregistré : (i) l'élaboration et la validation d'un cadre conceptuel ainsi que le regroupement de la FP et de l'ET sous une même tutelle.

ii. Dans le cadre de l'objectif relatif à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement supérieur :

- *Au titre du Renforcement de l'Autonomie Institutionnelle de l'ENSUP*, les résultats ont concerné : (i) la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire, d'un nouveau statut des personnels et d'un dispositif de suivi/évaluation (professeurs et étudiants), (ii) le jumelage des facultés à des institutions similaires étrangères et l'organisation de voyages pour les responsables des différentes institutions du supérieur en vue de renforcer leurs capacités d'encadrement et de recherche, (iii) le renforcement de l'université de Nouakchott équipements.
- *Au plan du Développement de l'Enseignement Scientifique & de la Recherche*, les réalisations ont concerné : (i) la mise en place d'un fonds d'appui à la recherche scientifique qui a financé plusieurs projets, (ii) la mise en place système LMD et de partenariats pour l'organisation de formation de 3^{ième} cycle, (iii) l'acquisition d'équipements informatiques au profit de plusieurs établissements d'enseignement supérieur et d'équipements scientifiques pour les laboratoires de la FST.
- *En matière de diversification et de professionnalisation de l'offre de formation*, les résultats ont concerné : (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation qui a touché 215 professeurs, (ii) l'acquisition d'ouvrages pour la bibliothèque de l'UN, (iii) la construction, l'équipement et l'élaboration des programmes de l'ISET de Rosso, (iv) l'identification de filières de formation courte, (v) le démarrage des travaux de construction de certains modules du campus universitaire, (vi) l'élaboration et la validation de l'étude sur la mise en place d'un dispositif d'observation du marché de l'emploi et d'insertion des diplômés.

3.3 Diagnostic du système éducatif

3.3.1 Evolution du système

Après la présentation du bilan de la mise en œuvre du PNDSE sur les huit dernières années (2002-2010), il convient d'évaluer à quel niveau ce bilan a impacté positivement l'évolution récente du secteur ? Cette partie du rapport s'ambitionne de répondre à cette question à travers un diagnostic et une analyse de l'évolution du système éducatif mauritanien ces dernières années. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur les acquis et les performances enregistrés, d'une part, et, sur les principaux problèmes qui continuent de peser négativement sur le développement harmonieux du système, d'autre part. Les résultats du dernier Rapport d'Etat sur le Secteur de l'Education (RESEN 2010) ainsi que les principales données récentes relatives au système (données scolaires, évaluations, recensements et enquêtes statistiques, etc.) seront utilisées pour documenter ce diagnostic.

En effet, le dernier diagnostic issu du Rapport d'Etat sur le système Educatif (RESEN 2010), est un élément d'évaluation des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans la première phase de mise en application du plan décennal dans une perspective dynamique de pilotage. Ce diagnostic a permis de cibler de façon beaucoup plus pertinente les résultats obtenus par le système en mobilisant des données d'enquêtes récentes telles que l'EPCV et l'ERAM 2008. Celles-ci ont fourni des informations complémentaires aux observations antérieures sur la distinction des facteurs d'offre et de demande dans l'explication des scolarisations, la prise en compte de la dimension pauvreté dans l'analyse des disparités scolaires, et l'impact de l'éducation dans la sphère socio-économique.

Globalement, l'examen des éléments d'information disponibles révèle que si au plan quantitatif des résultats substantiels ont été enregistrés, au niveau de l'enseignement fondamental et dans une moindre mesure au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur, au plan qualitatif les performances du système sont loin d'être satisfaisantes.

Dans ce qui suit il sera procédé au diagnostic détaillé du système éducatif par ordre d'enseignement à travers une analyse de l'évolution des principaux indicateurs et une mise en exergue des principaux défis et contraintes.

3.3.1.1 Enseignement Préscolaire

3.3.1.1.1 Evolution du sous secteur

L'information concernant l'enseignement préscolaire est loin d'être exhaustive. Ce cycle est dispensé par des écoles coraniques, des mahadras et par des jardins d'enfants. Le dispositif d'enseignement préscolaire, recensé, se compose de 27 jardins d'enfants publics, 194 jardins d'enfants privés et 147 garderies communautaires en 2008. Il se caractérise par sa concentration en milieu urbain, notamment à Nouakchott et à Nouadhibou. Les effectifs sont estimés à 14 730 élèves en 2008 contre 12 056 en 2002 et auraient atteint 22.074 enfants en

2009. La part du préscolaire public dans les inscrits en 2008 est de 20% contre 80% pour le privé.

La croissance relativement importante des structures d'accueil privées et communautaires des enfants de 3 à 6 ans illustre l'importance de la pression de la demande des parents sur ce niveau d'éducation ; mais l'offre dans ce domaine reste très insuffisante quantitativement et qualitativement. En effet, en dépit de l'évolution du nombre d'enfants qui bénéficient de services d'éducation et de garde préscolaire, le taux d'accès des jeunes enfants aux différents types de modes d'éducation et de garde est estimé à 6% en 2009 (y compris la participation des écoles coraniques enregistrés). Le TBS du préscolaire est évalué en 2008 à 5,2%.

3.3.1.1.2 Défis et contraintes

Les principales contraintes au niveau de cet ordre d'enseignement sont liées essentiellement à la mauvaise qualité des conditions d'accueil et à la répartition inéquitable de l'offre, dont les milieux ruraux et les publics pauvres et vulnérables en sont pratiquement exclus. Ainsi, la situation du préscolaire se caractérise par : (i) la faiblesse de l'offre et sa concentration en milieux urbains, particulièrement à Nouakchott et Nouadhibou ; (ii) l'implantation anarchique des jardins d'enfants privés (sans autorisation et sans suivi du département de tutelle), (iii) le manque de qualification des personnes assurant l'encadrement au niveau des structures préscolaires (moins de 10% dispose de qualifications requises dans le domaine), (iv) l'absence d'un programme uniformisé d'éveil adapté au contexte de l'enfant mauritanien, (v) l'inadaptation des infrastructures et l'insuffisance d'équipements pédagogiques, (vi) la faible implication des collectivités locales dans les services d'encadrement et d'éducation préscolaire, (vii) le manque de coordination (viii) l'absence de passerelle entre le préscolaire et le fondamental, et (ix) la non prise en compte des besoins des enfants de 0 à 3 ans qui ne sont ciblés par aucun programme.

3.3.1.2 Enseignement Fondamental

3.3.1.2.1 Evolution du sous secteur

Les efforts déployés dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase du PNDSE, notamment en matière de construction scolaire et de recrutement d'enseignants ont permis la réalisation de progrès relativement importants en termes d'accès et d'équité au niveau du fondamental. Le tableau, ci-après, présente l'évolution des principaux indicateurs retenus par le PNDSE pour le suivi des performances du sous secteur :

Evolution des principales données sur l'enseignement fondamental											
Evolution									Valeurs cibles		
Indicateurs	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2005	2010	
Effectif élèves	Total	375 695	394 400	434 181	443 258	465 887	483 776	473 688	512 998		
	Public	363 304	376 854	403 745	407 864	431 805	439 290	427 804	461 698		
	Privé	12 391	17 546	30 436	35 394	34 082	44 486	45 884	51 300		
	% du privé	3,3	4,4	7	8	7,3	9,2	9,7	10		

Accès	TBS (G+F)	89,1	91,4	98,3	98	100,6	102	97,6	99	91	95
	% Filles	48,8	49,2	49,4	49,9	49,8	50,0	50,3	50,4	48	50
	Accès 1AF (G+F)	117,3	110,3	108,8	115,9	119,4	110,6	126,9	106	100	100
	Rétention (G+F)	45,1	47,3	40,2	44	46,5	49,3	58,6	61,2	67	78
	Ecoles complètes	16,5	17,2	18,4	18,7	19,5	20,8	21,1	23,8	45	100
Qualité	Taux redoublement	14,7	15,9	15,8	10,1	10,2	3,4	2	2,7	9	7
	Ratio élève/maître	39	41	42,5	43,3	44	47	40	42	44	40

a) Les aspects quantitatifs et d'équité

➤ Evolution des effectifs

L'effectif des élèves a sensiblement augmenté passant de 360.677 élèves en 2001/2002 à 473 688, en 2007/2008 et 512.998 élèves en 2008/2009, soit un taux de progression de 42,23% sur la période. Seul l'année 2007/2008 fait apparaître une diminution des effectifs qui présente une régression de 2,1 points de pourcentage par rapport à l'année précédente qui serait due plutôt à un gonflement des effectifs de 2006/2007. Le nombre d'écoles a atteint 3 793 en 2001/2002 contre 2 980 en 2008/2009.

La part du privé dans l'enseignement fondamental, qui ne représentait que 2% des effectifs en 1998-99 n'a cessé de croître pour atteindre 7% en 2003-04 (soit un accroissement annuel moyen de 3% sur la période) et se situe à 10% en 2007-08, soit un accroissement annuel moyen entre 2004 et 2008 de l'ordre de 8%. Ainsi, les effectifs du privé ont cru nettement plus vite que les effectifs du public entre 1998-99 et 2007-08. Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition des effectifs entre le public et le privé sur la période 1998-99/2007-08.

Evolution de la répartition des effectifs du fondamental entre le public et le privé sur la période de 1998-99 à 2007-2008										
	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
Ensemble	346 222	355 822	360 677	375 695	394 400	434 181	443 258	465 887	483 776	473 688
Public	346 222	345 855	349 224	363 304	376 854	403 745	407 864	431 805	439 290	427 804
Privé	6 496	9 967	11 453	12 391	17 546	30 436	35 394	34 082	44 486	45 884
% Privé	1,9	2,8	3,2	3,3	4,4	7	8	7,3	9,2	9,7

➤ Le TBS

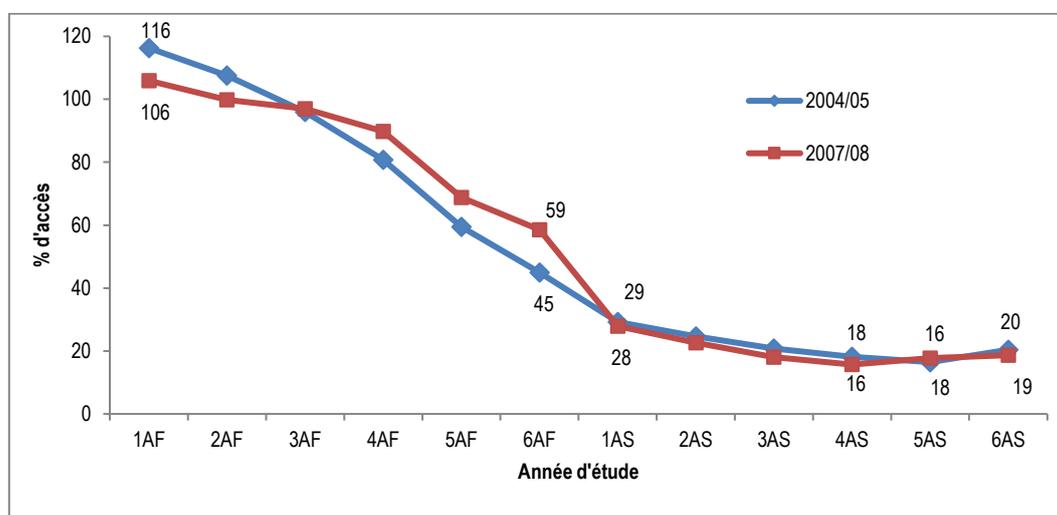
L'évolution du taux brut de scolarisation (TBS) au cours de la période, montre de réels progrès en termes de couverture scolaire. Il passe de 87,3% en 1998-99 à 97,6% en 2007-08. Cela signifie que l'effectif scolarisé représente environ 98% de la population en âge de l'être. Après une stagnation relative entre 1998-99 et 2002-03, on constate une croissance entre 2002-03 et 2006-07. En 2007-2008, on note une légère baisse du TBS qui est un résultat direct de la diminution des effectifs constatée par rapport à l'année précédente. En 2008-2009, le TBS est estimé à près de 99% enregistrant une hausse d'un point par rapport à 2007-08, dépassant ainsi de 4 points la cible du PNDSE fixée à 95% pour ce taux en 2010. Si on compare la couverture scolaire réalisée par la Mauritanie au primaire avec des pays à niveau de revenu comparable (tableau II.4), on constate que le TBS de l'enseignement fondamental est plutôt supérieure de plus de 3 points à la moyenne de ces pays qui se situe à 94,4% selon les données du tableau suivant.

Analyse comparative internationale de la couverture scolaire au primaire, année 2008 ou proche											
Pays	Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Côte d'Ivoire	Ghana	Mali	Mauritanie	Djibouti	Sénégal	Togo	Moyenne
TBS primaire	107	72,2	115,4	80,7	101,8	80	97,6	93,9	83,5	112,1	94,4

➤ La couverture effective

Au plan de la couverture effective, les taux d'accès transversaux présentés dans le graphique ci-dessous indiquent qu'en 2007-08, le système éducatif a une capacité d'accueil en 1AF supérieure au nombre d'enfants théoriquement en âge d'entrer dans cette classe (taux d'accès en 1AF de 106%)⁴. Toutefois, seuls 59 enfants sur 100 ont accès à la 6AF, ce qui signifie que 41% des enfants n'atteignent pas la fin du fondamental et ont donc très peu de chances d'acquérir les connaissances nécessaires pour être et rester alphabétisés pendant leur vie adulte.

Graphique II.1 : Evolution du profil de scolarisation transversal entre 2005 et 2008



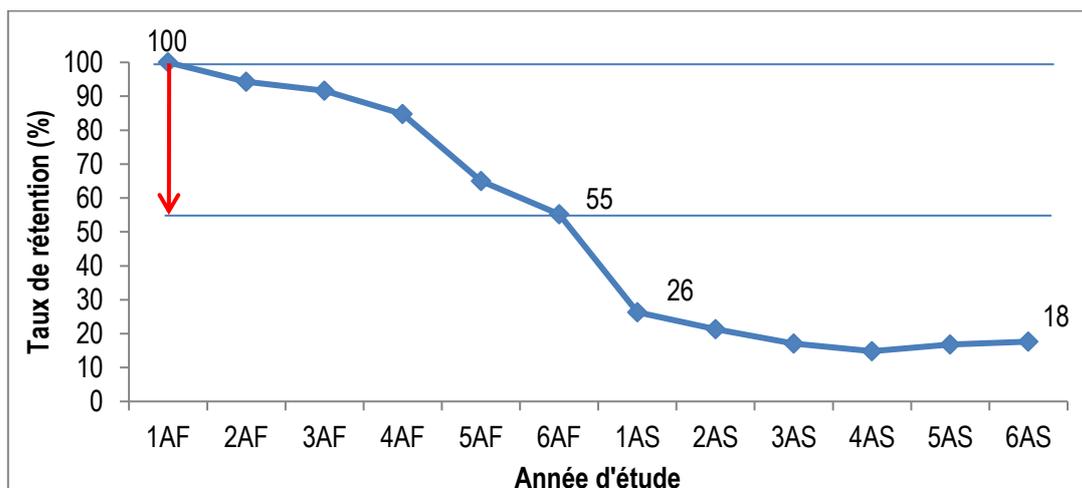
Source : calcul des auteurs à partir des données de la DSPC/MEN et de l'EPCV 2008

Il s'en suit que si d'importants progrès ont certes été réalisés depuis 1997-98 en termes d'accès et d'achèvement du fondamental (en 1997, le taux d'accès en 1AF ne valait que 92% et le taux d'achèvement 41%), les abandons en cours de cycle demeurent un obstacle important pour la réalisation de l'universalisation de cet ordre d'enseignement. L'amélioration de la rétention reste donc un défi majeur pour le système éducatif mauritanien. En 2007-08, le taux de rétention⁵ est estimé à 55% au niveau du fondamental. C'est-à-dire que sur 100 enfants qui accèdent à la première année du primaire 45 n'achèvent pas ce cycle et parmi les 55 qui l'ont terminés seuls 26 accèdent en 1ère année d'enseignement du secondaire dont 18 seulement achèvent le cycle du secondaire.

⁴ Ce chiffre supérieur à 100% indique que des enfants d'autres cohortes, soit en avance soit en retard, sont entrés en première année d'études cette année-là. Un taux d'accès supérieur à 100% ne signifie donc pas pour autant que tous les enfants accèdent à l'école car les nouveaux élèves en 1AF peuvent avoir un âge différent (souvent supérieur) à l'âge officiel d'entrée (6 ans). La probabilité d'accéder un jour à l'école est estimée à 88% (en intégrant l'enseignement originel) selon les analyses menées sur l'EPCV 2008 et le MICS 2007 (cf. encadre II.2)

⁵ Le profil de rétention présenté ici est un profil transversal et non pseudo-longitudinal du fait des problèmes de sous-déclarations des redoublements au niveau des données administratives (cf. encadré II.1). Le profil de rétention transversal rapporte les taux d'accès à chaque année d'études au taux d'accès de la première année du fondamental pour une année donnée (ici 2007-08)

Graphique II.2: Profil de rétention transversal en 2007-08



Source : calcul des auteurs à partir des données de la DSPC/MEN et de l'EPCV 2008

Ce résultat met encore plus à mal l'atteinte de l'objectif d'éducation pour tous qui suppose avant tout que tous les enfants en âge de scolarisation accèdent au fondamental et l'achèvent. Ce qui n'est pas encore le cas, puisque des populations importantes «résistent» toujours à la scolarisation. En effet, selon les résultats de l'ERAM, environ 182 000 enfants âgés entre 6 et 15 sont hors du circuit scolaire en 2008 (27% de ce groupe d'âge) dont 75% n'ont jamais été à l'école et 25% ont été à l'école auparavant.

La proportion relativement élevée des enfants déscolarisés (6,7% des enfants âgés de 6 à 15 ans), est une conséquence directe de la faiblesse de la rétention constatée au fondamental. L'examen du profil de ces enfants montre notamment que 82% d'entre eux résident en milieu rural. Il révèle aussi que 59% sont encore âgées de moins de 10 ans ; ce qui signifie qu'il s'agit d'un problème d'actualité.

Les principales causes de la non-scolarisation et de l'abandon peuvent être classées, selon cette enquête, dans les trois catégories suivantes : (1) des *raisons socioculturelles* expliquant entre 41% à 47% des cas, (2) des *raisons économiques* qui justifient entre 26% et 29%, et (3) des *raisons spatiales* évoqués dans les cas de 18% à 20% des enfants concernés. Ces constats révèlent clairement que les facteurs liés à la demande sont les principales causes de la non-scolarisation et de la déperdition scolaire au niveau du fondamental. Les raisons les plus citées dans ce cadre sont :

- Le manque de moyens financiers pour prendre en charge le coût de la scolarité ; ce qui justifie l'utilisation des enfants pour augmenter le revenu du ménage (30% des enfants hors circuit scolaire sont engagés dans la vie active) ;
- Le fait que les enfants fréquentent l'école coranique et que celle-ci est suffisante pour leur instruction.

L'existence encore de causes liées à l'offre scolaire s'explique en grande partie par les problèmes de la carte scolaire. Selon le RESEN 2010, 9,7% des enfants scolarisés en 2007/08 étaient en situation de discontinuité éducative et ne pouvaient donc continuer leurs études dans la classe supérieure au niveau de la même école. Il est à noter que, malgré le vaste programme de construction scolaire réalisé dans le cadre du PNDSE, la proportion des écoles complètes n'est que de 28% seulement (contre 16,5% en 2001/2002), alors que l'objectif du PNDSE pour 2010 était de 70%. En outre, environ 20% des enfants âgés de 10 à 11 ans sont domiciliés à plus de trente minutes de l'école

fondamentale la plus proche. Ajoutons aux problèmes de la discontinuité pédagogique et de l'accessibilité, l'absence d'une offre scolaire adaptée à certaines demandes spécifiques (les nomades, les petites localités, etc.). Il est à signaler aussi que plusieurs facteurs liés à la demande sont motivés par la situation actuelle de l'offre scolaire notamment à travers l'appréciation que les parents donnent à la qualité de l'école et à la valeur ajoutée qu'elle peut avoir ; ce qui signifie que la part réelle des facteurs liés à l'offre, dans l'explication du phénomène de non-scolarisation ou déscolarisation, pourra être plus importante comparativement avec ce que les données montrent. Notons que les résultats de l'ERAM révèlent que plus de trois quart des enfants hors circuit scolaire regrettent de ne pas être à l'école et que 80% d'entre eux sont prêts à la rejoindre. Cela signifie que si une seconde chance est offerte à ces enfants à travers une offre adaptée tenant compte de leurs spécificités, ils pourront sortir du cercle vicieux de l'ignorance et de l'exclusion.

➤ **Les disparités sociales dans les parcours scolaires individuels**

• **Disparités selon le genre**

En terme de disparités selon le genre, l'évolution du TBS d'une manière globale, mais aussi pour les garçons et les filles, au cours de la période de 2004 à 2008, ainsi que deux indicateurs de parités entre les deux groupes (différence des taux et leur rapport) sont reportés dans le tableau suivant.

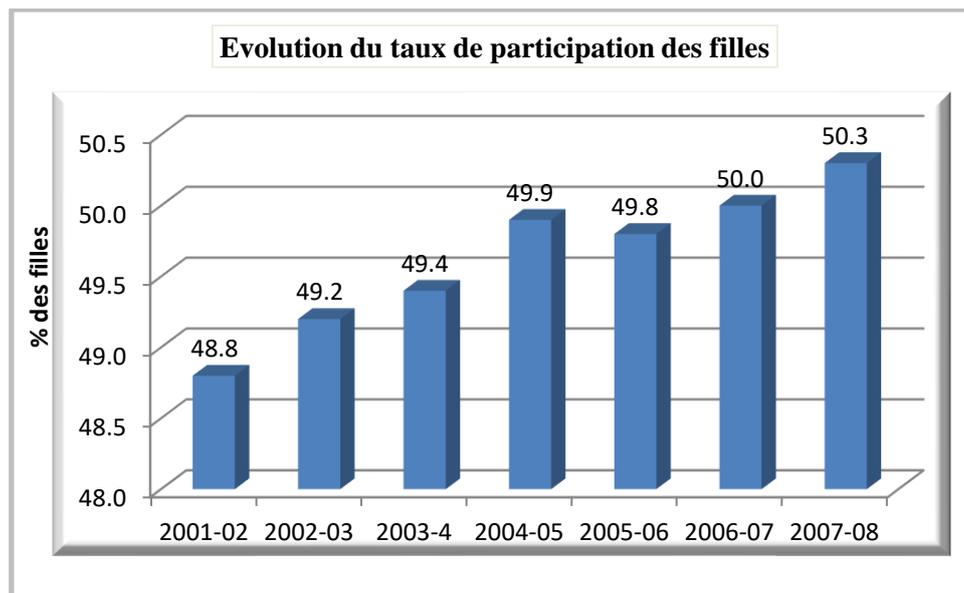
Tableau 3.4 : Taux bruts de scolarisation (%) aux différents niveaux scolaires selon le genre, (2004-2008)

	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08		
	TBS (%)	TBS (%)	TBS (%)	TBS (%)	a-b	b/a
Fondamental						
Ensemble	98,10%	100,60%	101,90%	97,60%		
Garçons (a)	95,20%	98,30%	99,30%	94,60%		
Filles (b)	101,10%	103,10%	104,70%	100,80%	-6,2	106,6

Source : Calcul des auteurs selon les données scolaires de la DSPC et les données démographiques de l'ONS

Ainsi, le TBS des filles dépasse pour la quatrième année consécutive celui des garçons avec un écart qui varie autour de 5 points en faveur des filles. Sur la même période, le rapport du TBS entre les deux groupes (TBS filles/TBS garçons) tourne autour de 1,06. Au total, il est à noter que la croissance globale des scolarisations dans le fondamental reste en faveur des filles, et que la parité selon le genre est atteinte pour ce cycle d'enseignement.

Le taux de participation des filles (% filles dans les effectifs du fondamental), au niveau national, est de 50,43% en 2008/09, dépassant ainsi pour la troisième année consécutive la valeur cible du PNDSE pour 2010 fixée à 50%.



Cette convergence du taux de participation des filles au niveau national vers une parité de genre favorable aux filles, cache encore des disparités régionales. Ainsi, les wilayas du Hodh El Charghi, de l'Adrar et du Guidimagma sont dans une situation de disparité persistante, avec des taux de participation inférieurs à 50%.

- **Disparités selon le milieu**

En terme de disparités selon le milieu de résidence (rural/urbain), on constate que les ruraux qu'ils soient filles ou garçons ont les mêmes chances d'accéder à l'enseignement fondamental (environ 64%). C'est le même constat pour les urbains (environ 87% de probabilité d'accéder au fondamental qu'ils soient filles ou garçons).

Tableau 3.4 : Disparité selon le milieu de résidence (rural/urbain)

Milieu de résidence	sexe	Accès	Achèvement
Rural	Garçon	64,4	24,9
	Fille	63,5	19,7
Urbain	Garçon	86,5	57,7
	Fille	87,4	50

- **Disparités entre wilayas**

Le tableau IV.4 présente la couverture scolaire obtenue à partir des données administratives pour chaque wilaya en distinguant le genre.

Tableau VI.6 : Taux Brut de Scolarisation (%) dans le fondamental selon la wilaya et le genre, années scolaires 2004-05 et 2007-08

TBS (%)	Hodh Charghi	Hodh Gharbi	Assaba	Gorgol	Brakna	Trarza	Adrar	Nouadhibou	Tagant	Guidi makha	Tiris Zemour	Inchiri	NKTT	Total
Ensemble 2004-05	89,1	104,2	97,8	85,3	89,4	97,4	113,7	126,9	120,7	85,6	109,9	101,7	107,8	98,1
Ensemble 2007-08	81,4	107,6	92,1	90,5	102,7	92,0	101,4	110,8	104,1	103,9	103,8	108,6	102,3	97,6
Filles	83,2	118,1	94,3	91,3	106,4	94,0	100,0	114,4	104,1	102,5	102,6	109,9	108,2	100,9
Garçons	79,7	97,4	89,9	89,8	99,1	90,1	102,9	107,5	104,1	105,2	104,9	107,3	96,9	94,7
TBS 2008 / TBS 2004	0,9	1	1	1,1	1,2	0,9	0,8	0,8	0,8	1,3	0,9	0,8	0,9	1
TBS Filles / Garçons, 2008	1,0	1,2	1,0	1,0	1,1	1,0	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1

Source : Calcul des auteurs selon les données scolaires de la DSPC et les données démographiques de l'ONS

Concernant les disparités entre régions, il est à noter que les écarts entre les wilayas, en terme de scolarisation, se sont réduits. En effet, toutes les wilayas enregistrent un TBS supérieur au taux cible de 95%, à l'exception du Hodh Charghi (86,8%) et du Gorgol (90,09%). Néanmoins, les résultats reportés au tableau VI.6 dévoilent des disparités qui sont loin d'être négligeables car elles évoluent sur une fourchette de l'ordre de 29 points, même si la tendance est à la réduction de ces disparités, car l'écart moyen (qui est l'indice de dispersion des valeurs du TBS dans les différentes wilayas par rapport à la moyenne nationale) est passé de 11 en 2004 à 7 en 2008.

On constate, en effet que, pour l'année considérée, la plupart des wilayas ont connu une baisse plus ou moins importante du TBS par rapport à l'année de référence (variant de plus de 16 point au Tagant et à Nouadhibou, à 5 points environ dans les wilayas du Trarza, Assaba et Nouakchott), alors que les wilayas qui étaient en retard (Gorgol, Brakna et Guidimakha) enregistrent une hausse importante (de plus de 18 points au Guidimakha par exemple). Notons que ces wilayas bénéficiaient de programmes d'appui à la scolarisation ces dernières années. Si la baisse n'affecte pas systématiquement la couverture scolaire pour certaines wilayas, qui reste autour de 100%, elle s'accompagne, pour d'autres, d'une dégradation du TBS (Hodh Charghi, Trarza et Assaba).

- **Disparités selon le niveau de richesse**

En terme de disparités selon le niveau de richesse, les effets combinés des caractéristiques génératrices de disparités (genre, niveau de richesse et milieu de résidence) induisent des divergences considérables au niveau de l'accès, mais surtout au niveau de la rétention. Pour une fille appartenant aux deux quintiles les plus pauvres en milieu rural, la probabilité d'accéder à l'école fondamentale est de 63%, contre 64,4% pour un garçon dans la même situation. Ces probabilités sont plus élevées pour une fille et un garçon du milieu urbain appartenant aux deux quintiles les plus riches, respectivement 88,6% et 87,5%. Les probabilités d'achèvement du cycle sont aussi nettement plus importantes.

Tableau 3.5 : Disparités selon le niveau de richesse

Caractéristiques			Accès (%)	Achèvement (%)
Milieu	Quintile	Genre		
Rural	q1+q2	Garçon	64,2	24,7
		Fille	63	19,2
	q4+q5	Garçon	66,6	26,1
		Fille	65,4	21,3
Urbain	q1+q3	Garçon	84,6	55,3
		Fille	85	46,9
	q4+q5	Garçon	87,5	58,9
		Fille	88,6	51,5

En conclusion, on peut noter que si le genre n'a pratiquement pas d'influence en termes d'accès, son effet sur la rétention n'est pas négligeable. Le niveau de vie et le milieu de résidence ont un effet négatif considérable sur l'accès à tous les niveaux de scolarisation, et encore plus sur la rétention.

b) La Qualité

Si, dans l'ensemble, l'évolution de l'accès au fondamental était positive, l'évolution sur le plan de la qualité du système est loin d'être satisfaisante. Il sera procédé dans ce qui suit à l'analyse des performances qualitatives de l'enseignement fondamental à travers l'évolution des taux de redoublement et du ratio élève/maître ainsi que les résultats des examens et des évaluations.

➤ Le taux de redoublement:

Le tableau ci-après, présente les informations de base sur les profils de rétention et les taux de redoublement sur plusieurs périodes.

Tableau 3.9 : Fréquence des redoublements et abandons par niveau d'études entre 2004-05 et 2007-08

Indicateurs	% redoublants en 2005	Profil de rétention [1999-2005]	% redoublants en 2008	Profil de rétention [2002-2008]
1AF	9,3	100,0	0,3	100,0
2AF	8,6	91,8	0,5	100,0
3AF	9,6	80,3	0,6	91,0
4AF	9,8	71,0	3,1	77,0
5AF	11,3	63,9	4,2	68,0
6AF	16,2	48,8	5,6	59,0

Source : Données scolaires de la DSPC/MEN

Le taux moyen de redoublement au niveau du fondamental a baissé récemment, passant de 10,8 % en 2004-05 à 2,4 % en 2007-08, soit une diminution de 8,4 points de pourcentage. Quand on examine la distribution des redoublements dans les différentes classes, il convient de souligner la situation particulière de la 5AF et de la 6AF dans lesquelles le redoublement reste le plus fréquent, ce qui est lié pour une part importante aux conditions spécifiques de transitions entre les cycles. Notons que le

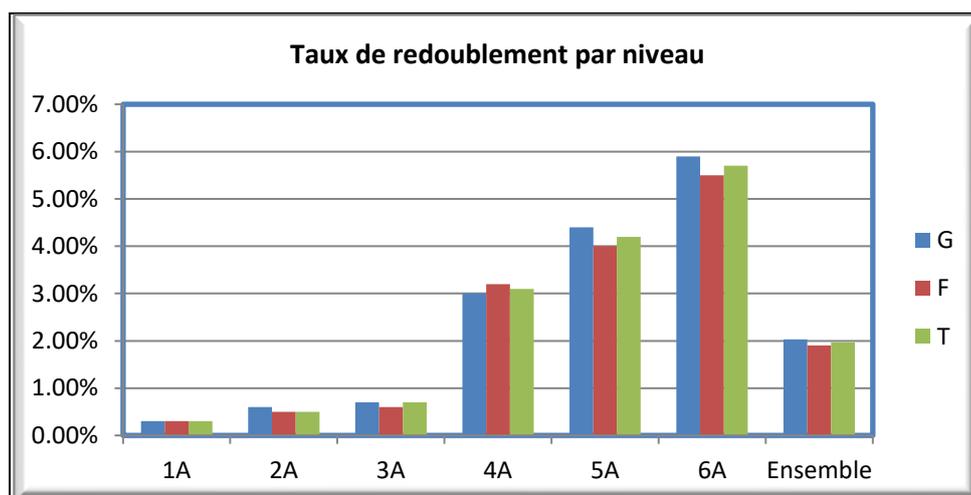
taux de rétention⁶ est passé de 48,8 % en 2004-05 à 59,0 % en 2007-08, soit une amélioration de 10 points de pourcentages au cours de la même période.

En termes de genre, globalement, les filles enregistrent, en 2007/2008, des taux de redoublement moins élevés par rapport aux garçons (1,9% contre 2,03%).

L'analyse par wilayas montre que le taux de redoublement des garçons est inférieur à celui des filles dans sept wilayas sur treize, bien que l'écart soit souvent minime.

L'analyse par niveau montre que les taux de redoublement des filles sont légèrement inférieurs à ceux de garçons dans tous les niveaux.

Graphique 3.4 : Taux de redoublement par niveau



➤ Le Ratio élève/maître7:

Le ratio élèves/maître est passé de 47 en 2006/07 à 40 en 2007/08, atteignant ainsi la cible du PNDSE en 2010 qui est de 40 élèves/enseignants.

Cette baisse s'explique, d'une part, par l'augmentation de l'effectif d'enseignants entre 2007 et 2008, qui est passé de 11378 à 12724 (546 enseignants supplémentaires) et d'autre part par la baisse des effectifs durant la même période.

Ce ratio cache des disparités relativement importantes entre wilaya variant de 54 au Gorgol à 19 en Inchiri.

Tableau 3.10 : L'évolution du ratio élèves/maître par wilaya entre 2005/06 et 2007/078

	2005/06	2006/07	2007/08
Hodh Charghi	50	60	39
Hodh El Gharbi	48	46	39
Assaba	53	54	48
Gorgol	62	70	54
Brakna	43	49	50

⁶ Profil de rétention longitudinal sur 6 années scolaires à partir des données administratives : suivi des entrants en 2002-03 en 1AF jusqu'en 2007-08 en 6AF

Trarza	38	38	32
Adrar	30	35	32
Nouadhibou	35	36	35
Tagant	37	45	28
Guidimakha	47	57	47
Tiris Zemmour	36	38	38
Inchiri	19	17	19
Nouakchott	41	40	37
National	44	47	40

➤ Efficacité des apprentissages

Les différentes sources d'information disponibles confirment la mauvaise qualité de l'enseignement fondamental et que la tendance était plutôt à la dégradation. Dans ce cadre et de façon convergente, les différentes évaluations menées sur les acquisitions des élèves (IPN et PASEC) soulignent la très faible qualité des apprentissages scolaires en langues et en mathématiques au niveau du fondamental.

L'analyse des résultats de l'examen d'accès en première années secondaire confirme ce constat. Plus de 80% des candidats à cet examen ont eu une note inférieure à 10/20. De même, les résultats de l'enquête MICS réalisée en 2007 par l'ONS révèlent que la probabilité d'être alphabétisé après 6 années d'études au fondamental est estimé à environ 50% chez la population féminine. Cette probabilité est relativement faible dans la mesure où on s'attend, dans un système éducatif normal, qu'un individu soit alphabétisé durablement à la fin du cycle fondamental.

Bien que ces difficultés d'apprentissage soient les résultats de la conjugaison de plusieurs facteurs endogènes et exogènes au système, les éléments d'analyse disponibles renvoient en grande partie aux compétences notamment linguistiques des enseignants. La non maîtrise de l'Approche Par les Compétences (APC) par les enseignants a accentué leurs difficultés à maîtriser le programmes. Ce constat signifie que les programmes de reconversion linguistiques engagés dans le cadre de la première phase du PNDSE et les efforts déployés pour restructurer la formation initiale des enseignants n'ont pas donnés les résultats escomptés.

En plus des problèmes liés aux compétences des enseignants d'autres facteurs ont contribué, à des degrés différents, à la mauvaise qualité des apprentissages. On peut citer dans ce cadre les problèmes liés à la gestion administrative et pédagogique (temps scolaire incomplet, encadrement de proximité inefficace, insuffisance des pratiques de l'évaluation pédagogique, etc.), aux outils pédagogiques (manuels, guides, programmes, etc.) et l'environnement scolaire (tables bancs, qualité de SDC, etc.).

3.3.1.2.2 *Défis et contraintes*

Les principaux défis et contraintes au niveau de cet ordre d'enseignement, dans le court et le moyen terme, sont relatifs à la faiblesse de la rétention et de la qualité du système ainsi qu'à la persistance de certaines poches de résistance à la scolarisation, en particulier en milieu rural. Le poids relativement important des facteurs liés à la demande scolaire dans l'explication des problèmes actuels du système constitue un défi majeur dans la mesure où la marge de manœuvre du secteur de l'Éducation est limitée sur ce plan.

Au delà des contraintes exogènes, les contre-performances de l'enseignement fondamental sont liées notamment à l'inefficacité du dispositif de gestion et de pilotage, au déficit en enseignants répondant aux besoins de la réforme de 1999 et à l'environnement scolaire direct et aux conditions d'enseignement non appropriées.

L'inefficacité du dispositif de gestion du système se manifeste sur plusieurs plans, dont on peut citer en particulier : (i) la mauvaise gestion de la carte scolaire (76,2% des écoles sont incomplètes dont 10% à classe unique) et ses conséquences négatives notamment sur l'utilisation optimale des ressources, (ii) la mauvaise gestion des enseignants traduite par une répartition toujours inéquitable entre les wilayas et entre les écoles au niveau de la même wilaya, (iii) le non respect du temps scolaire dans la mesure où l'année scolaire est souvent incomplète en raison de la rentrée scolaire en général tardive, de la clôture prématurée des cours et du temps perdu à cause de l'absentéisme des enseignants au cours de l'année et (iv) l'inefficacité de l'encadrement de proximité à cause de la gestion peu optimale de l'effectif d'inspecteurs affectés à l'encadrement et à la mauvaise utilisation des moyens mis à leur disposition, en plus d'une forte dispersion des écoles et l'accès difficile à certains sites. En plus de ces problèmes, les enseignants sont généralement peu motivés à cause, en partie, de l'inefficacité du dispositif de gestion, mais aussi à cause de leur faible rémunération (3,5 unités de PIB/habitants). Cette situation constitue une contrainte majeure devant toute réforme à engager au niveau de cet ordre d'enseignement.

Quant au déficit en enseignants répondant aux besoins de la réforme, il réside dans le fait que (i) plus de 80% des enseignants sont formés en arabe, (ii) le bassin de recrutement des futurs enseignants est très pauvre en candidats bilingues et même potentiellement bilingues, car la majorité d'entre eux est issue de la réforme de 1979 à dominante arabisante, (iii) la formation initiale aux ENIs est toujours inefficace pour former des enseignants bilingues, malgré les efforts de restructuration et de professionnalisation accomplis, (iv) les expériences poursuivies jusqu'ici en matière de reconversion linguistique n'ont pas donné les résultats visés à cause, probablement, de l'inefficacité de l'approche poursuivie.

Concernant les conditions d'enseignement, elles sont caractérisées par la mauvaise qualité des infrastructures et l'absence d'un environnement scolaire attirant (55% des salles de classes du fondamental sont en mauvais état, la quasi-totalité des écoles ne sont pas approvisionnées en eau potable, ne disposent pas de latrines et ne sont pas clôturées) et par le manque de mobilier scolaire (51% des enfants sont encore assis par terre).

3.3.1.3 Enseignement Secondaire Général

3.3.1.3.1 Evolution du sous secteur

a) Les aspects quantitatifs, de disparité et d'équité

➤ Evolution des effectifs

Au plan global, les effectifs des élèves de l'enseignement secondaire général ont augmenté de façon passant de 76837 élèves en 2001/2002 à 96 893, en 2007/2008, soit un taux de progression de 26% sur la période. Seul l'année 2007/2008 fait apparaître une diminution des effectifs qui présente une régression de 2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente qui serait due plutôt à un gonflement des effectifs de 2006/2007. En 2008/2009, les effectifs ont repris leur croissance atteignant 101 246 élèves en 2008/2009, ce qui correspond à une progression de 4 point par rapport à l'année précédente et à 2,2 points comparativement à 2006/2007.

Si on observe l'accroissement des effectifs par cycle entre 1999 et 2008, l'analyse montre que le taux d'accroissement annuel moyen du 1^{er} cycle a été plus important que celui du 2nd cycle, respectivement 6,5 et 3,6 %. Le taux d'accroissement relativement élevé des effectifs du 1^{er} cycle au cours de cette période, est probablement dû à la fois à l'accroissement relativement rapide des effectifs du fondamental entre 1998 et 2007, et à une forte transition entre les deux ordres d'enseignement.

Il est important de souligner que l'arrivée de la première cohorte de la réforme de 1999 en 4^{ème} année du secondaire 1^{er} cycle (2007-2008) a augmenté les effectifs du 1^{er} cycle puisque ce cycle est passé de 3 à 4 années. Dans le même temps, le 2nd cycle a connu une régression des effectifs du fait des sortants du cycle (bacheliers et autres) et de l'absence de nouveaux entrants (soit seulement 2 années en 2007-08 contre 3 normalement pour ce cycle d'enseignement).

La part du privé dans les effectifs de l'enseignement secondaire général, qui était nulle en 1998-99 n'a cessé de croître pour atteindre 10% en 2003-04 et se situe à 22,7% en 2007-08. Ainsi, les effectifs du privé ont connu une très forte croissance entre 1998-99 et 2007-08.

La proportion du privé dans le 1^{er} cycle a augmenté depuis 1998-99 pour se situer à 8,2 % en 2003-2004. Entre 2000-01 et 2003-04, cette part a connu un taux d'accroissement moyen de 13,7 % annuellement. Entre 2004-2005 et 2007-2008 l'accroissement annuel moyen est passé à 32,5% ce qui fait que les effectifs ont triplé au cours de cette période. Au niveau du 2nd cycle secondaire, la part du privé était de 14 % en 2003-2004 ; elle est passée à plus de 35% en 2007-08.

Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition des effectifs entre le public et le privé sur la période 1998-99/2007-08.

Evolution des effectifs dans l'enseignement secondaire général de 1999 à 2008										
Niveau/année/statut	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
1 ^{er} cycle ESG	Ensemble	37 449	41 253	45 644	46 994	49 139	51 307	55 993	55 530	65 896
	Public		41 165	42 795	43 796	44 770	47 123	50 008	47 568	57 166
	Privé		88	2 849	3 198	4 369	4 184	5 985	7 962	12 369
	% Privé		0,2	6,2	6,8	8,9	8,2	10,7	14,3	17,8
2 nd Cycle ESG	Ensemble	22 620	23 389	29 098	29 843	32 139	34 336	37 254	41 564	29 528
	Public		23 316	24 783	26 316	29 067	29 514	31 060	32 927	21 588
	Privé		73	4 315	3 527	3 072	4 822	6 194	8 637	7 940
	% Privé		0,3	14,8	11,8	9,6	14	16,6	20,8	26,9
Total ESG	Ensemble	60 069	64 642	74 742	76 837	81 278	85 643	93 247	97 094	99 063
	Public	60 069	64 481	67 578	70 112	73 837	76 637	81 068	80 495	78 754
	Privé	0	161	7 164	6 725	7 441	9 006	12 179	16 599	20 309
	% Privé	0	0,25	9,58	8,75	9,15	10,52	13,06	17,1	20,5

Source: RESEN 2010

➤ Le TBS

L'évolution du taux brut de scolarisation (TBS) au cours de la période, fait apparaître, au plan global, une progression lente en termes de couverture scolaire. Le TBS passe de 21,8% en 2000-01 à 23,3% en 2007-08. Après une stagnation relative entre 2000-01 et 2002-03, on constate une croissance modérée entre 2002-03 et 2006-07. En 2007-2008, on note une légère baisse du TBS qui est un résultat direct de la diminution des effectifs constatée par rapport à l'année précédente.

L'analyse de ce taux par cycle montre une évolution plus importante au premier cycle qu'au second cycle. Le TBS du premier cycle est passé de 22,2% en 1998-99 à 32,4% en 2006-07, soit une progression de 10,2 points sur la période avant de revenir en 2007-2008 (22,9%) à son niveau d'il y'a 10 ans. Au second cycle l'évolution du TBS a été plus modérée mais continue entre 1998-09 et 2005-06 passant de 14,3% à 20,7%, avant de régresser en 2006-07 pour atteindre son niveau initial (14,3%), puis remonter à nouveau en 2007-08 (24,1%) de près de 10 points. Le tableau suivant illustre ces données :

Evolution du TBS dans l'ESG de 1998 à 2008										
Cycle/Année	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
1 ^{er} cycle	22,2	24	25,9	25,9	26,2	26,3	27,7	26,6	32,4	22,9
2 ^d cycle	14,3	14,4	16,8	16,8	17,5	18,1	19,1	20,7	14,3	24,1
ESG			21,8	21,8	22,4	22,9	24,3	24,6	24,4	23,3

Si on compare la couverture scolaire réalisée par la Mauritanie au secondaire avec des pays à niveau de revenu comparable, on constate que le TBS du premier cycle en 2007-08 (22,9%) est très loin en dessous de la moyenne de ces pays qui est de 46,7%. Par contre, au second cycle la situation est plus ou moins comparable, bien que le TBS mauritanien (24,1%) dépasse de 3 points environ la moyenne de ces pays qui se situe à 21% selon les données du RESEN 2010.

➤ **L'accès : nouveaux entrants et taux de transition effectif**

En termes d'accès, l'effectif de nouveaux entrants en première année secondaire, au lieu d'augmenter conformément aux objectifs du PNDSE, a plutôt régressé. Ils'élève à 13 883 élèves en 2008/09 contre 16 997 en 2007/08, soit une baisse relative de - 18,32%. Cet effectif était de 16774 élèves en 2001/02 et de 18301 en 2005/06. De même, le taux de transition effectif entre la 6ième année du fondamental et la première année secondaire ne cesse de se dégrader depuis 2005/06, année de la revue à mi parcours de la première phase du PNDSE, où la valeur de cet indicateur (56,8%) avait dépassé la cible fixée à 50%, pour 2005 et 2010. En 2008/09, ce taux est de 36,62%, soit une baisse de 8,28 points par rapport à 2007/08 (44,9%), de 20,18 points par rapport à 2005/06 et de 19,09 points comparativement à son niveau de 2001/02, au lancement du PNDSE

En outre, le taux d'accès en première année du second cycle secondaire a connu, ces des deux dernières années (2008 et 2009), une forte baisse à cause du faible taux de réussite dans l'examen du BEPC qui est, désormais, pris en compte dans la décision de passage au second cycle.

➤ **Les disparités sociales dans les parcours scolaires individuels**

Les disparités entre garçons et filles existent au désavantage de ces dernières, et ont tendance à se creuser entre les deux niveaux (en 2008, l'indice de parité est de 91,6 au premier cycle et de 88,8 au second).

Tableau3.12: Taux bruts de scolarisation (%) aux différents niveaux scolaires selon le genre, (2004-2008)

	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08		
	TBS (%)	TBS (%)	TBS (%)	TBS (%)	a-b	b/a
Premier cycle secondaire						
Ensemble	26,8%	26,6%	25,2%	22,9%		
Garçons (a)	27,8%	27,9%	26,8%	23,9%		
Filles (b)	25,7%	25,2%	23,4%	21,9%	2,0	91,6
Second cycle secondaire						
Ensemble	19,7%	21,7%	23,4%	16,0%		
Garçons (a)	21,2%	23,3%	23,9%	16,9%		
Filles (b)	18,2%	19,9%	22,9%	15,0%	1,9	88,8

Source : Calcul des auteurs selon les données scolaires de la DSPC et les données démographiques de l'ONS

Selon l'EPCV 2008, une fille à 2 fois moins de chances d'achever le second cycle du secondaire, la probabilité d'accéder au premier cycle du secondaire pour un enfant du milieu urbain est de 47,5%, elle n'est que de 13% pour un enfant du milieu rural. L'ampleur des divergences est aussi très forte si l'on prend en considération le niveau de pauvreté des ménages, aussi bien pour l'accès à l'éducation que pour la rétention à tous les niveaux de scolarisation.

Les effets combinés des caractéristiques génératrices de disparité (genre, revenu des parents et milieu de résidence) induisent des divergences énormes au niveau de l'accès, mais surtout au niveau de la rétention. Pour une fille appartenant au deux quintiles les plus pauvres en milieu rural, la probabilité d'accéder au second cycle du secondaire est de 6%.

b) Les aspects de qualité et de pertinence,

Au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire, le taux de redoublement a augmenté de 1,7 point passant de 11,2 % en moyenne en 2003-04 à 12,9 % en 2007-08. Pour le second cycle, il a diminué de 3,3 points passant de 12,8 % en moyenne à 9,5%. Cette diminution est probablement liée à la suppression du redoublement pour la dernière cohorte de l'ancienne réforme sur la même période. Notons que globalement, le taux moyen de redoublement au niveau de l'ESG a baissé de 16% en 2001 à 10% en 2009.

L'indice d'efficacité global du 1er cycle de l'enseignement secondaire n'a pas progressé sur la période (de 73,9 % en 2004 à 70,9 % en 2008). Plus d'un quart des ressources utilisées ne produisent pas de résultats concrets pour ce niveau et par conséquent sont considérées comme étant des ressources gaspillées.

En ce qui concerne le 2ème cycle du Secondaire, l'indice d'efficacité global est de 88,3 %. Cette valeur est évidemment beaucoup plus satisfaisante que celle des deux autres cycles d'études, mais indique toutefois qu'il reste encore un gaspillage de 11,7 % des ressources allouées à ce niveau d'enseignement dus notamment aux redoublements en cours de cycle.

Les résultats des derniers examens nationaux ont confirmé le faible niveau d'acquisition. Le taux de réussite au Brevet était extrêmement faible : 18% dont seulement 2,5% ont plus de 10/20. De même, le taux de réussite au Baccalauréat, malgré son amélioration ces deux dernières années reste faible (17%). Entre 2001 et 2009, la proportion des élèves inscrits dans les filières scientifiques a baissé de 74% à 62%. La cible du PNDSE pour cet indicateur à l'horizon 2010 est de 75%. Il est nécessaire qu'une véritable stratégie soit développée pour l'enseignement post-primaire en matière de qualité. Les derniers résultats montrent notamment un manque de priorité budgétaire pour ce cycle, qui, accompagné d'une non maîtrise des flux d'élèves, conduit à une dégradation des conditions d'enseignement, déjà particulièrement mauvaises en termes comparatifs.

Les disparités dans les acquisitions scolaires, mesurées à travers la réussite aux examens nationaux⁸, sont dramatiques au niveau du secondaire, 1er et 2nd cycle, où le taux de réussite des filles au BEPC⁹ (4,5%) et au baccalauréat (12,7%) est 2 fois plus faible que celui des garçons.

Les disparités interrégionales offrent une image très contrastée, où les la représentativité des filles varie entre 53% et 28% des candidats, entre 50% et 15% des admis au BEPC.

⁸ Rapport des admis sur les candidats présent à l'examen

⁹ Nous nous sommes limité dans le calcul du taux de réussite au élèves ayant obtenu une note supérieure ou égale à 9/20. Ce taux est très inférieur au taux de réussite à la suite des délibérations où le travail annuel des élèves a été combiné avec la note du BEPC (dans ce cas, pour les notes supérieures ou égales à 8/20).

Mais la situation est particulièrement préoccupante pour certaines wilayas comme le Tagant. Elle l'est beaucoup plus pour le Guidimakha, où le taux de réussite au BEPC est nul aussi bien pour les garçons que pour les filles, qui ne représentent que 28% des candidats présents.

3.3.1.3.2 *Défis et contraintes*

L'ESG reste confronté à une série de problèmes pesant lourds sur son efficacité et sur sa qualité.

➤ *En termes d'accès et d'offre*, on peut citer :

- *Le manque de rigueur dans la mise en œuvre de la carte scolaire*: la politique de développement d'une offre de proximité au niveau du premier cycle secondaire en milieu rural, en vue notamment d'encourager la scolarisation des filles, a conduit à la création, ces dernières années, de collèges de petites tailles ne répondant pas aux normes minimales de viabilité.
- *Le problème de transition entre les cycles* : le maintien du taux de transition élevé entraînerait une augmentation conséquente du nombre des bacheliers et par voie de conséquence des étudiants du supérieur (si aucun mécanisme de sélection n'est introduit dans l'accès à l'Université), aggravant ainsi les perspectives d'insertion professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur. Il ne fait donc pas de doute qu'il conviendra de s'orienter vers une régulation plus ferme des flux d'élèves à l'entrée dans le secondaire. Cela dit, l'intensité de celle-ci dépendra bien sûr des choix faits pour le développement quantitatif du premier cycle du secondaire (plus fort il sera plus il sera nécessaire de serrer l'accès au second cycle du secondaire).
- *Le problème d'offre* : les analyses ont montré que marginalement, l'accès, mais surtout la rétention en cours de primaire étaient influencés par les chances de poursuivre des études au niveau secondaire. On peut en effet anticiper que la proximité d'un établissement secondaire incite les enfants (et leurs familles) à rester scolarisés dans le primaire pour pouvoir saisir cette opportunité qui s'offre à eux; si l'établissement secondaire est distant, les parents d'une part le connaissent moins bien et d'autre part intériorisent les difficultés d'y avoir accès avec, comme corollaire, une moindre ténacité à achever le cycle primaire.
- *Les problèmes sociaux* : les structures des scolarisations entre zones urbaines et rurales et la relation négative entre l'intensité des disparités et le niveau de couverture, sont cohérentes avec l'argument selon lequel les systèmes éducatifs se développent selon un principe global de facilité logistique et sociale. Les services se sont historiquement développés d'abord en milieu urbain (et notamment dans les grandes villes dont les capitales des régions), là où il est relativement facile de les mettre en place eu égard i) à la densité de population et au nombre suffisant de jeunes sortants du primaire et ii) à la demande forte de scolarisation d'une population aisée et influente. Ensuite, les services s'étendent progressivement dans des contextes moins faciles où les populations sont localement moins nombreuses et la demande de scolarisation moins

forte pour ces types de services (petites villes, quartiers plus périphériques des villes). Les campagnes, et notamment celles où la densité de population est faible, ne sont touchées qu'à la fin du processus d'extension quantitative des services.

- *Les problèmes liés de la Scolarisation Universelle*, en effet, les progrès vers l'achèvement universel du primaire vont générer des pressions spécialement fortes d'abord vers le premier cycle secondaire, puis vers le second. Les systèmes sont exposés à un processus potentiel de massification. D'autre part, avec un taux d'achèvement du primaire qui tend vers la SPU, c'est d'une certaine façon une population sélectionnée qui frappe à la porte du secondaire. Les populations qui termineront le cycle primaire demain seront très différentes; ce seront certes un peu plus souvent des filles, mais ce seront surtout beaucoup plus souvent des pauvres et des ruraux. Ce dernier aspect risque d'être sous-estimé il convient de l'explorer de façon plus spécifique.

➤ ***Au plan de la qualité et de la pertinence :***

- *l'insuffisance de travaux pratiques au secondaire (utilisation de laboratoires)* : malgré la construction et l'équipement, ces dernières années de 84 laboratoires dans 62 des 187 établissements secondaires, le constat est que ces laboratoires sont rarement utilisés et ils sont souvent transformés en salles de classe ou bureaux. Cette situation explique en partie la mauvaise qualité du niveau du secondaire notamment au niveau de l'enseignement des sciences.
- *l'inexistence d'un encadrement de proximité*: l'absence d'un statut d'inspecteur, au niveau du secondaire, constitue un handicap majeur pour la mise en place d'un dispositif d'encadrement de proximité efficace. La politique suivie jusqu'ici, consistant à désigner des professeurs chargés de l'inspection, souvent en l'absence de critères transparents, a conduit à un manque de confiance et une crise de légitimité des inspecteurs promus. Ce problème est accentué par le fait que toutes les inspections se font à partir de Nouakchott avec ce que cela implique en termes de moyens et de temps.
- *l'inefficacité de la politique du manuel scolaire* : Malgré les quantités importantes de manuels scolaires, produites et distribuées dans les établissements, l'année 2009/2010 a connu un déficit considérable en manuels. Cette situation est liée au procédé suivi actuellement pour la production et la distribution gratuite des manuels. Il est à signaler aussi que les manuels du secondaire, du fait qu'ils ont été conçus sous le timbre de l'urgence pour accompagner la nouvelle réforme, n'ont pas été expérimentés.

3.3.1.4 Formation Technique & Professionnelle

3.3.1.4.1 Évolution du sous secteur

Malgré, l'accroissement récent de ses effectifs, la Formation Technique et Professionnelle (FTP) est encore peu développée en Mauritanie. L'offre publique compte 24 établissements, sous tutelles de 6 départements ministériels, dont 18 relevant du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies (MEFPNT).

Les effectifs de la FTP ont connu une progression quantitative très importante sur les dernières années. Ils sont passés de 1 916 en 2000-01 à 4 983 en 2007-08, soit un accroissement annuel moyen de 15% sur la période.

La FTP a accueilli en 2009, 6 160 jeunes, dont 5 771 en formation diplômante (93,69%) et 389 en formation qualifiante (6,31%). Parmi les 5 771 inscrits en formation diplômante : 50,32% correspondent au niveau ouvrier et ouvrier semi spécialisé (BEP/CAP), 41,72% au niveau technicien (BT et BAC T) et 1,64% au niveau technicien supérieur.

Le flux annuel de sortie en formation diplômante est de l'ordre de 1500 diplômés. Parmi ceux-ci près de 70% sont des ouvriers ou ouvriers semi-spécialisés (CAP/BEP), les techniciens (BT et Bac T) y sont de l'ordre de 27%, contre près de 3% seulement pour le niveau technicien supérieur (BTS).

L'**encadrement pédagogique** en 2008 est assuré par 348 formateurs, tous mauritaniens, dont 232 au niveau des établissements secondaires de FTP, 108 au niveau des CFPP et 8 au niveau du CSET.

En terme de répartition géographique, parmi les effectifs en formations en 2008, Nouakchott a accueilli 54,76% contre 15,97% à Nouadhibou et le reste réparti entre les 11 autres wilayas du pays.

Au plan sectoriel, l'offre nationale de formation couvre 21 spécialités dans les principaux secteurs suivants : l'agriculture, le tertiaire et les services, l'hôtellerie-tourisme et l'artisanat féminin.

À cette offre publique, s'ajoutent plus de 30 **structures privées** de formation technique et professionnelle « autorisées ». Ces « centres » privés de formation sont essentiellement tournés vers le secteur tertiaire et ont une capacité d'accueil de près de 1200 places. Les programmes dispensés ne sont pas contrôlés par l'état et ne débouchent pas sur des diplômes reconnus.

Tableau 3.13 : Evolution des effectifs de la FTP, 1999-2008

Niveau/année/statut		1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
Technique et professionnel	Ensemble	1 682		1 916	1 893	1 820	1 902	4 853	3 270	3 744	4 983
	Public	1 682		1 916	1 893	1 820	1 902	4 853	3 270	2 764	3 983
	Privé									980	1 000
	% Privé									26,2	20,1

Source: DSPC/MEN, INAP-FTP/SEFPET, DGESRS/MEN

Le nombre de scolarisés dans les structures publiques entre 2004-05 et 2007-08 a plus ou moins stagné, voire diminué, alors que les effectifs du privé ont significativement augmenté. Une conséquence est que les établissements privés, qui étaient presque inexistantes à ce niveau d'enseignement (filière longue ou courte) jusqu'en 2004-2005 ont vu leur poids augmenter puisqu'en 2007-08, 20,1 % des élèves y sont scolarisés.

Les indicateurs retenus dans le cadre du PNDSE pour le suivi des performances sous secteur sont : le taux d'insertion des sortants au plan global et au niveau des nouveaux modes de formation, le nombre d'apprentis formés et le pourcentage de la contribution des employeurs au budget de la FTP.

Selon les seules enquêtes d'insertion menées jusqu'ici en 2003 et 2006, le taux d'insertion des sortants de ce dispositif est estimé 41% et à 51% respectivement. Il est à signaler que la cible du PNDSE pour cet indicateur est de 60%. On constate donc une évolution favorable vers l'atteinte de l'objectif malgré l'écart de 9 points par rapport à la cible fixée.

Les nouveaux modes tels que l'alternance et l'apprentissage ne sont pas encore mis en place au niveau des établissements à part des expérimentations pilotes au niveau du lycée commerciale et des formations de courte durée réalisées avec l'appui du FAP-FTP.

Quant au pourcentage de la participation des employeurs au financement de la FTP, elle se limite à une contribution estimée à 15% du coût des actions financées par le FAP-FTP.

3.3.1.4.2 Défis et contraintes

En dépit des importantes réalisations au cours de la première phase du programme, le dispositif de formation reste confronté à d'importantes insuffisances et des défis majeurs que nous présentons synthétiquement dans ce qui suit :

➤ Principales Contraintes

- *Au plan quantitatif*, le dispositif demeure sous dimensionné, aussi bien par rapport à la demande économique, dont la composante la plus importante (économie rurale et secteur informel) demeure très peu prise en compte par l'offre de formation, que par rapport à une forte demande sociale issue, à la fois, des flux de jeunes quittant l'éducation de façon prématurée, et du faible niveau de qualification du stock des chômeurs.
- *Au plan qualitatif*, Les différentes études sectorielles réalisées dans le cadre du PNDSE montrent que la qualité de la formation reste peu appréciée par les milieux professionnels. Les causes en sont multiples.
- *Au niveau des ressources humaines* : si les recrutements annuels répétitifs (aussi bien des permanents que des contractuels) ont pu satisfaire quantitativement la plupart des besoins, la prépondérance des jeunes sortants des universités et des professionnels peu préparés à l'enseignement a toujours caché un déficit qualitatif important de formateurs. Ainsi, les principaux problèmes qui se dégagent de l'analyse de la situation des ressources humaines du secteur concernent : (i) l'hétérogénéité des profils et niveaux de qualification des formateurs ; (ii) leur faible niveau de professionnalisation ; (iii) l'absence d'un dispositif permanent de formation initiale et de mise à niveau technique et pédagogique ; (iv) le manque de motivation et l'inadaptation des modes de gestion.

- *Au niveau des infrastructures* : mis à part les établissements ayant fait l'objet d'un appui dans la première phase du PNDSE, la plupart des structures de formation souffrent de la vétusté et de l'inadaptation des équipements et des locaux. Ce constat est accentué par l'absence d'une politique réfléchie et permanente de maintenance et de renouvellement des infrastructures. La situation des centres de formation régionaux, créés dans des circonstances particulières, est plus alarmante que les Lycées de Formation Technique et Professionnelle, à ce niveau.
- *Au niveau des programmes et outils*, la majorité des établissements continuent à dispenser des enseignements non uniformisés et ne répondant pas aux normes de qualité requises. Les formations techniques et professionnelles sont peu attrayantes pour les jeunes et leurs conditions d'accès ne permettent pas de résoudre les déperditions du système éducatif : absence de mécanismes appropriés d'information et d'orientation. L'élaboration récente de plus de 24 nouveaux programmes selon une approche basée sur les compétences ne semble pas avoir provoqué l'effet d'entraînement attendu du fait des obstacles à leur implantation, notamment au niveau des ressources humaines, du niveau de recrutement des élèves et de la résistance au changement. Cette situation est aggravée par l'absence totale de supports didactiques et pédagogiques en plus des conditions de travail, qui ne permettent pas au personnel d'encadrement l'accès aux ressources d'appui, en particulier les TICs. Les expériences dans ce domaine sont soit très limitées (cas de l'implantation de l'APC au niveau du LFTPC) ou très récentes (cas de la réforme des programmes du CAP au niveau de 6 CFPP pilotes) pour avoir un effet significatif sur les indicateurs de qualité du dispositif.
- En outre, des insuffisances sont constatées au niveau des modes de suivi, d'évaluation et de certification.
- *Au niveau de la liaison avec l'emploi*, des initiatives ont été conduites afin d'améliorer la pertinence des programmes de formation et d'apporter un certain éclairage sur les besoins du système productif en terme de compétences. Le système d'information sur les besoins de l'emploi demeure fragile, les mécanismes de partenariat avec le secteur privé sont peu développés. La participation des entreprises aux nouveaux modes de formation demeure bien en deçà des attentes. De même, les démarches visant à accroître leur contribution au financement de la formation sont encore timides et peu convaincantes pour elles. Signalons cependant, la présence des professionnels au sein de tous les conseils d'administrations.
- Le dispositif de la FTP reste de ce fait mal articulé par rapport aux besoins des entreprises qui ont du mal à cerner la valeur des diplômes et les niveaux de qualification auxquels ils préparent. Dans une économie à dominante informelle, qui ne crée pas suffisamment d'emplois structurés, le rôle des mécanismes de dynamisation du marché de l'emploi est déterminant. L'efficacité externe du dispositif de formation demeurera tributaire de l'intégration des mécanismes d'insertion qui assurent aux sortants un accompagnement sur le marché du travail.
- La *formation continue*, qui est un levier important pour l'ancrage de la FTP par rapport aux besoins de l'économie n'acquiert pas encore l'importance nécessaire au niveau de l'entreprise et les établissements de formation n'y sont pas encore outillés et

ceci en dépit de la création d'une direction au niveau central, chargée de la formation continue. Le Fonds Autonome de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle mis en place pour sa dynamisation connaît certaines limites dont notamment la non affectation de la taxe d'apprentissage qui met en cause même sa pérennité et la limite de ses plafonds de financement.

- *Au plan de la gestion et du pilotage*, on note un manque de coordination entre le département en charge de la politique de la FTP et les autres composantes du dispositif relevant d'autres tutelles ministérielles. L'élaboration d'une politique nationale et d'une vision stratégique ancrée par rapport au développement économique et social du pays n'associe pas encore suffisamment l'ensemble des acteurs. Les projets de développement qui restent les moteurs du développement économique du pays se font sans prise en compte de la dimension formation nécessaire pour ancrer leur impact sur les populations. L'appréciation de l'efficacité et du rendement des structures est rendue difficile par l'absence d'un suivi, d'une évaluation annuelle et d'une gestion axée sur les résultats. Les mécanismes de financement du secteur demeurent peu adaptés et les efforts de financement consentis par l'État ont toujours été en deçà des besoins réels.

➤ **Principaux défis :**

- *La difficulté de concilier une demande sociale importante et une demande économique peu maîtrisée* : En effet, des dizaines de milliers de jeunes continuent à quitter le système éducatif national pour constituer des candidats potentiels à la formation professionnelle, nécessitant une préparation à l'insertion socioprofessionnelle. Alors que le marché de l'emploi ne crée pas suffisamment d'opportunités dans sa composante moderne et sa composante informelle demeure difficilement saisissable dans le cadre d'une relation formation- emploi.
- *Les ressources humaines* : la diversité des filières et l'importance des effectifs à préparer induiront des besoins importants en formateurs qui ne pourront être mobilisés que si des mécanismes de participation des professionnels des entreprises à l'encadrement des formations sont mis en place.
- *Les financements* : L'extension du dispositif de formation pour répondre à la demande économique et sociale nécessitera des efforts en financement importants. L'innovation dans les modes de formation et la mise en place de dispositifs de formation souples, peu coûteux et pouvant accueillir des effectifs importants devront, cependant, permettre de rendre les investissements en formation soutenables.
- *La coordination interdépartementale* : la multiplicité des intervenants en formation professionnelle appellent à la mise en place de mécanismes de coordination garantissant l'harmonie de la politique et la rationalisation des moyens mobilisés.
- *Les modes de formation* : l'adaptation des formations aux besoins quantitatifs et qualitatifs des entreprises conduit forcément à l'implication de celles-ci dans la mise en œuvre des actions de formation. Cette implication est difficile à réaliser dans une économie dominée par le secteur informel.

3.3.1.5 Enseignement Supérieur

3.3.1.5.1 *Évolution du sous secteur*

a) *Les aspects qualitatifs*

Le dispositif public d'enseignement supérieur mauritanien comprend 4 établissements publics relevant du ministère en charge de l'Enseignement Supérieur: l'Université de Nouakchott, l'ENS, l'ISET de Rosso et l'ISCAE, et 3 autres établissements sous tutelle d'autres ministères (CSET, ISERI et ENA).

Les données disponibles montrent, globalement, que l'enseignement supérieur en Mauritanie a connu une forte croissance à compter de 2004. En effet, entre 1999 et 2004, les effectifs ont diminué passant de 12 799 étudiants en 1999 à 11 474 en 2004, soit une baisse de 10 % sur la période. Entre 2004 et 2008, les effectifs sont passés de 11 474 à 16 128 soit un accroissement relativement important de 7% par an. Les étudiants boursiers à l'étranger représentaient 19 % des effectifs des étudiants du supérieur en 1998-99 contre 18% en 2003-04. En 2007-2008, cette proportion n'est plus que de 16%.

L'Université de Nouakchott comprend quatre facultés : la faculté des sciences juridiques et économiques (FSJE), la faculté des lettres et sciences humaines (FLSH), la faculté des sciences et techniques (FST) et la faculté de médecine. A ces facultés se rajoute le CREL (Centre de Renforcement pour l'Enseignement des Langues) qui a pour mission l'enseignement des langues vivantes aux étudiants, enseignants et cadres des secteurs public et privé. Les filières de formations scientifiques regroupent 10 % des étudiants et les filières professionnelles seulement 3 % (15% à la FST). Globalement, l'Université de Nouakchott propose 17 maîtrises générales, 6 maîtrises professionnelles, 18 licences générales et 10 licences professionnelles. Il est relevé un taux d'échec de 30 % chaque année se traduisant par des redoublements multiples et des abandons.

Il y a lieu de signaler le démarrage du LMD dans deux facultés (FST et FLSH) avec 12 filières chacune en 2008, et à la FSJE au titre de l'année universitaire 2009-2010, avec 4 filières.

Notons par ailleurs que les locaux qui abritent l'Université se caractérisent par : (i) la dispersion des facultés et/ou d'annexes à travers la ville de Nouakchott ; (ii) l'insuffisance des locaux disponibles; (iii) des laboratoires à capacité très réduite; (iv) l'inexistence de lieu de travail permettant le développement de la recherche scientifique; (v) l'inadéquation des constructions aux exigences de sécurité; (vi) l'absence totale d'infrastructures socioculturelles;

L'Ecole Normale Supérieure (ENS) forme les enseignants du secondaire à partir du DEUG et de la Maîtrise mais a du mal à recruter à hauteur des postes disponibles pour certaines filières notamment les filières scientifiques (seulement 6 recrutements en mathématiques en 2009 pour 30 postes disponibles !). Elle forme aussi les inspecteurs de l'enseignement fondamental

alors que la formation des inspecteurs de l'enseignement secondaires est en phase de démarrage au titre de l'année en cours. La formation des laborantins est également prévue en fonction des besoins des départements.

L'Institut Supérieur d'Enseignement Technologique de Rosso (L'ISSET de Rosso) a pour mission de développer et d'offrir des programmes de formation, de recherche, de vulgarisation, de prestation de services et de promotion de l'entrepreneuriat, qui anticipent et répondent adéquatement aux exigences et aux défis du développement durable des secteurs agropastoral et agroalimentaire.

L'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (ISCAE) a pour mission d'offrir des programmes de formation (initiale et continue), de recherche, de prestation de services et de promotion de l'entrepreneuriat, dans les domaines de la comptabilité et de contrôle (expertise comptable, audit, contrôle, ...) et des techniques modernes de gestion (management, ressources humaines, commerce, marketing et communication, informatique de gestion,...). Il vise ainsi à assurer la liaison adéquate entre les établissements d'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise en formant des gestionnaires compétents dans les nouvelles techniques de gestion.

Le Centre Supérieur d'Enseignement Technique (CSET), est une structure de formation professionnelle préparant essentiellement au BTS pour des effectifs relativement réduits (une centaine d'étudiants).

L'Institut Supérieur des Etudes et Recherches Islamiques (ISERI), est sous la tutelle du Ministère de l'Orientation Islamique, de la Lutte contre l'Analphabétisme et de l'Enseignement Originel. Sa mission est de dispenser un enseignement arabo-islamique moderne et d'effectuer des recherches fondamentales dans le domaine des sciences islamiques. L'ISERI délivre un diplôme de maîtrise en sciences islamiques et lettres arabes, après une durée d'études de quatre ans. On note au niveau de cet établissement un retard quant à l'introduction du système LMD.

L'Ecole Nationale d'Administration (ENA), sous la tutelle du Ministère de la fonction publique, est chargée de la formation des fonctionnaires des corps de l'administration et du perfectionnement des personnels administratifs en service.

Tableau 3.14 : Evolution des effectifs de l'enseignement supérieur, 1999-2008

Niveau/année/statut		1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
Supérieur	Ensemble	12 912		11 112	10 023	10 844	11 885	11 596	12 757	15 179	14 699
	Public	12 912		11 112	10 023	10 844	11 885	11 596	12 757	14 822	14 368
	Privé									357	331
	% Privé									2,4	2,3

Source: DSPC/MEN, INAP-FTP/SEFPET, DGESRS/MEN

La part des effectifs du privé est relativement faible puisqu'elle ne représente que 2,3% des effectifs totaux.

L'analyse des disparités selon le genre et le milieu, malgré leur tendance à la réduction par rapport aux années précédentes, ne peuvent être négligées, surtout au supérieur.

Au total, les enfants des familles les plus pauvres n'ont que de très faibles chances d'accéder à l'enseignement supérieur comparés aux enfants des familles riches (entre 1,9 et 2,7% pour les trois premiers quintiles contre 8,2% pour les enfants du quintile 5).

La structure actuelle de l'utilisation des ressources publiques apparait en contradiction avec la logique d'équité dans la mesure où elle pénalise les familles les plus pauvres et ne contribue pas à la scolarisation de tous les enfants d'origine modeste au niveau du fondamental. Du fait de bénéfices privés plus élevés pour les diplômés de l'enseignement supérieur et de la présence très majoritaire des étudiants de milieu favorisé parmi les étudiants du supérieur, cette logique d'équité à minima voudrait que les ménages contribuent plus dans la partie haute du système que dans sa partie basse

Les différentes études menées pour évaluer l'insertion des sortants de l'enseignement supérieur dans l'emploi aboutissent toutes au même constat : une inadéquation qualitative et quantitative entre l'offre et la demande (voir étude réalisée par le bureau sous-régional de l'OIT pour le Sahel 2006 et l'étude de l'Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (INAP-FTP), 2004).

b) les aspects de qualité et de pertinence

Malgré les efforts consentis ces dernières années dans le cadre du PNDSE et, en matière de formation des enseignants, d'achats d'équipements (matériel informatique et de laboratoire), l'enseignement supérieur souffre encore de la faiblesse de la qualité et cela s'explique par :

- la prévalence d'un enseignement théorique favorisant la dimension cognitive au détriment du savoir-faire et de compétences ;
- L'absence d'une politique de perfectionnement des personnels (formation continue des enseignants chercheurs en vue de l'amélioration de leurs compétences pédagogiques, incitation à l'innovation, statuts professionnels appropriés, recrutements supplémentaires pour compenser les déficits d'encadrement liés à l'augmentation des effectifs et à la réforme LMD...);
- L'insuffisance des supports pédagogiques appropriés (ouvrages, laboratoires, ...) et des personnels techniques ;
- L'usage limité des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Aussi, la qualité de l'enseignement et de la recherche est affectée par **l'inexistence d'infrastructures suffisantes et adaptées** pour répondre aux flux croissant des nouveaux bacheliers et le coût onéreux de la formation à l'étranger ; à titre d'exemple le nombre de bacheliers pour l'année 2009 est de l'ordre de 6000 alors que la capacité d'accueil des établissements de l'enseignement supérieur ne dépasse pas 3000 étudiants. Le coût annuel de formation pour 3000 étudiants à l'étranger est équivalent au budget total annuel de l'Université de Nouakchott.

Sur le plan de la recherche, le dispositif de recherche scientifique en Mauritanie se compose d'un certain nombre de Centres de Recherches spécialisés dont les principaux se situent essentiellement dans les domaines de l'agriculture (CNRADA), de l'élevage (CNERV), de la pêche (IMROP), de la santé publique l'IMRSP, de la géologie l'OMRG, de lutte antiacridienne CNLAA et de la culture et du patrimoine, l'IMRS. Ces Centres regroupent une centaine de chercheurs et bénéficient de financements dans le sillage des projets de développement soutenus par les principaux bailleurs de fonds. Ils souffrent toutefois d'un certain nombre de handicaps qui sont essentiellement liés à la faible qualification niveau de qualification des chercheurs (moins de 20 % ayant un doctorat), au caractère aléatoire des

ressources financières dépendant des programmes financés par les bailleurs de fonds, à la faiblesse de l'organisation et à l'insuffisance quantitative et qualitative des équipements. La diversité de la tutelle de ces différents centres limite les opportunités de synergie et de collaboration pour la mise en œuvre de projets multidisciplinaires communs.

En ce qui concerne la recherche universitaire, les avis sont le plus souvent sévères et mettent en exergue, le manque de production dû pour l'essentiel au manque de moyens (laboratoires, équipements, documentation, budget), à l'absence d'une politique nationale, au manque d'organisation et de structuration des équipes de recherche et à l'inexistence de formations doctorales. On note toutefois que plusieurs équipes de recherche ont réussi à se constituer dans les différentes facultés et à mobiliser des financements auprès d'organismes extérieurs (AUF, coopération française, coopération espagnole, Union Internationale pour la Conservation de la Nature, etc.).

Par ailleurs, le Fonds National d'Appui à la Recherche Scientifique (FNARS), créé en 2005 dans le cadre du PNDSE, pour promouvoir la recherche scientifique dans l'enseignement supérieur et financé à hauteur de 300 000 \$US respectivement par l'Etat mauritanien (20 %), l'IDA (40 %), la BAD (40 %) a permis de stimuler la recherche universitaire en finançant selon une procédure compétitive 22 projets de recherche sur 78 qui avaient été présentés. Les engagements de pérennisation prévus lors de la mise en place du FNARS n'ont pas été suivis de fait.

Malgré de nombreuses difficultés, on peut tout de même constater que les activités de recherche peuvent se développer dans les établissements d'enseignement supérieur pour peu qu'elles soient stimulées. Mais faute d'un cadre et d'objectifs structurants, cette recherche reste cloisonnée et quasiment individuelle (ou menée par des groupes très restreints).

Les acteurs de la recherche sont parfaitement conscients des problèmes et des contraintes de leur secteur et ont tenté à plusieurs reprises de trouver des solutions (études et séminaires divers sur la recherche). Les réflexions menées à ces occasions ont abouti à faire prendre en compte par le PNDSE un volet recherche dont les axes principaux sont: i) créer un cadre institutionnel adapté; ii) insérer les activités des institutions dans l'environnement socioéconomique national; iii) développer des unités de recherche et réhabiliter celles existantes; iv) encourager la coopération entre les structures de recherche; v) diversifier et pérenniser les sources de financement, etc. On peut constater que la création du FNARS a permis d'apporter un début de solution au problème de financement, la création d'une Direction de la Recherche Scientifique et l'adoption d'un décret structurant la recherche, marquent la volonté d'impulser une stratégie de la recherche qui permette de mieux valoriser le potentiel existant. Les arrêtés d'application dudit décret pour la mise en place des équipes et des mécanismes d'évaluation restent à réaliser.

3.3.1.5.2 Défis et contraintes

Les performances enregistrées, jusqu'ici, au niveau de l'enseignement supérieur et en dépit de l'importante évolution du cadre institutionnel, sont très peu satisfaisantes. Les moyens humains sont limités. Les infrastructures sont insuffisantes et inadaptées. La gestion et le pilotage du dispositif connaissent des difficultés notoires. La pertinence de la formation et la qualité des apprentissages sont très faibles. La recherche scientifique est presque inexistante. La conséquence en est que les diplômés chômeurs se comptent par milliers et notre économie manque cruellement de cadres hautement qualifiés.

Sur le plan institutionnel : L'Enseignement Supérieur dispose maintenant d'un ensemble de textes lui permettant de passer à une phase plus opérationnelle de mise en place des réformes envisagées. Cependant, les textes sont partiellement appliqués ou leur mise en œuvre n'est pas complète. Le reversement des enseignants chercheurs dans le nouveau statut n'a pas été réalisé. Aussi, faut-il souligner que la constitution du corps initial des enseignants de la faculté de médecine, les décrets portant organisation de certains établissements (ENES, ISERI) et l'arrêté d'application du décret structurant la recherche scientifique restent à faire.

Au niveau de la gouvernance et du management : L'administration centrale, comme les établissements, ne disposent pas d'informations fiables et systématiques sur les différents paramètres de gestion qui leur permettent de planifier, de gérer et d'administrer le dispositif de l'enseignement supérieur. L'option d'autonomie des établissements affichée dans l'Ordonnance 2006-007 est contrainte par l'inadaptation des modes de gestion et le manque de qualification des personnels gestionnaires. Les possibilités offertes par les NTIC ne sont pas suffisamment exploitées à des fins gestionnaires.

Sur le plan de la qualité de l'Enseignement: Les résultats sont peu satisfaisants du fait de la prévalence de programmes théoriques, de l'absence d'une politique de perfectionnement des personnels, de l'insuffisance des supports pédagogiques appropriés, de l'usage limité des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'inexistence d'infrastructures suffisantes et adaptées.

Sur le plan de la recherche, le dispositif de recherche scientifique en Mauritanie souffre d'un certain nombre de handicaps qui ont essentiellement trait au faible niveau de qualification des chercheurs (moins de 20 % ayant un doctorat), à des ressources financières aléatoires dépendant des programmes financés par les bailleurs de fonds, à une organisation peu efficace et à la faible qualité de leurs équipements.

L'enseignement supérieur privé souffre de l'absence d'un cadre réglementaire, du coût élevé des frais d'études et de la non reconnaissance de ses diplômes par l'Etat

Le financement de l'enseignement supérieur reste quasi exclusivement assuré par des ressources publiques.

3.3.1.6 Alphabétisation et Enseignement Originel

3.3.1.6.1 Evolution du sous secteur

En matière **d'alphabétisation**, les résultats enregistrés sont encore insuffisants. Les éléments d'informations disponibles révèlent des taux d'analphabétisme qui restent relativement élevés. Selon l'Enquête de Référence sur l'Analphabétisme en Mauritanie (ERAM) réalisée en 2008, le taux d'analphabétisme s'élève à 35,6% pour la tranche de la population âgée de dix ans ou plus. Ce taux était à l'ordre de 46,9% en 2000¹⁰, affichant une régression annuelle de 1,4 point sur la période.

¹⁰ Selon le RGPH 2000

Le taux d'analphabétisme cache des disparités importantes entre genre et par milieu. En effet et quelque soit la population de référence, le taux d'analphabétisme varie du simple au double selon le milieu de résidence : 22% pour le milieu urbain contre 44% pour le milieu rural pour la population âgée de 10 ans & plus et 24% pour le milieu urbain contre 44% pour le milieu rural pour la population âgée de 15 ans & plus.

Selon le genre, il convient de noter l'important retard enregistré par les femmes. En effet, que l'on se réfère à la population urbaine ou rurale, les taux d'analphabétisme des femmes sont partout supérieurs à ceux des hommes. Estimé à 16% pour les citoyens, le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans & plus passe à 16% pour les citoyennes. A son tour, évalué à 38% pour les ruraux, ce taux frôle les 50% lorsque la référence est faite aux femmes rurales.

Les inégalités et retards que relatent ces différences par genre se creusent davantage lorsque la variable âge est prise en considération. Le triplement du taux d'analphabétisme lorsqu'on passe des populations âgées de 10 à 20 ans à celles âgées de plus de 60 ans est un fait qui, à lui seul, illustre clairement la dimension prise par ces inégalités. En effet, si les personnes âgées de 10 à 20 ans ne sont touchées par le phénomène de l'analphabétisme que dans un pourcentage de 22%, celles âgées de 60 ans & plus le sont dans une proportion de 73%.

Si, en plus de la variable âge, l'on prend simultanément en considération le genre et le milieu de résidence, ces inégalités s'accroissent encore plus. Aussi bien dans le rural que dans l'urbain, les écarts entre hommes et femmes d'une même tranche d'âge sont d'un ordre de grandeur considérable soulignant, par là, le poids fort conséquent de la dimension genre et âge dans un milieu comme dans l'autre. Ainsi, de toutes les catégories de la population distinguées ci-dessus, celle des femmes âgées de plus de 60 ans s'avère la moins avantagée du point de vue accès à l'alphabétisation (73% pour les femmes urbaines et 87% pour les femmes rurales). A l'opposé, les hommes âgés de 10 à 20 ans s'adjugent les taux d'analphabétisme les plus bas (10% en milieu urbain et 27% en milieu rural).

La situation par wilaya présente des écarts significatifs. De toutes les wilayas du pays, celles de Guidimagha et du Hodh El Gharbi émergent comme étant les wilayas à l'analphabétisme le plus répandu. Ces wilayas s'adjugent les taux d'analphabétisme les plus élevés : respectivement 51,4% et 50,1% pour les populations de 10 ans & plus.

Les wilayas de Gorgol et du Hodh El Charghi leur succèdent du point de vue ampleur prise par le phénomène d'analphabétisme. Les taux affichés par ces wilayas ne descendent, dans le meilleur des cas, pas en dessous de 45% pour les personnes âgées de 10 ans & plus.

Les wilayas de Tagant, Assaba et Brakna ne sont pas nettement mieux loties du fait que les taux qu'elles enregistrent frôlent ou dépassent les 40%. En effet, pour les populations de 10 ans & plus, 39,6% de la population du Tagant sont analphabètes et respectivement 41,2% et 42,2% des wilayas d'Assaba et de Brakna le sont.

Par ailleurs, les wilayas d'Adrar, Inchiri et Trarza sont unes des rares wilayas où les taux d'analphabétisme descendent en deçà de la barre de 30%. Les niveaux enregistrés sont, toutefois, d'une grandeur que l'on ne peut que qualifier d'encore assez élevée. Avec des taux d'analphabétisme variant entre 26,2% et 29% pour la population âgée de 10 ans & plus, on ne peut, en effet, guère prétendre une ampleur limitée du phénomène.

En dernier lieu, les situations les plus avantageuses sont affichées par les wilayas de Dakhlet Nouadhibou, Tiris Zemmour et Nouakchott. Avec un taux d'analphabétisme de l'ordre de 16,4% pour les personnes âgées de 10 ans & plus, la wilaya de Dakhlet Nouadhibou s'adapte la situation la mieux lotie de toutes les wilayas du pays.

Cette situation met en exergue que le pays confronte encore un niveau d'analphabétisme élevé qui nécessite la mise en place d'une stratégie intégrée axée sur la réduction du stock et en bloquant son augmentation à travers la non scolarisation ou la déscolarisation des enfants en âge de scolarité.

En matière **d'enseignement originel**, ce type d'éducation non formel a depuis toujours accueilli une frange importante de la population en quête de savoirs, notamment dans les domaines des sciences de la langue arabe et des sciences islamiques. Mais, le déficit en informations rend difficile l'analyse de la situation et de l'évolution de ce mode d'enseignement traditionnel. Le constat largement partagé est que l'enseignement originel connaît depuis quelques années un regain d'intérêt auprès des jeunes et des familles en raison de la crise persistante du système éducatif moderne.

3.3.1.6.2 Défis et contraintes

Le principal défis qui se présente au niveau de ce sous secteur de l'éducation réside dans l'importance du phénomène d'analphabétisme parmi les populations, notamment rurale et féminine, tant en terme d'effectifs qu'en terme de taux que de flux d'alimentation (non scolarisés et déscolarisés précoces) ; le faible rendement des programmes d'alphabétisation jusque là exécutés ; le manque de capitalisation des expériences réussies (alphabétisation à distance) et l'instabilité de l'ancrage institutionnel du sous secteur de l'alphabétisation .

Les contraintes qui limitent les performances dans ce cadre sont multiples et concernent notamment : (i) l'absence d'une vision globale et intégrée et d'une stratégie à long terme de lutte contre l'analphabétisme, (ii) la dispersion et l'anarchie des efforts des intervenants en alphabétisation : l'absence de coordination entre les différents intervenants dans ce domaine et entre ceux-ci et la structure administrative en charge de l'alphabétisation, (iii) le manque d'expérience des acteurs de la société civile, (iv) l'inadéquation des programmes avec les besoins des apprenants et la spécificité des zones cibles, (v) l'absence de programme "post alphabétisation et d'un système de certification, (vi) l'insuffisante qualitative et quantitative des manuels et guides pédagogiques, (vii) la faible capacité managériale des structures chargées de la gestion et du pilotage de l'alphabétisation, (viii) les programmes sont basés sur une approche d'offre et pas de demande, (ix) l'absence d'un environnement lettré favorable à l'apprentissage tout le long de la vie, (x) l'absence d'une structure formée et chargée du suivi et de l'évaluation des programmes, et (xi) la faiblesse de financement accordée au secteur de l'alphabétisation dans le budget de l'Etat.

Au plan de **l'enseignement originel**, celui-ci souffre, en plus de l'absence de données fiables sur sa situation, de plusieurs contraintes dont on peut citer notamment : (i) l'inexistence d'un dispositif juridique et institutionnel d'encadrement du sous secteur, (ii) le manque d'organisation et de normalisation des passerelles entre l'enseignement originel et l'enseignement formel, particulièrement au niveau de l'enseignement obligatoire, (iii) la faible ouverture des programmes de l'enseignement sur les langues étrangères enseignées au niveau du système formel (français et anglais) et sur les disciplines scientifiques

(mathématiques, sciences naturelles, etc.), (iv) en somme l'absence d'une politique claire à l'égard de ce type d'enseignement.

3.3.1.7 Gestion et Gouvernance du secteur

3.3.1.7.1 Evolution de la gestion et du pilotage

Les indicateurs retenus, dans le cadre du PNDSE I pour le suivi des performances en matière de gestion, sont le ratio déterminant la corrélation entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves par école (R^2) mesurant le degré de cohérence dans l'allocation des enseignants, ainsi que le pourcentage des ressources propres alloués par de l'Etat au Secteur de l'Education qui situe le degré de priorité dont il bénéficie dans les politiques nationales.

Concernant la corrélation entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves par école (R^2), ce ratio, qui était dans le fondamental de 87% en 2001 au démarrage du PNDSE s'est dégradée pour se situer à près de 78% en 2006 et en 2008, selon le RESEN de 2010 ; ce qui signifie qu'il existe encore 22% d'aléas dans la répartition des enseignants entre les écoles. La situation de la Mauritanie sur ce plan (22% d'aléas) est, cependant, meilleure comparativement à 13 pays africains à revenu comparable où la moyenne enregistrée correspond à 31% d'aléas. Le degré d'aléas dans les établissements d'enseignement secondaire, notamment les collèges est les établissements mixtes (collège et lysée) est plutôt proche de l'enseignement fondamental dans la première catégorie d'établissements (19% dans les collèges) et plus importante dans la seconde (31%). Il est donc impératif de prendre des mesures pour réaliser des progrès substantiels en vue d'améliorer cette situation.

Les dépenses courantes de l'Etat, hors dette, allouées à l'éducation représentent 18,4% en 2008. Cette valeur se situe encore en dessous du cadre indicatif de l'initiative Fast-Track (20%) et en dessous de la moyenne des pays africains à niveau de richesse similaire à la Mauritanie (25,1%).

Les activités réalisées dans le cadre de la première phase du PNDSE ont permis de renforcer le dispositif de pilotage du secteur par la mise en place d'importantes structures de gestion telles que la direction de l'enseignement privé, la cellule nationale d'évaluation, la direction des examens, la direction des ressources humaines, le lancement de la mise en place du SIGE, etc. Les capacités Ministères ont bénéficié d'un renforcement de capacités dans des domaines importants et variés de la gestion administrative et pédagogique.

Parallèlement à ces mesures de nombreuses dispositions ont été prises dans le but d'améliorer le management du système éducatif, notamment en matière de nomination des responsables sur la base des profils de compétence et d'affectation du personnel grâce à des critères élaborés et approuvés par l'ensemble des acteurs du secteur, y compris les structures déconcentrées. La pérennité de ces structures et dispositions a été affectée par l'instabilité dans les organigrammes et l'organisation du pilotage institutionnel du secteur.

Mais force est de constater, en plus, que l'impact de ces actions en termes de transformation en résultats probant au niveau du système éducatif n'a pas été à la hauteur des objectifs visés par le PNDSE. Ainsi, la qualité n'a cessé de se dégrader au fil des ans comme en témoignent la faiblesse des résultats aux examens, des taux d'acquisitions des apprentissages et de rétention en cours de cycle. Pire encore, aucune action correctrice n'a été prise pour répondre aux signaux d'alarmes émis dans le cadre des différentes études et des analyses diagnostiques réalisées dans le cadre du PNDSE. La gestion par les résultats dont l'amélioration constitue un objectif majeur de la composante gestion du PNDSE I a été défailante. Le manque

d'imputabilité et le choix peu judicieux des indicateurs de suivi pourraient constituer des causes non négligeables pour expliquer cette défaillance de la gestion ;
De plus les niveaux opérationnels tels que l'école et son directeur n'ont été suffisamment pris en compte dans le cadre du PNDSE en tant que maillon essentiel dans la mise en œuvre des politiques éducatives et n'ont pas bénéficié de ce fait de la responsabilisation impérative et du renforcement de capacités indispensables.

3.3.1.7.2 Défis et contraintes

Malgré les efforts déployés pour l'amélioration de la gouvernance du secteur celle-ci reste toujours marquée par (i) la faiblesse des capacités de pilotage stratégique ; (ii) la prévalence d'un mode de gestion axé sur les moyens et non sur les résultats ; (iii) la concentration excessive de la gestion et la faible implication de la société civile, des communautés locales et du secteur privé. Des problèmes persistent encore dans tous les domaines, notamment au niveau :

- Du cadre juridique et institutionnel qui reste désuet, incomplet et peu pertinent,
- D'une gestion des ressources humaines marquée par l'incohérence et le manque de transparence et d'efficacité dans l'allocation des personnels,
- D'une gestion pédagogique qui souffre de l'absence d'une culture de l'évaluation et dont les résultats obtenus restent en deçà des attentes tant en termes d'acquisitions qu'en terme de transformation de moyens en résultats tangibles d'apprentissage chez les élèves,
- D'une gestion financière et du patrimoine peu efficiente, accordant peu de place à la budgétisation par objectifs, à l'entretien et à la maintenance des équipements et des infrastructures.

3.3.2 Synthèse du bilan diagnostic

En conclusion de ce bilan diagnostic détaillé plus haut, nous présentons ci-dessous les défis, les principales faiblesses et forces du système éducatif mauritanien. On peut résumer en trois grands défis globaux la situation actuelle du système éducatif national :

- Le premier défi est lié à l'insuffisance de l'accès dans la partie basse du système, à sa faible régulation dans la partie haute et à la persistance de disparités importantes dans les parcours scolaires individuels ;
- Le second défi est relatif à la qualité du système qui se caractérise par la faiblesse de l'efficacité des apprentissages à tous les niveaux ;
- Le troisième défi concerne la gestion dont la faible efficacité se manifeste par un effet négatif considérable sur les performances du système à tous les niveaux, notamment en matière d'accès et de qualité.

Ces grands défis se manifestent par les faiblesses suivantes :

Au plan de la qualité et de la pertinence

- Le taux d'acquisition et l'efficacité interne en général sont très faibles à tous les

niveaux d'enseignement ;

- La qualification des enseignants n'est pas satisfaisante en particulier au niveau de l'enseignement fondamental et secondaire du fait de leur faible compétence notamment en langues et en mathématiques ;
- La formation initiale et la formation continue restent peu adaptées pour fournir des enseignants possédant les compétences minimales requises pour enseigner dans un contexte bilingue, du fait notamment de l'absence d'une politique intégrée et ce malgré l'importance des efforts déployés pour professionnaliser la formation initiale et rehausser la qualification du stock des enseignants en poste par des formations de recyclage
- La disponibilité aux mains des élèves des manuels et autres matériels didactiques n'est pas assurée de façon satisfaisante, malgré l'importance des manuels produits, et ce du fait de l'absence d'une politique de distribution efficace
- L'éducation et la formation reçues ont une efficacité externe limitée, elles ne préparent pas au mieux les jeunes à affronter un marché de l'emploi très hétérogène, exigeant et évolutif ;
- la recherche est peu développée, notamment la recherche scientifique

Au plan de l'accès et de l'équité :

- L'offre d'éducation préscolaire est très insuffisante et reste peu accessible aux ruraux et aux groupes défavorisés et pauvres de façon générale ;
- La scolarisation dans l'enseignement fondamentale n'est pas encore universelle du fait notamment d'une forte déscolarisation (le taux d'achèvement n'est que de 59 % en 2008) et de la persistance de certaines poches de résistances à l'école, notamment en milieu rural et péri urbain et dans les zones périphériques des grandes villes ;
- L'accès au premier cycle secondaire qui devrait constituer à terme une partie intégrante de l'éducation de base est très faible et la transition vers le second cycle n'est pas suffisamment régulée en fonction plus particulièrement des besoins de l'enseignement supérieur auquel il prépare
- L'équité est encore loin d'être assurée particulièrement dans la partie haute du système du fait de la persistance de certaines inégalités importantes, notamment celles liées au genre, au milieu et aux conditions socioéconomiques ;
- L'offre de formation technique et professionnelle est très peu développée, mal articulée avec les autres composantes du système éducatifs et pas suffisamment adaptée aux spécificités de la demande sociale et à la diversité des besoins des secteurs formel et informel de l'économie ;
- L'accès à l'enseignement supérieur n'est pas suffisamment maîtrisé pour s'adapter aux besoins de l'économie en cadres moyens et supérieurs ;
- Les contre performances cumulées en matière d'accès dans la partie basse du système se manifestent par la persistance d'un fort taux d'analphabétisme (38% en 2008) et les efforts pour éradiquer ce fléau restent peu efficaces du fait de l'absence d'une politique adéquate basée sur les besoins des publics cibles et sur la mobilisation communautaire ;
- Les modes d'éducation primaire non formelle et de l'enseignement originel ne sont pas suffisamment mis à contribution pour optimiser leur rôle dans l'éducation de base, notamment en direction des enfants non scolarisés ou précocement déscolarisés.

Au plan de la gestion et de la gouvernance du secteur

- la gestion des ressources humaines est déficiente par manque de rigueur dans

l'allocation et l'utilisation optimale des personnels

- la gestion par les résultats pèche par manque d'imputabilité, d'indicateurs pertinents et opérationnels et d'une culture de l'évaluation ;
- la gestion administrative souffre d'un manque de procédures normalisées scrupuleusement suivies, n'est pas suffisamment décentralisée et accorde peu de place à la responsabilisation et à l'amélioration des compétences des structures opérationnelles du niveau local (école) et à l'implication des acteurs et des partenaires de l'école

Malgré ces faiblesses, le système éducatif mauritanien présente quelques points forts :

- des progrès importants sont réalisés en matière d'accès à tous les niveaux grâce notamment au niveau de l'enseignement fondamental à une bonne mobilisation des ressources nationales en faveur du recrutement des enseignants et par le développement des infrastructures scolaires ;
- le pays est resté autonome dans la prise en charge du fonctionnement de son système éducatif ;
- les problèmes dont souffre le secteur sont bien diagnostiqués et documentés à travers des analyses et des études récentes ;
- la Mauritanie dispose depuis 2001 d'une politique sectorielle intégrée soutenue par un programme décennal englobant toutes les composantes du système éducatif ;
- l'enseignement privé (préscolaire, primaire, secondaire, supérieur) est en expansion sans aucune subvention par l'Etat ;
- les partenaires techniques et financiers de la Mauritanie accompagnent et soutiennent avec un intérêt particulier l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies éducatives dans un contexte de collaboration qui a fait ses preuves au cours de la première phase du PNDSE.

Compte tenu de tout ce qui précède une nouvelle stratégie de développement harmonieux du secteur éducatif s'impose. Ses orientations et ses modalités de mise en œuvre font l'objet d'une lettre de politique sectorielle présentée dans le chapitre suivant.

4 Politique sectorielle

4.1 Préambule

La Mauritanie s'est engagée, depuis 1999, dans une réforme structurelle de son système éducatif, caractérisée notamment par le passage d'un double système d'enseignement du point de vue linguistique à un système unifié dont le bilinguisme arabe – français constitue une référence commune. La mise en œuvre de cette réforme a été sous-tendue par un Programme National de Développement du Système Educatif (PNDSE), dont la première phase a été mise en œuvre entre 2002 et 2010.

La présente politique éducative traduit la vision du Gouvernement pour le développement du Secteur à moyen terme et sa volonté de poursuivre la réforme de 1999 et les Grandes Orientations du PNDSE. Elle s'inscrit dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et s'inspire du Cadre d'Action de Dakar (EPT 2000) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Elle consacre l'approche sectorielle, adoptée dans le cadre du PNDSE, qui vise à favoriser un développement équilibré et harmonieux du secteur éducatif dans son ensemble.

Cette politique est l'aboutissement d'un large processus de concertation et de réflexion sur les problèmes et défis majeurs du secteur de l'éducation, basé sur un diagnostic sectoriel (RESEN 2010). Elle définit, sur la base de ce diagnostic, les fondements d'une politique d'éducation et de formation ambitieuse. Elle identifie une vision de moyen terme (horizon 2020) qui soit une réponse efficace, d'une part, aux difficultés identifiées dans le diagnostic, et, d'autre part, au double enjeu : i) de réalisation de l'objectif du millénaire d'achèvement universel d'un cycle primaire de qualité et ii) de la nécessaire régulation et amélioration de la pertinence et de la qualité des niveaux post-primaires pour qu'il corresponde le mieux possible aux besoins du développement économique et social du pays.

Elle prend également en considération la nécessité d'inscrire la vision adoptée pour le développement du secteur, à moyen terme, dans un contexte de soutenabilité technique et financière. C'est ainsi qu'elle sera traduite dans un programme de développement sectoriel couvrant la période 2011-2020 (PNDSE II), avec deux horizons intermédiaires ; de trois ans (2011-2013) et de cinq ans (2011-2015).

4.2 Principales orientations de la politique éducative

4.2.1 Les orientations globales et les options pour le développement du secteur

Au regard de la situation du système éducatif national telle qu'elle ressorte des éléments du bilan diagnostic ci-dessus présentés, les principales priorités de la politique éducative dans le court et le moyen terme sont :

- La maîtrise du fonctionnement du système éducatif sur les plans quantitatif (accès et gestion des flux) et qualitatif (qualité des apprentissages et pertinence des formations aux différents niveaux du système), dans la perspective de favoriser la contribution de l'éducation au développement social et à la croissance économique ;
- La réduction progressive des disparités géographiques et celles liées aux inégalités en matière économique dans les parcours scolaires individuels, ainsi que les disparités liées au genre ;
- La mise en place des normes, des outils techniques et des mécanismes institutionnels pour améliorer la gestion du système et suivre la transformation des moyens alloués au secteur en apprentissages chez les élèves.

Dans ce cadre, le Gouvernement, en mettant ces priorités au cœur de son programme, entend orienter ses actions vers les options stratégiques suivantes :

- Développer un enseignement préscolaire public et communautaire accessible aux groupes défavorisés en milieu urbain et rural ;
- Réaliser à l'horizon 2020 un achèvement universel de qualité au fondamental, en favorisant l'accès des derniers groupes non-scolarisés et en assurant une rétention complète des enfants qui y accèdent ;
- Progresser vers l'achèvement universel du premier cycle de l'enseignement secondaire et réduire les disparités liées au genre, au milieu et aux conditions socioéconomiques ;
- Réguler l'évolution des effectifs du second cycle général dans la perspective d'une meilleure adéquation de la partie haute du système avec les besoins de l'économie ;
- Développer l'offre de formation technique et professionnelle et l'adapter aux spécificités de la demande sociale et à la diversité des besoins des secteurs formel et informel de l'économie ;
- Mettre en place une politique de développement maîtrisée et mesurée de l'enseignement supérieur et promouvoir la recherche scientifique ;
- Améliorer la qualité des apprentissages et la pertinence de l'éducation à tous les niveaux ;
- Intensifier la lutte contre l'analphabétisme à travers des programmes d'alphabétisation fonctionnelle et de post-alphabétisation ;
- Promouvoir l'enseignement originel et renforcer sa contribution à l'éducation de base ;
- Elaborer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie de gestion des ressources humaines et matérielles permettant une répartition équitable de l'offre éducative (notamment la réduction des aléas dans l'affectation des enseignants aux établissements) et une transformation plus efficace des intrants en résultats.
- Renforcer le pilotage du secteur, à travers la poursuite du processus de décentralisation, l'implication de tous les acteurs du système et le développement des outils de gestion et de pilotage.

4.2.2 Stratégie de développement

La stratégie de développement de l'éducation pour la prochaine décennie 2011-2020 se présente par ordre d'enseignement comme suit :

4.2.2.1 Education préscolaire

Les principaux éléments de la stratégie de développement de la petite enfance pour les années à venir s'articulent autour des objectifs suivants :

- Elargir l'accès au préscolaire en particulier en milieu rural et pour les enfants issus des milieux pauvres ;
- Développer une éducation parentale pour la prise en charge des besoins en encadrement des enfants de 0 à 3 ans.
- Améliorer la qualité du système d'éducation préscolaire en consolidant et renforçant les acquis en matière de formation d'éducatrices.

L'objectif en termes de couverture pour la tranche d'âge concernée (4-5 ans) est de porter le TBS de 5% en 2008 à 16% en 2020. La part du préscolaire public passera de 5% en 2008 à 22%, alors que le privé et le communautaire accueilleront en 2020 respectivement 18% et 60%. La durée de ce cycle est ramenée à 2 ans au lieu de 3.

En matière d'éducation parentale, un programme sera développé et les conditions pour sa mise en œuvre offertes, notamment dans les zones identifiées comme à besoin spécifique et en situation critique par rapport à l'éducation du jeune enfant. Les centres de ressources de la petite enfance seront considérés comme noyau communautaire pour la vulgarisation des principes et fondements de l'éducation parentale au profit du jeune enfant. Un système de coordination est envisagé avec les structures de santé et les centres nutritionnels pour aider à un encadrement intégré des parents pour un meilleur développement du jeune enfant mauritanien. Ce programme devra couvrir 16% des enfants entre 0 et 3 ans.

4.2.2.2 Enseignement fondamental

La recherche d'une meilleure qualité, l'accès des groupes marginalisés, exclus jusqu'ici de la scolarisation, et l'amélioration sensible de la rétention seront les locomotives de la stratégie de l'enseignement fondamental pour les prochaines années. Le principal objectif à ce niveau est de garantir à tous les enfants mauritaniens, à l'horizon 2020, une éducation de base de 6 ans qui soit complète et de meilleure qualité. Dans ce cadre, il est envisagé que le taux d'achèvement de ce cycle passera de 58% en 2008 à 81% en 2015 puis à 100% en 2020.

La réalisation de cet objectif se fera à travers les deux axes d'interventions suivants:

- L'amélioration de la qualité des apprentissages;
- Le renforcement et la réorganisation de l'offre éducative pour une meilleure adaptation à la demande.

Au niveau du *premier axe*, la stratégie proposée consiste, en plus de la poursuite et la consolidation des réformes pédagogiques et linguistiques engagées dans le cadre de la première phase du PNDSE, à introduire de nouvelles approches novatrices focalisées sur le renforcement du rôle de l'enseignant dans l'action éducative, la mise à niveau de l'école et l'amélioration des conditions d'apprentissage. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur :

- Le renforcement, la restructuration et l'adaptation de la formation initiale des enseignants aux exigences de la réforme et de l'expansion du système, par : (i) la création d'une nouvelle ENI, (ii) la rénovation des programmes et leur réadaptation continue aux niveaux pré acquis des nouveaux entrants, (iii) une meilleure qualification des formateurs, (iv) l'amélioration de l'encadrement au niveau des écoles d'application et (v) la mise en place d'un dispositif de certification et de suivi des enseignants, (vi) une plus grande complémentarité avec la formation continue dans le cadre d'une politique intégrée, ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de formation continue des enseignants et des inspecteurs, reposant sur une politique intégrée avec la formation initiale, capitalisant l'expérience de la première phase du PNDSE et adoptant des nouvelles approches plus adaptées (formation-action, formation en alternance, formation à distance, etc.) ;
- L'exécution d'un programme intense de reconversion linguistique visant à couvrir 25% des enseignants sur la période 2011-2015 ;
- La mise en place d'un dispositif d'encadrement de proximité, sous forme de cellules d'inspection et de formation, au niveau de toutes les communes ;
- Le renforcement de la motivation des enseignants, notamment à travers l'augmentation des primes d'incitation liées au rendement (primes de craie, de zones difficiles et de bilinguisme) ;
- L'amélioration de la qualité et de la disponibilité des outils et supports pédagogiques (manuels, guides, etc.) ;
- La mise à niveau des écoles et l'amélioration de leur cadre de vie, par la mise en œuvre d'un vaste programme de réhabilitation, la systématisation de l'accès à l'eau potable et à des latrines décentes et la promotion de la santé scolaire ;
- La mise en place d'un dispositif d'animations pédagogiques, culturelles et sportives par la généralisation des bibliothèques scolaires, la création de clubs, l'organisation de cours de soutien ;
- La mise en place d'une stratégie efficace garantissant le respect du temps scolaire et d'un système de suivi de l'absentéisme des élèves et des enseignants.

Au niveau du *second axe*, l'accent sera mis sur :

- l'extension et la restructuration de l'offre éducative dans la perspective de l'adapter au mieux à la demande ;
- l'adaptation de la carte scolaire et la mise en œuvre d'un programme ambitieux pour le regroupement des écoles hors normes ;
- l'atténuation des disparités liées au milieu et aux conditions socioéconomiques, à travers la mise en place de programmes ciblés au profit des wilayas et zones défavorisées en termes de scolarisation ;
- la stimulation de la demande par l'augmentation du nombre de bénéficiaires des cantines scolaires (45% de rationnaires en 2015) et l'amélioration de la qualité de leurs services;

- la mise en place d'une offre d'éducation primaire non formelle, inclusive et adaptée, donnant une nouvelle chance aux enfants non-scolarisés ou déscolarisés (âgés de 9 à 14 ans) pour intégrer l'école formelle ;
- le renforcement de l'implication du secteur privé dans l'offre scolaire (11% en 2015).

4.2.2.3 Enseignement secondaire général

Dans le cadre de la nouvelle stratégie, l'enseignement secondaire général sera engagé dans une réforme visant à i) garantir progressivement à tous les jeunes, ayant achevé le fondamental, l'opportunité de compléter le premier cycle, ii) maîtriser l'accès au second cycle et mettre en place les conditions nécessaires pour préparer les jeunes, qui y accèdent, à poursuivre, suivant leurs aptitudes, leurs études en enseignement supérieur ou intégrer la formation technique et professionnelle, en y étant mieux outillés. Dans ce cadre, sur le plan de l'accès, le taux de transition entre le fondamental et le premier cycle, évoluera de 47,7% en 2008 à 55% en 2020 et le taux de rétention passera de 58% à 70% sur la même période. Quant au passage entre le premier et le second cycle, le taux de transition passera de 99% en 2008 à 50% en 2020. Au plan de la qualité, le taux de redoublement au premier cycle baissera de 8% à 5% et au second cycle de 19% à 10%. Le taux de réussite au baccalauréat passera de 16% en 2008 à 55% en 2020.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie adoptée s'articulera autour de deux axes principaux :

- i) Le renforcement de l'accès et de l'équité au premier cycle et la maîtrise des effectifs au niveau du second cycle ;
- ii) L'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement.

Au niveau du **premier axe**, la stratégie d'intervention proposée sera centrée sur :

- la définition et la mise en place d'une carte scolaire opérationnelle ;
- le renforcement des capacités d'accueil, notamment en milieu rural, par la construction de collèges de proximité à effectifs raisonnables ;
- la mise en œuvre d'un programme de mise à niveau et de réhabilitation des établissements secondaires (collèges et lycées) ;
- le recrutement de professeurs selon une programmation répondant aux besoins ;
- le recours à la polyvalence dans la formation et l'utilisation des professeurs du premier cycle ;
- la définition et la mise en place d'un mécanisme de régulation des flux entre le premier et le second cycle secondaire et d'un dispositif d'orientation pertinent ;
- la promotion d'un enseignement privé de qualité.

Au niveau du **second axe**, l'accent sera mis sur :

- la rénovation de la formation initiale des professeurs à travers, la restructuration de l'ENS pour l'adapter aux réformes envisagées ;
- le renforcement de l'encadrement pédagogique de proximité, par la systématisation de l'évaluation pédagogique dans les classes et l'ouverture d'une filière d'inspecteurs du secondaire à l'ENS ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation continue au profit des inspecteurs, des conseillers pédagogiques et des professeurs, ainsi que la mise en place d'une nouvelle approche pour la reconversion linguistique des professeurs des disciplines scientifiques arabophones ;
- le renforcement de l'utilisation des TICE pour améliorer les apprentissages, à travers la mise en place d'une cellule chargée de l'intégration des TICE dans le système éducatif ;

- le renforcement de l'enseignement des disciplines scientifiques par la construction d'infrastructures et la mise en place des conditions d'expérimentation (laboratoires, laborantins, équipements, matière d'œuvre, etc.) ;
- le renforcement de l'environnement socio-pédagogique et culturel dans les établissements scolaires, par la construction et l'équipement de bibliothèques et la promotion des activités socioculturelles et sportives.

4.2.2.4 Formation technique et professionnelle

La stratégie en matière de formation technique et professionnelle a pour ambition de renforcer l'articulation de cette composante avec les autres niveaux du système éducatif et d'améliorer son adéquation avec les besoins de l'économie en compétences et en qualifications professionnelles. Pour rendre le dispositif de formation professionnelle en mesure de répondre aux besoins des entreprises (formelles et informelles) et aux besoins des individus en proposant des cursus de formation valorisants, la stratégie consiste à jumeler la FTP classique avec un dispositif de formations ciblées, orientées vers l'insertion. La stratégie d'intervention proposée s'articule autour de deux axes prioritaires :

- i) L'amélioration de la qualité de la formation, sa pertinence et son ancrage par rapport à l'économie ;
- ii) L'extension de l'offre de formation du dispositif.

Au niveau du **premier axe**, la stratégie envisagée mettra l'accent sur :

- La rénovation des programmes, des outils et des supports pédagogiques et didactiques, suivant l'approche par les compétences (APC) et l'introduction de l'alternance établissement-entreprise ;
- L'amélioration du niveau de qualification des formateurs ;
- La redynamisation de la relation Formation-Emploi et le renforcement du dispositif d'information sur l'emploi ;
- Le développement d'un dispositif de formation continue ;
- La mise en place d'un mécanisme d'accompagnement, de suivi et d'aide à l'insertion des sortants ;
- L'appui à la qualité de l'offre privée de la FTP ;
- L'amélioration des différents aspects de la vie scolaire et pédagogique au sein des établissements.

Au niveau du **second axe**, le programme se focalisera sur :

- L'extension de la capacité d'accueil des établissements existants et la création de nouvelles structures de formation ;
- La mise en place de pôles de formation tenant compte des réalités économiques des régions ;
- La mise en place d'un large dispositif d'apprentissage insertion ciblant les jeunes déscolarisés et répondant aux besoins et aux potentialités du secteur informel urbain et rural ;
- Le développement d'un système de reconnaissance des acquis professionnels et d'homologation des diplômes.

4.2.2.5 Enseignement supérieur

La promotion d'un enseignement supérieur de qualité est au cœur de la stratégie de développement durable du Pays. En plus de son rôle scientifique dans la création du savoir et économique dans la formation des cadres de haut niveau, l'enseignement supérieur est appelé à jouer de plus en plus des rôles d'ordre social et culturel. Tout en prenant en compte cette diversité des rôles, la stratégie dans ce domaine se focalisera sur:

- ✓ Le renforcement de la pertinence de la formation et de la recherche, en adaptant au mieux l'offre aux besoins réels du pays ;
- ✓ La maîtrise des effectifs en fonction de l'équilibre nécessaire entre les contraintes de financement et celles liées à la pression de la demande sociale et aux impératifs de la demande économique,
- ✓ L'optimisation de l'utilisation des moyens disponibles, en accordant la priorité aux dépenses pédagogiques et de recherche,
- ✓ La diversification des sources de financement en impliquant les contributions des étudiants et du secteur privé.

Sur la base de ces principes, il est visé que i) le nombre d'étudiants, à l'horizon 2020, soit maintenu à son niveau actuel, ii) la part du privé passera de 1,6% en 2008 à 17% en 2020, iii) la proportion des étudiants boursiers à l'étrangers baissera de 12% à 6% sur la même période, iv) le pourcentage des filières professionnelle soit doublée entre 2008 et 2020 (7% contre 15%), et que v) le pourcentage des étudiants en master et ceux en doctorat représentent respectivement 15% et 3%, à l'horizon 2020.

Pour l'atteinte de ses objectifs, la stratégie s'articulera autour de deux axes principaux :

- i) Le renforcement de la capacité d'accueil au niveau national et la maîtrise des effectifs ;
- ii) L'amélioration de l'efficacité interne et externe des formations et le développement de la recherche scientifique.

En termes d'accès, l'accent sera mis sur :

- Le renforcement et la modernisation des infrastructures et des conditions d'accueil dans les établissements existants et la construction de nouveaux établissements ;
- La promotion de l'enseignement supérieur privé ;
- La réduction du nombre des étudiants boursiers à l'étranger ;
- La mise en place d'une politique sociale maîtrisable financièrement.

En termes de qualité et de pertinence, les priorités sont :

- La restructuration et la diversification de l'offre de l'enseignement supérieur en fonction des besoins socioéconomiques du pays ;
- L'instauration d'une démarche de qualité visant de se conformer aux normes et standards internationaux en matière d'enseignement supérieur.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale dans le domaine de la recherche scientifique.

4.2.2.6 Alphabétisation et enseignement originel

La lutte contre l'analphabétisme est une partie intégrante de l'éducation de base. La stratégie en la matière repose sur le fait que l'accès à l'alphabétisation est considéré comme un droit fondamental de tout citoyen mauritanien analphabète lui permettant d'acquérir des savoirs et des compétences de base garantissant son épanouissement, son intégration harmonieuse dans le tissu socioéconomique local et sa participation consciente dans le processus de changement constructif pour un développement durable du pays.

Les orientations stratégiques au niveau de la lutte contre l'analphabétisme ont comme ambition principale de garantir à tous les analphabètes mauritaniens âgés de 15 ans et plus : (i) une alphabétisation de base de bonne qualité, dans une optique de formation tout au long de la vie, et (ii) des programmes variés de post-alphabétisation au profit des néo-alphabètes leur permettant l'entretien et la consolidation des savoirs et des compétences acquis et leur réinvestissement dans la vie courante au foyer, au travail, et dans la société.

L'objectif visé est de réduire le taux d'analphabétisme de 38% actuellement à 27% en 2015 et à 18% en 2020. Pour l'atteinte de cet objectif l'accent sera mis sur :

- L'élargissement de l'accès et la diversification de l'offre d'alphabétisation dans le cadre d'une politique du faire-faire, avec une forte implication de tous les acteurs, en particulier la société civile ;
- L'amélioration de la qualité et de la pertinence des programmes d'alphabétisation.

S'agissant de l'enseignement originel, le Gouvernement renforcera la complémentarité entre l'enseignement formel et les mahadras, afin de permettre à ces dernières de mieux jouer leur rôle dans l'effort national de scolarisation universelle. Cette politique passera par :

- le recensement et la classification des mahadras ;
- l'instauration d'un cahier de charges comportant les conditions minimales d'ouverture et d'exercice ;
- la mise en place d'un système de qualification des mahadras pour les rendre éligibles au soutien financier et pédagogique de l'Etat ;
- le renforcement des mesures incitatives pour le développement du sous-secteur ;
- le renforcement de l'encadrement et du contrôle.

4.2.2.7 Questions spécifiques

En plus des ordres d'enseignement proprement dits, la politique sectorielle du Gouvernement entend traiter également des questions spécifiques d'ordre transversal, telles que la scolarisation des filles, la promotion de l'enseignement privé, la santé scolaire et l'éducation environnementale et citoyenne.

a. Scolarisation des filles

Le Gouvernement développera des mesures spéciales en vue d'encourager la scolarisation et le maintien des filles dans le système, en réduisant les handicaps auxquels elles sont confrontées dans leurs scolarités. Dans ce cadre, la nouvelle politique mettra l'accent sur :

- Le renforcement des acquis en matière de scolarisation des filles dans le fondamental, et l'entreprise de mesures spécifiques aux wilayas n'ayant pas encore réalisé la parité totale ;
- La réalisation de la parité au niveau du premier cycle secondaire à l'horizon 2015 ;
- La mise en place de politiques incitatives visant à accroître la participation des filles au second cycle secondaire, à la FTP et à l'enseignement supérieur.

b. Promotion du secteur privé

Dans le souci de réaliser une scolarisation universelle de base et d'assurer une formation de qualité, le Gouvernement appuiera le développement du secteur privé à tous les niveaux du secteur éducatif, par un ensemble de mesures incitatives et institutionnelles. Il s'agira, en particulier de :

- l'amélioration du pilotage administratif du privé, notamment en matière d'agrément, de gestion, du contrôle et du suivi pédagogique ;
- la mise en place de cahiers des charges précis sur lequel le privé devra s'engager ;
- la mise en place d'un appui pédagogique, en termes d'accès aux outils pédagogiques et de formation continue des enseignants ;
- la mise en place d'un système d'information, de suivi et d'évaluation permanent.

c. Santé scolaire, environnement, citoyenneté

Le Gouvernement renforcera les partenariats entre le Secteur éducatif et les secteurs de la santé et de l'environnement, en vue de familiariser les élèves, à tous les stades de leur scolarité, avec les grandes questions concernant leur intégration civique et sociale et la préservation de leur santé et de leur environnement. La politique à ce niveau sera axée sur les aspects suivants :

- adaptation et renforcement des programmes concernant l'amélioration de la santé scolaire, la protection de l'environnement et l'éducation à la citoyenneté ;
- mise en place d'une politique de santé, d'hygiène et de nutrition dans les établissements scolaires;
- mise en place de latrines et de système accès à l'eau potable pour toutes les écoles.

4.2.2.8 Gestion et pilotage du Système

La réussite de la nouvelle politique de développement du Secteur est tributaire de l'efficacité des dispositifs mis en place pour son pilotage, sa mise en œuvre, ainsi que des ressources humaines, matérielles et financières mobilisées. Dans ce cadre, le Gouvernement attache un intérêt particulier à la consolidation des capacités de pilotage, de gestion et d'évaluation des structures centrales et déconcentrées du Secteur et aussi à la transparence dans cette gestion, c'est ainsi que l'accent sera mis sur : (i) le renforcement du pilotage sectoriel, (ii) l'optimisation de la gestion des ressources humaines, (iii) l'amélioration de la gestion pédagogique, et (iv) la rationalisation de la gestion administrative et financière.

a. Pilotage Sectoriel :

La nouvelle politique veillera à rendre le pilotage institutionnel du secteur mieux coordonné et participatif, les réformes du système plus pertinentes dans leur conception et plus efficaces

dans leur mise en œuvre, les capacités managériales plus performantes dans la gestion, le suivi et l'évaluation des politiques éducatives. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur :

- Le renforcement du pilotage institutionnel ;
- L'amélioration de la pertinence et de l'efficacité de la mise en œuvre des réformes ;
- Le renforcement des capacités managériales ;
- Le renforcement de la participation des partenaires sociaux, notamment les Associations de Parents d'Elèves (APE).

b. Gestion des ressources humaines :

La stratégie envisagée vise à moderniser et à renforcer la gestion des ressources humaines du secteur en vue de réduire les aléas observés dans l'allocation des enseignants, et d'améliorer, d'une manière générale, la cohérence dans l'allocation des personnels à tous les niveaux. L'intervention dans ce cadre portera sur :

- La restructuration de la Gestion des Ressources Humaines (GRH) et la modernisation de ses approches et ses outils ;
- La rationalisation du système de déploiement des personnels.

c. Gestion pédagogique :

L'analyse des résultats sera intégrée dans le processus de gestion, en mettant en rapport les résultats et les moyens mobilisés pour les atteindre. Les stratégies qui seront mises en œuvre à cet effet viseront :

- L'instauration, à tous les niveaux du système, de mécanismes de gestion pédagogique axée sur les résultats ;
- Le renforcement du rôle de l'évaluation et la rénovation des pratiques en la matière.

d. Gestion administrative et financière :

La politique, dans ce domaine, favorisera le rapprochement de l'administration des usagers, une responsabilisation accrue des structures décentralisées et des services déconcentrés, ainsi qu'une plus grande rationalisation de la gestion des moyens financiers et matériels du Secteur. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur :

- la promotion d'une plus grande décentralisation de la gestion administrative et financière ;
- l'amélioration de la gestion du patrimoine ;
- l'introduction de la gestion participative, à travers la mise en place des comités de gestion des établissements (COGES).

La stratégie décennale de développement du Secteur de l'éducation ci-dessus déclinée est sous-tendue par un Programme National de Développement du Secteur (PNDSE II). Ce Programme constitue le cadre dans lequel devra s'inscrire l'ensemble des interventions dans le secteur éducatif.

5 Cadrage macro financier du PNDSE II

5.1 Introduction

Le rapport diagnostic du système éducatif mauritanien (RESEN) de 2010 fait un état assez détaillé des forces et des faiblesses structurelles du fonctionnement du système éducatif du pays, comme des contraintes et des espaces de liberté qui encadrent les évolutions possibles pour son développement. Ceci fournit une base de discussion des stratégies qu'il serait intéressant de prendre en compte pour les années à venir. Pour rendre concrètes ces discussions, il est utile de considérer les implications en matière de coûts et de financement de différentes options de politique éducative. Suite au RESEN, un modèle de simulation sectoriel a été construit, en intégrant les éléments de fonctionnement du système ainsi que le contexte macroéconomique et démographique. Cette note vise à illustrer une approche systématique qui prend en compte les implications dans ces dimensions pour évaluer les différentes options de politique éducative. L'idée est de réduire l'éventail des choix possibles à ceux qui rendraient maximum les résultats obtenus compte tenu de la disponibilité des ressources, que celles-ci soient nationales ou en provenance de l'aide extérieure pour compléter les efforts nationaux.

5.2 Les grandes priorités pour le développement du secteur de l'éducation

Dans la mesure où le développement et la mise en application des politiques prennent du temps avant de produire des résultats tangibles, nous adoptons une perspective de moyen terme en ciblant l'horizon 2020. L'année 2015, qui est la référence pour la communauté internationale en termes d'atteinte des objectifs du millénaire, sera considérée comme horizon intermédiaire. Dans l'évaluation des arbitrages de politique éducative, on peut partir de l'idée que certains objectifs sont plus importants ou plus urgents que d'autres. Alors que l'on pourrait identifier une longue liste de toutes les actions et de tous les investissements qu'on souhaiterait voir être mis en place à chacun des niveaux éducatifs dans une situation idéale, les contraintes physiques et budgétaires imposent que des choix soient faits. Dans ce contexte, comme toute décision implique un renoncement, le programme de développement sectoriel retenu s'évaluera à sa capacité de répondre aux problèmes les plus importants du secteur dans une perspective d'équilibre i) sur le plan quantitatif entre les différents niveaux et types d'enseignement (la partie basse et la partie haute du système) et ii) entre les dimensions de quantité (couverture) et de qualité des services offerts dans chacun d'entre eux.

Si un objectif majeur concerne l'achèvement universel de l'enseignement fondamental avec des services de qualité améliorée, d'autres objectifs importants ne sont pas pour autant négligés. Ainsi, une dimension importante est l'expansion de la couverture de l'enseignement secondaire général 1er cycle dans la perspective de progresser vers une couverture large d'un système offrant à un grand nombre de jeunes dix années de scolarité. Les autres dimensions à considérer concernent i) l'enseignement préscolaire, ii) les programmes visant à impartir aux

jeunes les compétences appropriées pour leur insertion dans la société et dans ce cadre un accent particulier sera accordé à l'enseignement technique et professionnel dans sa dimension qualitative et quantitative et iii) l'amélioration de l'enseignement supérieur pour répondre, en quantité et en qualité, aux demandes de l'économie et aux besoins de la société. Il faut noter qu'il y a nécessairement une dose de flexibilité dans la définition d'un programme de développement sectoriel car il existe toujours a) plusieurs façons d'interpréter un objectif, b) plusieurs manières d'organiser les services pour y répondre et c) des variantes possibles sur le cadre temporel dans lequel on envisage que les différents objectifs seraient atteints. Enfin, soulignons qu'une dimension importante de la définition de la stratégie sectorielle concernant les modes de fonctionnement des services n'est pas seulement qu'ils assurent les objectifs quantitatifs et qualitatifs, mais qu'ils les assurent de manière efficiente. Le RESENa identifié des zones d'inefficience (par ex. l'allocation du personnel enseignant alertant ainsi d'un niveau de gestion peu efficient, une qualité médiocre dans les apprentissages des élèves du fait du niveau moyen des enseignants relativement faible notamment sur le plan linguistique ...etc.) ; la stratégie vise aussi à corriger ces aspects du fonctionnement actuel du système éducatif mauritanien.

Notons aussi que si dans cette note nous examinons principalement les aspects de soutenabilité financière à moyen terme, des limitations en termes de capacité de mise en œuvre vont aussi inévitablement exercer une influence sur le rythme auquel le secteur pourra se développer. Dans cette note, la question des capacités de mise en œuvre ne sera abordée que de façon générale, sur la base de l'expérience du passé, sans s'attacher aux détails qui demanderont des évaluations complémentaires plus spécifiques.

Le modèle de simulation utilisé pour évaluer ce que pourraient être les dépenses courantes et en capital a été adapté pour répondre aux spécificités du système éducatif mauritanien et aux instruments de politique éducative éventuellement envisagés pour répondre aux défis de la période à venir. Il permet d'illustrer les différents arbitrages auxquels est, par nature, confronté le décideur politique en charge de conduire le développement du système éducatif et ainsi d'instruire les choix nécessaires.

5.3 Les ressources publiques pouvant être mobilisées pour le secteur

Avant de considérer le coût de scénarios alternatifs concernant la production des services éducatifs, il est nécessaire de faire des estimations du montant des ressources qui pourraient être mobilisées pour financer les dépenses du secteur. Dans la mesure où nous considérons une perspective de moyen terme pour le développement du système, il est pertinent de positionner le test de la soutenabilité financière à l'horizon 2020. Par ailleurs, pour éviter l'usage d'hypothèses incertaines concernant le taux d'inflation de l'économie au cours des prochaines années, tous les calculs sont faits en monnaie constante, c'est-à-dire ici en Ouguiya (MRO) de l'année 2008 (année de base du RESEN qui est retenue pour le modèle de simulation financière de l'éducation).

Nous considérons ici essentiellement les ressources nationales qui dérivent des projections du PIB du pays, des recettes fiscales et non fiscales pour abonder les recettes publiques de l'Etat,

et de la priorité que le pays accorde à son secteur de l'éducation, telle qu'on peut l'apprécier par le volume des dépenses publiques du secteur en proportion des recettes propres de l'Etat. Le cadre macro-économique retenu dans le modèle de simulation s'appuie sur les dernières projections globales de l'économie mauritanienne faites par le Ministère des Finances, le Ministère des Affaires Economiques et du Développement et le Fond Monétaire International (FMI) à savoir:

- une croissance annuelle réelle du PIB de 5,3 % en moyenne sur la période 2008-2020 (4,1% sur la période 2008-2015 et 6,5% sur la période 2015-2020).
- des recettes domestiques hors dons (fiscales et non fiscales) de l'ordre de 25% du PIB qui est le taux enregistré en 2009. Le taux de 2008, qui s'élève à 29%, a été jugé relativement élevé en raison de la baisse exceptionnelle des recettes cette année.

Pour ce qui est de la priorité que le pays accorde au secteur de l'éducation, mesurée par la part des dépenses d'éducation en proportion des recettes domestiques de l'état, les hypothèses simulées pour l'année 2020 sont i) le maintien de cette valeur à son niveau en 2008; ii) une augmentation relativement modérée à 22 %; et iii) une augmentation plus importante à 25%. Sur la base de ces hypothèses, les ressources du secteur de l'éducation à l'horizon 2020 pourraient varier de 61 045 MMRO à 76 307 MMRO. On peut considérer que le chiffre de 61 045 MMRO (maintien à 19% de la part des ressources nationales allouées à l'éducation) est conservateur et représente une valeur basse de ce qui peut être anticipé pour le secteur. En revanche, le chiffre de 76 307 MMRO est à l'évidence fondé sur une hypothèse plutôt optimiste (priorité de 25% pour le secteur) représente une valeur maximale de la fourchette du possible. En effet, le chiffre de 67 151 millions, qui correspond à 22% des recettes, a été considéré comme une référence raisonnable et sera retenu comme base de simulation des différentes options de la politique éducative.

Tableau 1 : Une estimation du volume des ressources publiques qui pourraient être mobilisées pour le secteur de l'éducation en 2020

MRO de l'année 2008	2008	2009	2020		
PIB (MMRO hors pétrole)			1 491 691		
Taux de croissance annuel du PIB (%)			5,30%		
Ressources Publiques Nationales (hors dons) en % du PIB	29%	25%	25%		
Dépenses courantes d'Education/Dépenses courantes hors dette de l'Etat	19%	20%	20%	22%	25%
Total Ressources pour le secteur (MMRO)	34 841	34 019	61 045	67 150	76 307

Pour tester la soutenabilité du scénario de mobilisation de ressources retenu, il a été procédé à une évaluation de l'impact d'une diminution d'un point du taux de croissance annuel du PIB par rapport aux prévisions indiquées dans le **Error! Reference source not found.** Pour conserver le même montant (67 150 millions), la part de l'éducation dans les ressources publiques doit passer de 22% à 23,3%, ce qui est jugé relativement soutenable.

Par ailleurs, les hypothèses démographiques prises en compte dans l'exercice de simulation utilisent les dernières projections de l'office national des statistiques. Dans ce cadre, le taux

de croissance moyen annuel de la population est de 2,4% sur la période 2011-2020. **Les dépenses associées aux options de politique éducative pour la production des services offerts :**

Sur la base de l'hypothèse retenue pour la mobilisation de ressources, quatre scénarios ont été estimés sur la base du modèle de simulation.

5.3.1 Scenario 0 : Un scénario de maintien (Statuquo) :

Ce scénario suppose un maintien, d'ici 2020, des indicateurs d'accès, de rétention, de qualité et de gestion du système éducatif à leurs niveaux actuels. Bien qu'il n'apporte pas des solutions aux principaux problèmes du système éducatif, il a été simulé à titre indicatif pour servir de base de comparaison.

Les dépenses totales du système éducatif correspondantes à ce scénario s'élèvent en 2020 à 70 583 MMRO dont 63 451 MMRO pour les dépenses courantes et 7 132 MMRO pour les dépenses en capital. L'écart entre les dépenses totales du secteur et les ressources nationales mobilisables (hypothèse de 22%) est de 3 433 MMRO en 2020.

5.3.2 Scenario 1 : Un scénario optimiste et sans contraintes financières ni physiques :

Ce scénario très favorable au secteur de l'éducation n'envisage ni contrainte de ressources ni contraintes physique ou de mise en œuvre. Il suppose en particulier la réalisation des objectifs du millénaire pour le secteur dès 2015. Les principales dispositions de ce scénario sont les suivantes pour chacun des niveaux d'études constituant le système :

Au niveau du **préscolaire**, l'objectif en termes de couverture pour la tranche d'âge concernée est de porter le TBS de 5% en 2008 à 25% en 2020. La part du préscolaire public passera de 5% en 2008 à 22%, alors que le privé et le communautaire accueilleront en 2020 respectivement 18% et 60%. La durée de ce cycle est maintenue à 3 ans. Ceci aura pour effet de faire passer le nombre d'inscrits du préscolaire de 14 730 en 2008 à 82 858 en 2020.

La prise en compte de ces hypothèses fera passer les dépenses de ce sous-secteur de 451 MMRO en 2008 à 30 53 MMRO en 2020.

Au niveau de **l'alphabétisation et de l'enseignement originel**, ce scénario vise à i) réduire de moitié, d'ici 2015, le taux actuel d'analphabétisme (38%) et d'éradiquer ce fléau d'ici 2020 ; ii) renforcer la contribution de l'enseignement originel dans l'atteinte des objectifs en matière d'éducation pour tous, à travers un appui au profit de 500 mahadras annuellement.

La réalisation de ces objectifs fera passer les dépenses de ce sous-secteur de 330 MMRO en 2008 à 3 327 MMRO en 2020.

Au niveau de **l'enseignement fondamental**, l'objectif fixé est de réaliser un accès et un achèvement universels à l'horizon 2015 avec un renforcement substantiel des conditions d'enseignement en vue d'une amélioration sensible de la qualité.

A cet effet, le taux de rétention passera de 55% en 2008 à 100% en 2015. Le TBS s'élèvera à 100% en 2015 dans toutes les régions du pays, dans la perspective d'atteindre tous les enfants mauritaniens en âge de scolarisation. Dans ce cadre, les enfants déscolarisés et non scolarisés bénéficieront d'une nouvelle chance pour intégrer l'école formelle à travers la mise en place d'une offre d'éducation primaire non formelle, visant à scolariser 65 000 enfants d'ici 2015. De même un ambitieux programme de regroupement et de mise à niveau des écoles de petites tailles sera exécuté.

La capacité d'accueil du système sera renforcée à travers la construction de 651 salles de classe en moyenne par an sur la période 2011-2020 et la réhabilitation d'environ de 523 annuellement pour la même période.

Un large programme de formation continue et de reconversion linguistique est envisagé. Dans ce cadre, chaque année 5% d'enseignants vont bénéficier d'une formation continue dans des domaines variés et 25% suivront un programme de reconversion linguistique sur la période 2011-2015. De même, la capacité d'accueil de la formation initiale des enseignants sera restructurée et renforcée par la création d'une nouvelle ENI pour faire face à l'accroissement du besoin en enseignants. Comme résultat de l'expansion importante du système, le nombre moyen d'enseignants recrutés annuellement sur la période 2011-2020, au niveau des ENIs sera de 939 élèves-maitres. Ainsi, le ratio élève/maitre baissera de 40 à 35 sur la même période.

L'accès aux outils pédagogiques sera renforcé à travers i) une augmentation du coût unitaire des dépenses non-salariales du fondamental de 2% à 2,3% de l'unité PIB/habitat en 2020, ii) une couverture totale des besoins en manuels et guides (6 manuels/élèves et 6 guides/enseignants).

En termes de cantines scolaires l'objectif visé est d'améliorer à la fois la couverture et la qualité du service en portant la proportion des bénéficiaires de 32% en 2008 à 50% 2020 et le coût unitaire d'un rationnaire sera maintenu à 4% unités PIB/ habitant sur la période 2011-2020.

En plus, un effort considérable sera déployé pour motiver les enseignants à travers, notamment, l'augmentation des primes d'incitation (zones difficiles, bilinguisme) et le maintien du niveau de salaire (y compris primes) à 3,7 unités/PIB sur la période.

Pour faire face à ces améliorations, les dépenses totales de l'enseignement fondamental en 2020 passeront à 42 852 MMRO dont 34 111 de dépenses courantes et 8 741 MMRO de dépenses en capital.

Au niveau du **premier cycle secondaire**, ce scénario vise à progresser rapidement vers un objectif de scolarisation universelle de 10 ans. Dans ce cadre, le taux de transition entre le fondamental et ce cycle, évoluera de 45% en 2008 à 80% en 2020 et le taux de rétention passera de 58% à 90% sur la même période. Par conséquent, les effectifs passeront de 65 896 en 2008 à 299 013 élèves en 2020, soit une progression de 354%. La contribution du privé sera maintenue sur la période 2011-2020 à son niveau en 2008, soit 21%.

Le nombre d'élèves par section pédagogique baissera de 47,5 en 2008 à 45 en 2020. En conséquence, les besoins en enseignants et en salles connaîtront une évolution considérable. Ainsi, le nombre moyen d'enseignants à recruter annuellement est de 569 et celui des salles à construire est évalué à 314.

Ce scénario envisage la mise en œuvre d'un dispositif de formation continue et d'un programme ambitieux de reconversion linguistique au profit des professeurs des disciplines scientifiques (enseignées en français dans la nouvelle réforme).

Le besoin en guides et manuels scolaires sera couvert. Le ratio manuels par élève passera à 9 en 2020 et chaque enseignant aura un guide par discipline.

En termes de motivation des enseignants, le scénario envisage l'augmentation des primes d'incitation et le maintien du niveau de salaire (hors primes) à 4,5 unités/PIB sur la période.

Ainsi, les dépenses totales de ce cycle, en 2020, passeront à 29 349 MMRO dont 26 211 MMRO de dépenses courantes et 3 138 MMRO de dépenses en capitales.

Au niveau du **second cycle secondaire**, ce scénario maintient le niveau actuel de passage quasi-automatique entre les deux cycles du secondaire (99%). Il vise une amélioration du taux de rétention en fin de ce cycle pour passer de 82% en 2008 à 90% en 2020. En conséquent, les effectifs vont progresser de 30 977 élèves à 176 432 sur la même période, soit une évolution de l'ordre de 470%. La part de l'enseignement privé reste stable sur la période (26%).

Le nombre d'élèves par section pédagogique connaîtra une importante baisse en passant de 46,1 en 2008 à 35 en 2020. A cet effet, le nombre moyen d'enseignants à recruter annuellement sera de 632 et le nombre de salles de classe à construire est estimé à 259 sur la période.

Comme au premier cycle, ce scénario envisage la mise en œuvre d'un dispositif de formation continue et un programme ambitieux de reconversion linguistique au profit des professeurs des disciplines scientifiques.

De même, le besoin en guides et manuels scolaires sera couvert. Le ratio manuels par élève passera à 9 en 2020 et chaque enseignant aura un guide par discipline.

Ce scénario envisage également, l'augmentation des primes d'incitation et le maintien du niveau de salaire (hors primes) à 5,3 unités/PIB sur la période.

Les dépenses totales de l'enseignement secondaire en 2020, s'élèveront à 24 822 MMRO dont 22 366 de dépenses courantes et 2 456 MMRO de dépenses en capital.

L'ambition affichée au niveau de **l'enseignement technique et de la formation professionnelle** est double : développer les structures d'enseignement technique et professionnel, avec une amélioration de la couverture sur l'ensemble du territoire et également les filières de formation professionnelles d'insertion permettant d'accueillir à terme 80% des sortants de l'enseignement fondamental et de 50% également de l'enseignement secondaire 1^{er} cycle à l'horizon 2020. Le nombre d'élèves de l'enseignement technique et professionnel classique triplera : 15 000 élèves dans le public (contre 4 938 en 2008) et la part du privé sera maintenue à 20%.

Ces ambitions se traduiront en termes de dépenses par un budget de 12 214 MMRO dont 5 090 en dépenses courantes et 7 124 en dépenses d'investissement.

Pour ce qui est de **l'enseignement supérieur**, l'objectif ciblé est le développement du niveau de couverture, le renforcement de la professionnalisation et la promotion de la recherche scientifique. Dans ce cadre, le taux de réussite au Bac passera à 80% à l'horizon 2020 ; ce qui se traduira par un effectif de 127 483 étudiants en 2020 contre 18 769 en 2008, soit une évolution de 580%. Au niveau de la professionnalisation, la proportion des étudiants en filières professionnelles s'élèvera à 25% en 2020 (contre 11% en 2008), celle des étudiants en filières scientifiques à 50% (11% en 2008) et celle des étudiants en Master à 30%. Pour ce

qui est de la promotion de la recherche, il sera procédé à l'ouverture d'un troisième cycle. La proportion des étudiants en Doctorat sera de 5% en 2020.

L'incidence financière de ce scénario se traduira par un budget annuel de 121 331 MMRO dont 69 047 de dépenses courantes et 52 284 de dépenses en capital.

Au total, en consolidant au niveau sectoriel toutes les perspectives visées par ce scénario pour les différents sous-secteurs, on aboutit à un volume total de dépenses de l'ordre de 236 947 MMRO dont 159 221 MMRO de dépenses courantes et 77 726 MMRO de dépenses en capital.

Ces chiffres sont très au dessus des ressources «publiques» susceptibles d'être mobilisées pour le secteur même dans le scénario le plus optimiste qui s'élèvent à 76 307 millions à l'horizon 2020, soit un gap de 160 641 MMRO (110% des ressources nationales). En conséquence, il importe d'explorer de nouveaux scénarios pour converger vers une soutenabilité financière raisonnable du programme.

Sur le plan de la faisabilité physique, le besoin de recrutement annuel des enseignants du fondamental (939 élèves-maitres/an sur la période 2011-2020) dépasse largement la capacité des ENIs. De même, il n'est pas évident que le système sera en mesure de construire et de réhabiliter chaque plus de 1100 salles de classe.

5.3.3 Scénario 2 : Une progression vers la soutenabilité du programme par des ajustements dans la partie haute du système

L'idée principale retenue au niveau de ce scénario est de maintenir l'ambition du scénario 1 au niveau de la partie basse du système (amélioration du taux de couverture du préscolaire, accès universel à un enseignement fondamental de qualité à l'horizon 2015, une réduction de moitié du stock d'analphabètes d'ici 2015, progression vers un accès à un enseignement universel de 10 ans à travers le développement du premier cycle secondaire) avec des ajustements au niveau de la partie haute (second cycle secondaire, FTP et supérieur) dans la perspective de maîtriser les effectifs et d'améliorer la qualité en fonction des besoins réels de l'économie.

Au niveau du **second cycle secondaire**, le présent scénario propose de diminuer le taux de transition effectif entre le premier et le second cycle de 70% (taux visé par le scénario 1) à 50%. Le taux de rétention en fin du cycle passera de 82% en 2008 à 90% à l'horizon 2020 et le taux de redoublement baissera de 19,2% à 10% sur la même période. En conséquent et par rapport au scénario 1, les effectifs, en 2020, baisseront de 124 750 à 98 107 dans le présent scénario. De même la contribution du privé au niveau de ce cycle, au lieu d'être maintenue à son niveau en 2008 (21%) (Comme proposé dans le scénario 1) passera à 30% en 2020. Le ratio élèves/sections pédagogique s'établira à 35 en 2020 contre 46 en 2008.

En termes de ratios de coût, le salaire de l'enseignant sera maintenu, sur la période 2011-2020, à 5,3 unités PIB/habitat. Le coût unitaire des dépenses non salariales passera de 16% du coût unitaire global en 2008 à 17% en 2020 et celui du personnel non enseignant de 36% à 27% pour la même période.

Ces ajustements ont conduit à une baisse des dépenses simulées pour le second cycle secondaire de 24 822 MMRO pour le scénario 1 à 11 633 millions pour le scénario 2.

Au niveau de la **Formation Technique et Professionnelle**, le nombre de bénéficiaires des différents modes a été révisé à la baisse. Pour ce qui est de la formation diplômante, l'effectif visé en 2020 passera de 15 000 à 10 000. Les proportions des bénéficiaires de la formation-insertion visées en 2020 sont 50% des jeunes en fin du cycle fondamental (au lieu de 80%) et 30% de ceux en fin du premier cycle secondaire (au lieu de 50%). Les dépenses correspondantes à ce scénario s'élèvent à 8 435 MMRO en 2020 contre 12 214 millions dans le scénario 1.

Au niveau de **l'enseignement supérieur**, la révision a porté principalement sur i) le taux de réussite au Bac qui passera, au titre de ce scénario, à 55% au lieu de 80% dans le scénario 1, ii) la proportion des filières scientifique de 50% (scénario 1) à 30%, iii) la proportion des étudiants en Master de 30% à 15%, iv) et le pourcentage des étudiants en doctorat qui passera de 5% à 3%. Suite à ces ajustements, les dépenses du supérieur à l'horizon 2020 s'élèveront à 24 669 MMRO contre 121 331 millions dans le scénario 1.

Les dépenses totales du système éducatif, dans le cadre de ce scénario, s'élèvent en 2020, à 123 318 millions MRO. Malgré les économies réalisées par rapport au scénario précédent (48%), le gap, en référence aux ressources nationales mobilisables (scénario le plus optimiste), qui s'élève à 47 012 MMRO en 2020 (62% des ressources mobilisables), reste relativement élevé. Par conséquent, il est encore nécessaire de réviser les ambitions à la baisse vers une soutenabilité plus raisonnable du programme.

5.3.4 Scénario 3 : Une progression vers la soutenabilité du programme par des ajustements dans la partie basse du système

Ce scénario propose une révision des ambitions en termes d'enseignement de base, développées au niveau du scénario 1, combinée avec une maîtrise de la partie haute du système traduite dans le scénario 2. Les ajustements proposés sont présentés par ordre d'enseignement comme suit :

Au niveau du **préscolaire**, le présent scénario propose de ramener le TBS à 16,2% au lieu de 25% visé par le scénario précédent et de réduire la durée d'études au niveau de ce cycle à 2 ans au lieu de 3. En conséquence les effectifs en 2020 vont baisser à 35 066 élèves au lieu de 82 858 élèves. Conformément au présent scénario, environ 22% des effectifs du préscolaire, à l'horizon 2020, seront accueillis dans des structures publiques, 60% dans des structures communautaires et 18% dans des structures privées, contre respectivement 5,3%, 46,4% et 48,3% en 2008. En plus une éducation parentale sera assurée pour tous les enfants âgés de 0 à 3 ans.

Les dépenses du préscolaire, correspondantes à ce scénario, s'élèvent en 2020 à 10 40 millions MRO contre 2 148 millions MRO selon le scénario 1.

Au niveau de **l'alphabétisation et de l'enseignement originel**, ce scénario vise notamment à réduire de moitié, d'ici 2020, le nombre d'analphabètes. L'objectif du précédent scénario était l'éradication de ce fléau à cet horizon. Des approches novatrices seront utilisées pour alphabétiser 20% du public cible. Ce scénario propose de maintenir l'appui envisagé, pour renforcer la contribution de l'enseignement originel dans l'atteinte des objectifs en matière

d'éducation pour tous, à travers une subvention annuelle au profit 500 mahadras (60% unités PIB/habitant par mahadras).

Les dépenses totales de l'alphabétisation et de l'enseignement originel (correspondantes au présent scénario) sont estimées en 2020 à 1 486 MMRO à comparer avec 3 327 millions pour le scénario 1.

Au niveau de **l'enseignement fondamental**, le premier ajustement majeur opéré concerne le report de l'atteinte de l'achèvement universel à l'horizon 2020 au lieu de 2015, qui était la cible fixée par les scénarii 1 et 2. Dans ce cadre, le TBA se stabilisera à 100% dès 2014 et le TBS atteindra le même niveau à partir de 2018. Le taux de rétention en fin du cycle fondamental passera de 55% en 2008 à 81% en 2015 et à 100% à l'horizon 2020. Par conséquent, le nombre d'élèves passera de 473 688 en 2008 à 627 948 en 2020, soit une évolution annuelle moyenne de l'ordre de 2,4%.

Le second ajustement proposé concerne la contribution du privé dans l'atteinte des objectifs fixés pour cet ordre d'enseignement. Au lieu de viser un enseignement primaire exclusivement public, comme il a été envisagé par les scénarii 1 et 2, le présent scénario propose une contribution modérée du privé conformément à la tendance observée ces dernières années. Dans ce cadre, la part du privé évoluera de 9,7% en 2008 à 11% en 2020.

Le troisième ajustement a porté sur le ratio d'encadrement. Le ratio élèves/enseignant visé en 2020 est de 38 contre 40 en 2008. Les scénarii 1 et 2 visaient un ratio de 35.

Suite aux ajustements introduits dans le cadre du présent scénario, les besoins en enseignants et en capacités d'accueil ont été révisés à la baisse. Le nombre moyen d'enseignants à recruter annuellement sur la période 2011-2020 sera de 608 au lieu de 924 dans les scénarii 1 et 2. L'idée de création d'une nouvelle ENI est toujours maintenue. Quand au nombre moyen de salles de classes à construire sur la même période, il s'élèvera à 364 contre 723 ciblées par les scénarii précédents. Le nombre de salles à réhabiliter reste inchangé (523 par an)¹¹.

Pour améliorer la continuité pédagogique et rationaliser l'utilisation des moyens, il est envisagé de mettre en œuvre un ambitieux programme de regroupement des écoles à petites tailles se trouvant dans un rayon d'un kilomètre. L'objectif étant de regrouper 216¹² écoles en 70 sur la période 2011-2013. Pour encourager ces regroupements, le programme vise notamment à construire et à équiper des salles de classes, des logements pour les enseignants et à financer des cantines scolaires.

Ce scénario propose un large programme de formation continue visant à couvrir 5% des enseignants chaque année (50% sur la période 2011-2015). De même, il sera procédé, sur la période 2011-2014, à la réalisation d'un programme intense de reconversion linguistique ciblant 25% du nombre total d'enseignants. Le coût unitaire de ce programme s'élèvera à 1 unité PIB/habitant.

Concernant les outils et les supports pédagogiques (manuels, guides, etc), le présent scénario prévoit (i) le maintien du coût unitaire des dépenses non-salariales du fondamental à 2,3% de l'unité PIB/habitant en 2020 (le niveau ciblé par les scénarii 1 et 2) et (ii) une couverture totale des besoins en manuels et guides (6 manuels/élèves et 6 guides/enseignants).

¹¹ Ce besoin est lié au stock, donc est insensible à l'évolution des effectifs.

¹² Le nombre d'écoles en 2008 distantes de moins d'un Km d'une école.

Les objectifs relatifs à l'amélioration de la couverture et de la qualité du service des cantines scolaires ont été maintenus. La proportion des bénéficiaires s'élèvera à 50% à l'horizon 2020 et le coût unitaire d'un rationnaire à 7% unité PIB/habitant pour le même horizon.

Les mesures proposées dans les scénarii 1 et 2 pour motiver les enseignants, ont été retenues par le présent scénario. Dans ce cadre, il sera procédé à l'augmentation des primes d'incitation (prime zones difficiles, prime bilinguisme) et le maintien du niveau de salaire (y compris primes) à 3,7 unités/PIB sur la période 2011-2020.

Les dépenses de l'enseignement fondamental correspondantes au présent scénario s'élèveront à l'horizon 2020 à 35 862 MMRO (contre 42 852 dans les scénarii 1 et 2) dont 28 571 pour les dépenses courantes et 7 292 pour les dépenses en capital.

Au niveau du **premier cycle secondaire**, ce scénario vise à modérer la progression vers l'objectif de scolarisation universelle de 10 ans. Dans ce cadre, le taux de transition entre le fondamental et ce cycle, évoluera de 45% en 2008 à 55% en 2020 (80% dans les scénarii 1 et 2) et le taux de rétention passera de 58% à 75% sur la même période (90% dans scénarii 1 et 2). En conséquence, les effectifs passeront de 65 896 en 2008 à 183 932 élèves en 2020, soit une progression de 187%. La contribution du privé progressera de 21% en 2008 à 27% en 2010.

Le nombre d'élèves par section pédagogique passera de 47,5 en 2008 à 46 en 2020 (45 dans les scénarii 1 et 2). En conséquence, le nombre moyen d'enseignants à recruter annuellement sur la période 2011-2020 s'établira à 290 et celui des salles à construire à 151.

En termes de formation continue, les dispositions envisagées par les scénarii 1 et 2 sont retenues par le présent scénario. Dans ce cadre, il est envisagé la mise en œuvre d'un dispositif de formation continue et d'un programme ambitieux de reconversion linguistique au profit des professeurs des disciplines scientifiques.

Le besoin en guides et manuels scolaires sera couvert. Chaque élève et chaque enseignant sera doté respectivement de 9 manuels et 1 guide par discipline dès 2011.

En termes de motivation des enseignants, ce scénario envisage le maintien de l'augmentation des primes d'incitation (zones difficiles, polyvalence) et du niveau de salaire (hors primes) à 4,5 unités/PIB sur la période.

Les dépenses totales du premier cycle secondaire simulées en perspectives des ajustements proposés s'établiront en 2020 à 15 402 MMRO (29 349 dans les scénarii 1 et 2) dont 14 089 pour les dépenses courantes et 1 313 pour les dépenses en capital.

Les dépenses totales du système éducatif, dans le cadre de ce scénario, s'élèvent en 2020, 80 280 MMRO, dont 60 341 pour les dépenses courantes et 19 939 pour les dépenses en capital. Par rapport aux ressources nationales mobilisables (hypothèse la plus optimiste), le gap pour ce scénario s'élève à 3 974 MMRO en 2020 (5,2% des ressources mobilisables). Avec l'hypothèse médium (22% des ressources allouées à l'éducation), le gap s'élèvera à 13 130 millions, soit 19,6% des ressources mobilisables. Il est à signaler que l'écart entre les ressources nationales mobilisables pour l'éducation conformément à l'hypothèse médium (22%) et les dépenses courantes correspondantes au présent scénario est positif.

Vu les objectifs relativement ambitieux de ce scénario et vu son caractère soutenable, sur le plan financier et technique, il sera retenu pour le cadrage macro-financier de la politique éducative sur la période 2011-2020.

Les principaux paramètres des différents niveaux et types d'éducation-formation	2008	Situation 2020 dans les divers scénarios			
		S0	S1	S2	S3
Précolaire					
Population Education Parentale	385 385	0	348 169	348 169	460 438
Population préscolaire	180 940	331 432	331 432	331 432	219 163
Effectif total préscolaire	14 730	17 796	82 858	82 858	35 066
Nombre d'élèves dans le public	780	943	18 229	18 229	7 715
Nombre d'élèves dans le communautaire	6 835	8 257	49 715	49 715	21 040
Nombre d'élèves dans le privé	7 115	6 229	14 914	14 914	6 312
Coût par élève dans le public (MRO)	35 017	25 368	35 017	35 017	35 017
Coût par élève dans le communautaire (MRO)	15 618	12 684	15 618	15 618	15 618
Coût Education parentale (MRO)	2 730	0	2 730	2 730	2 730
Total dépenses courantes (millions MRO)	226	223	2148	2148	1040
Total dépenses en capital (millions MRO)	225	0	905	905	424
Total dépenses (millions MRO)	451	223	3053	3053	1464
Alphabétisation et enseignement originel					
Nombre d'apprenants en alphabétisation	11 000	30 000	70 000	70 000	30 000
Dépense unitaire (MRO)	32 537	46 008	46 008	46 008	46 008
Nombre de mahadras subventionnés	0	0	500	500	500
Montant moyen de la subvention (MRO)	0	212 087	212 087	212 087	212 087
Total dépenses courantes (millions MRO)	330	106	247	247	106
Total dépenses en capital (millions MRO)	0	1274	3079	3079	1380
Total dépenses (millions MRO)	330	1380	3327	3327	1486
Enseignement fondamental					
Taux de rétention (%)	55%	100%	100%	100%	100%
% de redoublants	8%	8%	3%	3%	3%
Nombre total d'élèves	473 688	627 948	627 948	627 948	627 948
Elèves du privé (nombreµ)	45 884	69 074	0	0	69 074
Elèves du privé (% du total)	10%	11%	0%	0%	11%
Public					
Nombre d'élèves	427 804	558 874	627 948	627 948	558 874
Rapport Elèves-maîtres (REM)	40,5	40,0	35,0	35,0	38,0
Nombre total d'enseignants	10 570	13 972	17 941	17 941	14 707
Dépenses personnel administratif (% coût unitaire)	21%	20%	14%	14%	14%
Dépenses pédagogiques et de support (% coût unitaire)	15%	15%	14%	14%	17%
Total dépenses courantes (millions MRO)	15703	28920	34111	34111	28571
Total dépenses en capital (millions MRO)	3241	4000	8741	8741	7292
Total dépenses (millions MRO)	18945	32920	42852	42852	35862
Premier cycle secondaire					
Taux de transition effectif entre 6AF et IAS	48%	48%	80%	80%	55%
Taux rétention fin de cycle	58%	58%	90%	90%	70%
% de redoublants	8%	8%	5%	5%	5%
Nombre total d'élèves scolarisés	65 896	153 080	299 013	299 013	183932

Nombre d'élèves du privé (total)	13912	32318	62793	62793	49662
Nombre d'élèves du privé (%)	21%	21%	21%	21%	27%
Enseignement public					
Nombre d'élèves	51 984	120 762	236 220	236 220	134 271
Nombre moyen d'élèves par SECTION	47,5	47,5	45,0	45,0	46,0
Nombre d'enseignants	2 015	3 631	7 499	7 499	4 170
Dépenses personnel administratif (% coût unitaire)	34%	32%	24%	24%	25%
Dépenses pédagogiques et de support (% coût unitaire)	18%	24%	25%	25%	23%
Total dépenses courantes (millions MRO)	5546	14175	26211	26211	14089
Total dépenses en capital (millions MRO)	708	1011	3138	3138	1313
Total dépenses (millions MRO)	6254	15186	29349	29349	15402
Second cycle Secondaire					
Taux de transition entre le premier et le second cycle secondaire	99%	99%	99%	50%	50%
Taux rétention fin de cycle	82%	82%	90%	90%	90%
% de redoublants	19%	19%	10%	10%	10%
Nombre total d'élèves scolarisés	30 997	77 350	176 432	89 107	49 532
Nombre d'élèves du privé (total)	8083	20170	45872	26732	14860
Elèves du privé (%)	26%	26%	26%	30%	30%
Enseignement public					
Nombre d'élèves	22914	57179	130560	62375	34672
Nombre moyen d'élèves par classe	46	46	35	35	35
Nombre d'enseignants	992	2475	6583	3145	1748
Dépenses personnel administratif (% coût unitaire)	36%	36%	27%	27%	28%
Dépenses pédagogiques et de support (% coût unitaire)	16%	15%	17%	17%	16%
Total dépenses courantes (millions MRO)	2789	10058	22366	10685	6156
Total dépenses en capital (millions MRO)	100	530	2456	947	328
Total dépenses (millions MRO)	2889	10588	24822	11633	6485
FTP classique					
Effectif total des formés	4 983	4 983	15 000	10 000	10 000
Formés dans le privé (nombre)	1 000	1 000	3 000	2 500	2 500
Formés dans le privé (%)	20%	20%	20%	25%	25%
Public					
Nombre formés	3 983	3 983	12 000	7 500	7 500
Coût par élève en	220 693	307 520	424 174	424 174	424 174
Formation Professionnelle d'Insertion (FPI)					
Sortants de fin du fondamental					
% de bénéficiaires de la FPI (% des sortants fond)	0%	0%	80%	50%	50%
Nombre bénéficiaires	0	0	16 272	10 170	22 882
Coût par formé (MRO)	0,000	0,000	176 739	176 739	176 739
Sortants de fin du premier cycle secondaire					
% de bénéficiaires de la FPI (% des sortants 1er Cycle Sec)	0%	0%	50%	30%	30%
Nombre bénéficiaires	0	0	4 149	12 151	10 000
Coût par formé (MRO)	0	0	247 435	247 435	247 435
Total dépenses courantes (millions MRO)	975	1225	5090	3181	3181

Total dépenses en capital (millions MRO)	598	0	7124	5254	6582
Total dépenses (millions MRO)	1573	1225	12214	8435	9763
Enseignement supérieur					
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	537	494	2749	841	322
Nombre d'étudiants	16 971	20 839	116 010	35 498	13 604
Nombre d'étudiants dans le privé	300	300	2 500	2 500	2 500
Etudiants à l'étranger	2 303	2 303	1 000	1 000	1 000
Nombre d'étudiants dans le public	14 368	18 236	112 510	31 998	10 104
Etudiants filières professionnels (%)	7%	7%	25%	25%	15%
Etudiants filières professionnels (Nombre)	1 006	1 276	28 127	8 000	1 516
Etudiants filières scientifiques (%)	11%	11%	50%	30%	30%
Etudiants filières scientifiques (Nombre)	1 580	2 006	56 255	9 599	3 031
Etudiants autres filières (%)	82%	82%	25%	45%	55%
Etudiants autres filières (Nombre)	11 782	14 953	28 127	14 399	5 557
Coût unitaire filière professionnelle en PIB/tête	1	1	2	2	2
Coût unitaire filière scientifique en PIB/tête	1	1	2	2	2
Coût unitaire autres filières en PIB/tête	0,4	0,4	0,8	0,8	0,8
Dépenses sociales par étudiant du public en unité de PIB/tête	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
coût unitaire pour les études à l'étranger en unité de PIB/tête	3	3	3	3	3
Fonds d'appui à la recherche (MRO)	0	0	39 902	6 202	2 304
Total dépenses courantes (millions MRO)	5395	8744	69047	19415	7198
Total dépenses en capital (millions MRO)	1560	316	52284	5254	2620
Total dépenses (millions MRO)	6955	9060	121331	24669	9817

ENSEMBLE DU SECTEUR

Total dépenses courantes (millions MRO)	30964	63451	159221	96000	60341
Total dépenses en capital (millions MRO)	6432	7132	77726	27318	19939
Total dépenses (millions MRO)	37396	70583	236947	123318	80280

5.4 Consolidation d'ensemble du cadrage macro-financier

Pour le plan du financement de la politique éducative retenue, c'est évidemment le budget de l'Etat qui sera le principal contributeur. L'appui extérieur complétera l'effort national, particulièrement, en ce qui concerne les dépenses en capital.

Il importe maintenant d'examiner de façon synthétique le bouclage financier global en identifiant, d'une part, les engagements du pays quant à la mobilisation des ressources nationales et d'autre part, la contribution de l'aide extérieure. Pour cette dernière, il y a lieu de distinguer de façon spécifique ce qui pourrait être mobilisé dans le cadre de l'Initiative de mise en œuvre accélérée (Fast – Track initiative) pour les niveaux d'enseignements, préscolaire, fondamental, premier cycle du secondaire et l'alphabétisation. Dans cette perspective, on distinguera aussi entre le moyen (2011-2020) et le court terme (2011-2013).

5.4.1 Cadrage à moyen terme (2011-2020):

Le coût total du programme de développement du secteur de l'Education pour les dix prochaines années (2011-2020), conformément au scénario retenu, s'élève à 635 872 MMRO (2 355 MUSD). Les dépenses courantes représentent 73% de ce montant (464 667) et celles en capital représentent 27% (171 205 millions). En termes de niveau, l'enseignement de base (préscolaire, enseignement fondamental, premier cycle du secondaire et alphabétisation) coûtera 421 022 MMRO (1 559 MUSD) et le post-enseignement de base (second cycle secondaire, formation technique et professionnelle et enseignement supérieur) 214 850 MMRO (796 MUSD). Par rapport aux ressources nationales mobilisables sur la même période, le gap global de financement de ce programme variera entre 168 814 MMRO (625 MUSD) et 75 409 millions MRO (279 MUSD).

Le gap au niveau de l'enseignement de base sera compris entre 94 081 MMRO (348 MUSD) et 28 698 MMRO (106 millions MRO) et celui de la partie haute du système variera entre 74 732 MMRO (278 MUSD) et 46 711 millions MRO (173 millions MUSD).

	Dépenses 2011- 2020			Ressources 2011-2020			GAP		
	Courantes	En capital	Total	H1 (19%)	H2 (22%)	H3 (25%)	H1 (19%)	H2 (22%)	H3 (25%)
Préscolaire	6 237	3 326	9 563						
Alphabétisation et enseignement originel	704	9 318	10 022						
Enseignement fondamental	224 622	66 991	291 613						
Premier cycle secondaire	96 427	13 397	109 825						
Second cycle Secondaire	45 243	3 605	48 848						
Formation technique et professionnelle (FTP)	20 720	30 530	51 249						
Enseignement supérieur	70 713	44 039	114 753						
TOTAL	464 667	171 205	635 872	467 058	512 246	560 463	-168 814	-123 626	-75 409
<i>Enseignement de base</i>	<i>327 991</i>	<i>93 031</i>	<i>421 022</i>	<i>326 941</i>	<i>358 572</i>	<i>392 324</i>	<i>-94 081</i>	<i>-62 450</i>	<i>-28 698</i>
<i>Post-enseignement de base</i>	<i>136 676</i>	<i>78 174</i>	<i>214 850</i>	<i>140 118</i>	<i>153 674</i>	<i>168 139</i>	<i>-74 732</i>	<i>-61 176</i>	<i>-46 711</i>
TOTAL (MRO)	464 667	171 205	635 872	467 058	512 246	560 463	-168 814	-123 626	-75 409
TOTAL (\$US)	1 721	634	2 355	1 730	1 897	2 076	-625	-458	-279

5.4.2 Cadrage à court terme (2011-2013) :

Les dépenses totales du secteur pour la période 2011-2013 s'élèvent à 161 856 MMRO (599,5 MUSD), dont 110 080 MMRO (407,7 MUSD) pour les dépenses courantes et 51 776 MMRO (191,8 UUSD) pour les dépenses en capital.

Les ressources nationales mobilisables pour la même période, s'élèvent à 122 180 MMRO (452,5 MUSD), ce qui correspond à un gap brut de 39 677 MMRO (147 MUSD). Si on prend en compte les intentions de financements des PTFs du secteur, qui s'élèvent à 30 475 MMRO (113,1 MUSD), le gap net s'établit à 9 202 MMRO (34,1 MUSD).

Dépenses totales	2011-2013	
	MRO	\$US
Total	161 856	599,5
Dépenses courantes	110 080	407,7
Dépenses en capital	51 776	191,8

Ressources mobilisables pour l'enseignement de base	2011-2013	
	MRO	\$US
TOTAL	152 655	565,4
Ressources nationales	122 180	452,5
Ressources extérieurs	30 475	113
AFD	3755,7	14
FTI	0	
BM	3240	12
UNICEF	1458	5,4
Coopération espagnole	421,2	1,56
UNESCO	0	0
BID	8910	33
BAD	0	0
PAM	2700	10
Fonds Koweïtien de développement	9990	37

GAP	2011-2013	
	MRO	\$US
Gap par rapport aux ressources nationales	-39 677	-147,0
Gap par rapport aux ressources totales	-9 202	-34,1

En se limitant à l'enseignement de base, les dépenses totales estimées pour la période 2011-2013, s'élèvent à 103 005 MMRO (388,7 MUSD) dont 76 301 MMRO (287,9 MUSD) pour les dépenses courantes et 26 704 MMRO (100,8 MUSD) pour les dépenses en capital.

Les ressources nationales mobilisables pour ce sous-secteur pour la même période, s'élèvent à 93 807 MMRO (353,4 MUSD), soit 70% des ressources nationales allouées à l'éducation. Ce niveau de ressources correspond à un gap brut de 17 479 MMRO (64,7 MUSD). En déduisant, les ressources déjà mobilisées par certains PTFs, on arrive à un gap net de 9 198 MMRO (34,1 MUSD). Ce gap sera l'objet de la requête qui sera adressée à FTI.

	2011-2013	
	MRO	\$US
Dépenses enseignement de base		
Total	103005	388,7
Dépenses courantes	76301	287,9
Dépenses en capital	26704	100,8

Ressources mobilisables pour l'enseignement de base	2011-2013	
	MRO	\$US
TOTAL	93 807	353,4
Ressources nationales	85 526	322,7
Ressources extérieurs	8280,9	30,7
AFD	2351,7	8,7
FTI	0	0,0
BM	0	0,0
UNICEF	1458	5,4
Coopération espagnole	421,2	1,6
UNESCO	0	0,0
BID	1350	5,0
BAD	0	0,0
PAM	2700	10,0
Fonds Koweïtien de développement	0	0,0

GAP	2011-2013	
	MRO	\$US
Gap par rapport aux ressources nationales	-17 479	-64,7
Gap par rapport aux ressources totales	-9 198	-34,1

6 Programme Décennal

6.1 Structure logique du programme

Le programme est structuré trois grandes composantes correspondant chacune à une orientation globale de la politique de développement du secteur. Chaque orientation est visée par un certain nombre d'objectifs précis à atteindre, à travers des activités bien ciblées et des démarches opérationnelles bien circonscrites. Ces composantes, décrites ci-dessous, sont : (i) Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation ; (ii) Développement d'un accès élargi au niveau de la base du système et régulé dans ses niveaux supérieurs ; (iii) amélioration de la gestion et de la gouvernance du secteur.

La programmation de la mise en œuvre est établie sur deux phases de 5 ans chacune, à savoir : la période 2011-2015 et la période 2016-2020. La première phase comprend une première étape 2011-2013 correspondant à la programmation de FTI.

6.2 Cadre de résultats et description des composantes

6.2.1 Composante A : Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation

☞ Objectif :

L'objectif global de cette composante est d'améliorer la pertinence des apprentissages, l'efficacité interne et la qualité du service éducatif pour permettre aux apprenants dans tous les cycles d'atteindre le niveau minimum requis de connaissances et de compétences garantissant une rétention durable des apprentissages acquis, une plus grande efficacité dans la poursuite d'étude supérieur et une meilleure insertion dans le contexte socioéconomique. Il s'agit plus spécifiquement : (i) d'améliorer la qualité et l'efficacité interne de l'enseignement fondamental et secondaire général, (ii) d'améliorer la pertinence et l'efficacité externe de la formation technique et professionnelle et de l'enseignement supérieur, et (iii) de promouvoir une bonne santé en milieu scolaire.

Une attention particulière sera accordée au développement des innovations, à la maîtrise des langues d'enseignement, à la qualification des enseignants, à la disponibilité des outils pédagogiques et supports didactiques et à l'amélioration des conditions d'apprentissage.

6.2.1.1 Sous composante (A01) : Amélioration de la qualité et de l'efficacité interne de l'enseignement fondamental

☞ Objectifs

L'amélioration de la qualité et de la pertinence des apprentissages au niveau de l'enseignement fondamental est un facteur déterminant pour l'amélioration de l'achèvement du cycle, pour une meilleure performance dans le premier cycle secondaire,

pour assurer des chances d'alphabétisation irréversible et pour une bonne insertion socioéconomique.

Plus spécifiquement, il s'agira : (i) de porter le taux d'encadrement élève/maitre de 42 en 2008, à 39 en 2015 et à 38 en 2020 ; (ii) d'améliorer le taux d'acquisition des programmes pour atteindre 60% en 2015 et 80% en 2020 et (iii) d'augmenter le taux réussite en CEP à 57% à l'horizon 2015 et 65% en 2020 ; (iv) de ramener le taux de redoublement de 7,5% en 2008 à 4,6% en 2015 et à 2,5% en 2020 ; (v) de porter le nombre de manuels par élève de 2,3 en 2009 à 6 dès la rentrée 2015/2016.

Stratégies :

L'atteinte de ces objectifs se fera à travers cinq axes d'intervention qui seront menées de façon complémentaire et en parfaite synergie :

1. Renforcer la qualité de la Formation Initiale des enseignants et l'adapter aux exigences de la réforme
2. Développer la formation continue et assurer un encadrement de proximité efficace
3. Développer la formation continue et assurer un encadrement de proximité efficace
Améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en œuvre des Programmes d'enseignement et mettre en place une stratégie efficace garantissant le respect du temps scolaire
4. Améliorer la qualité et la distribution des supports et outils pédagogiques et mettre en place un dispositif d'animations pédagogiques, culturelles et sportives
5. Améliorer l'environnement scolaire et les conditions d'apprentissage dans les écoles
6. Motiver les enseignants

Par rapport au **premier axe** relatif à la formation initiale, le Gouvernement entend se fonder sur les résultats de l'audit des ENI, réalisé dans le cadre du PNDSE I, pour mettre en place une stratégie de formation initiale des enseignants adaptés aux besoins de la réforme introduisant le bilinguisme et aux exigences de qualité. Il s'agira de rendre les ENI capable de produire des enseignants bilingues ayant les qualifications pédagogiques et professionnelles requises et ce à partir d'un vivier de recrutement constitué essentiellement d'unilingues pour plusieurs années encore. La rénovation de la formation initiale des enseignants du fondamental sera donc poursuivie en axant sur l'amélioration du processus de recrutement des élèves-maîtres, la formation des formateurs, l'amélioration des programmes, le renforcement de l'encadrement au niveau des écoles d'application et la mise en place d'un dispositif de certification des enseignants à la fin de la formation. Les actions envisagées dans ce cadre concerneront :

- ✓ *La redéfinition du profil de l'enseignant du fondamental* : la réforme de 1999 a introduit des changements importants en vue d'unifier le système éducatif et le rendre bilingue. Ces changements ont des conséquences directes sur l'évolution du profil de l'enseignant qui doit être désormais bilingue pour pouvoir prendre en charge sa classe en toute autonomie. Or, le vivier de recrutement dans lequel puisent les ENI est constitué essentiellement d'unilingues. Pour une phase transitoire dont la durée dépend de la capacité du système à produire des bilingues, la formation initiale doit donc combler les carences dans ce cadre en plus de sa mission classique de formation

professionnelle. Ce qui va nécessiter la mise en place d'un cursus transitoire qui tient compte d'une part des exigences du profil de l'enseignant et d'autre part des contraintes du vivier de recrutement.

- ✓ *La révision des curricula des ENI sur la base du nouveau profil du maître* : la restructuration et la professionnalisation de la formation initiale opérées dans le PNDSE I n'a pas suffisamment pris en compte la nécessaire évolution du profil de l'enseignant et les contraintes imposées par le vivier de recrutement. Il sera donc nécessaire de procéder sur la base du nouveau profil et des caractéristiques de la population cible de réviser les contenus de la formation pour les adapter à son contexte.
- ✓ *La réadaptation du profil et l'amélioration de la qualité des formateurs des ENI* : la grande majorité des formateurs dans les ENI n'a pas les qualifications requises et semble peu perfectible. Il sera donc impératif de se doter d'un corps de formateurs compétents et motivés. En attendant, la mise en place de ce corps à partir d'enseignants chevronnés qui recevront une formation professionnelle adaptée ou à partir d'inspecteurs du fondamental répondant au profil défini, on pourra envisager de faire appel à l'assistance technique étrangère pour combler les déficits dans ce cadre.
- ✓ *Le développement quantitatif et qualitatif des écoles d'application des élèves maîtres* : le rôle des écoles d'application est primordial dans la professionnalisation de la formation initiale des ENI. Il s'agira dans ce cadre de disposer autour de chaque ENI d'un nombre suffisant d'écoles d'application offrant les meilleures conditions (qualité des maîtres, conditions d'apprentissage) pour encadrer les nouveaux élèves-maîtres dans leurs stages d'application.
- ✓ *La mise à niveau des 2 ENI existantes* : les deux ENI de Nouakchott et d'Aioun feront l'objet d'un programme de mise à niveau de leurs équipements et de leurs personnels sur la base des recommandations de l'audit et des exigences du nouveau curriculum et du nouveau profil du formateur.
- ✓ *La création (construction et équipement) d'une nouvelle ENI* : l'atteinte des objectifs en matière d'achèvement universel nécessitera la création de cette nouvelle ENI, à partir de 2016 pour faire face aux besoins additionnels en enseignants qui dépassent les capacités des ENI existantes.

Par rapport au **deuxième axe** relatif à la formation continue, il est à noter que les changements introduits par la réforme de 1999 et le processus de rénovation des programmes entamé dans la première phase du PNDSE par la mise en place de l'APC-B induisent des besoins importants, notamment en terme de redéploiement linguistique et de réadaptation aux évolutions disciplinaires et aux innovations dans les approches et les méthodes pédagogiques.

Ainsi, la formation continue des enseignants constituera un volet important de la stratégie d'amélioration de la qualité. Dans ce cadre, le Gouvernement entend élaborer et mettre en œuvre un programme de formation continue des inspecteurs et des enseignants du fondamental, poursuivre le recyclage linguistique de ces derniers sur la base d'une nouvelle approche favorisant la formation action. La systématisation de l'évaluation pédagogique dans les classes du fondamental et développer à cet effet un dispositif d'encadrement de proximité. Un large programme de formation continue et de

reconversion linguistique est envisagé. Dans ce cadre, chaque année 5% d'enseignants vont bénéficier d'une formation continue dans des domaines variés et 25% suivront un programme de reconversion linguistique sur la période 2011-2015.. La stratégie de formation donnera une large place à l'encadrement de proximité, organisé au niveau communal (directeurs d'écoles, conseillers pédagogiques, inspecteurs et instituteurs chevronnés seront mobilisés pour former les instituteurs de leur localité). Les actions envisagées dans ce cadre concerneront :

- ✓ La mise en place d'un dispositif d'encadrement de proximité au niveau communal centré sur l'école et le renforcement des capacités d'encadrement par le recrutement de nouveaux inspecteurs ;
- ✓ L'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de développement du bilinguisme ;
- ✓ La formation en reconversion linguistique ;
- ✓ La mise à niveau des enseignants dans les domaines de l'APC ;
- ✓ Le recyclage des enseignants dans les disciplines scientifiques et la didactique de leur enseignement ;
- ✓ La mise à niveau des enseignants dans les domaines de l'animation et de l'encadrement des CMG/GG ;
- ✓ La formation sur les méthodes actives et pratiques pédagogiques novatrices ;
- ✓ La formation sur les méthodes et les techniques d'évaluation des apprentissages.

Par rapport au **troisième axe** relatif aux programmes scolaires, ceux-ci seront réadaptés, dans le cadre de la rénovation du curriculum engagée dans la première phase du PNDSE avec la réécriture des programmes suivant l'APC-B, en révisant leurs contenus et les modes d'évaluation (formative, sommative et de certification) des apprentissages. Les taux d'exécution et de couverture des programmes seront également améliorés grâce à des mesures permettant le strict respect des normes du temps d'apprentissage (900 heures par an), l'amélioration des temps de présence des enseignants et des élèves et une plus grande adaptation des calendriers scolaires aux spécificités des contextes locaux. Le curricula du fondamental sera ainsi enrichi et rénové dans la perspective de mettre fin au cloisonnement disciplinaire, de favoriser l'acquisition des compétences utiles et utilisables dans la vie courante, de permettre une plus grande ouverture sur les NTICs et une prise en compte des problèmes d'ordre socio-économique (citoyenneté, santé, environnement) et de garantir le fonctionnement de passerelles avec l'enseignement originel et l'éducation non formelle. Les actions envisagées concerneront :

- ✓ La révision des contenus des programmes d'enseignement ;
- ✓ La mise en place d'une stratégie d'amélioration des taux d'exécution et de couverture des programmes ;
- ✓ La révision des modes d'évaluation (formative, sommative et de certification) des apprentissages
- ✓ Le développement d'un système de suivi pédagogique permettant à l'école de mettre en place des actions de remédiation (cours de soutien) au profit des élèves en difficulté.
- ✓ Etablir des liens fonctionnels avec l'enseignement originel pour déterminer les possibilités de passerelles entre ce type d'enseignement et l'enseignement moderne.

Par rapport au **quatrième axe** relatif aux manuels scolaires, la qualité de ces manuels et guides, leur pérennité et leur disponibilité en quantités suffisantes aux mains des élèves et des enseignants seront renforcées à travers la révision de leurs contenus, l'adaptation de

leurs formes et la mise en place d'une politique de distribution efficace et équitable. Les enseignants seront en outre formés à leur utilisation comme outil indispensable d'amélioration des apprentissages. Par ailleurs, les écoles bénéficieront de kits de fournitures scolaires de base à distribuer aux élèves en particulier ceux des milieux pauvres et défavorisés en vue d'inciter la demande et de favoriser une meilleure rétention en cours de cycle. Le développement des bibliothèques scolaires et des coins de lecture sera également soutenu pour doter toutes les écoles d'un fonds documentaire adapté et encourager l'auto apprentissage des élèves. Les actions envisagées concerneront :

- ✓ La révision des manuels (contenus, formes) et l'amélioration de leur distribution et de leur pérennité ;
- ✓ La distribution des fournitures scolaires de base notamment pour les élèves issus des milieux défavorisés ;
- ✓ Le développement des bibliothèques scolaires et des coins de lecture

Par rapport au **cinquième axe** relatif aux conditions d'apprentissage, la création au niveau des écoles d'un environnement propice aux apprentissages constituera un vecteur essentiel d'amélioration de la qualité de l'enseignement. Ainsi, le programme prévoit-il la préparation de l'environnement des apprenants et l'implication des communautés. Les actions envisagées concerneront :

- ✓ L'équipement des salles de classes en bureaux de maîtres, en armoires et en moyens d'affichage ;
- ✓ La promotion des activités socioculturelles et sportives ;
- ✓ La construction/réhabilitation et équipement de locaux de bureaux, de latrines, de clôtures ;
- ✓ L'aménagement d'espaces verts ;
- ✓ La dotation des écoles rurales en points d'eau et en énergie solaire

Par rapport au **sixième axe** relatif à l'amélioration des conditions des enseignants, il sera question d'instaurer une motivation plus substantielle des enseignants exerçant dans les zones difficiles et les enseignants appliquant le multigrade ou autres. Les actions envisagées concerneront :

- ✓ L'amélioration des primes de zone difficile ;
- ✓ L'augmentation de la prime du Multigrades

6.2.1.2 Sous composante (A02) : Amélioration de la Qualité et de l'efficacité interne de l'Enseignement Secondaire Général

☞ Objectifs

L'amélioration de la qualité et de la pertinence des apprentissages au niveau de l'enseignement secondaire est un facteur déterminant dans l'efficacité de la poursuite des études au supérieur et dans l'insertion socioéconomique.

Plus spécifiquement, il s'agira : (i) de porter le taux d'encadrement élève/enseignant au premier cycle de 25,8 en 2008, à 29,6 en 2015 et à 32,2 en 2020 et au second cycle de 23,1 en 2008 à 21,4 en 2015 et à 19,4 en 2020 ; (ii) d'augmenter le taux réussite au bac à 60% à l'horizon 2020 ; (iv) de porter le nombre de manuels par élève de 4 en 2009 à 9 en

dès la rentrée 2020 ;(v)d'amener la proportion des élèves du second cycle inscrits dans des filières scientifiques à 75% en 2020

Stratégies :

L'atteinte de ces objectifs se fera à travers six axes d'intervention qui seront menées de façon complémentaire et en parfaite synergie :

1. Rénover la Formation Initiale des professeurs et des personnels d'encadrement
2. Développer la formation continue et assurer un encadrement de proximité aux Professeurs
3. Restructurer les filières et rénover les Programmes d'enseignement, les outils et les supports pédagogiques et didactiques
4. Promouvoir et développer l'enseignement des sciences et les TIC
5. Améliorer l'environnement socio-pédagogique, culturel et sportif dans les établissements
6. Promouvoir l'excellence et la démarche qualité dans les établissements

Par rapport au **premier axe** relatif à la rénovation de la formation initiale des professeurs et pour répondre au déficit récurrent en professeurs notamment ceux des disciplines scientifiques, il est envisagé de procéder à une profonde restructuration de la formation initiale. Les actions envisagées concerneront :

- ✓ La restructuration du cursus de l'ENS ;
- ✓ L'ouverture d'une filière de formation des inspecteurs du secondaire ;
- ✓ La révision et la réadaptation des curricula ;
- ✓ Le renforcement du personnel formateur ;
- ✓ L'extension de la capacité d'accueil par la construction et l'équipement de nouveaux laboratoires, de nouvelles salles de classes et d'un bloc administratif ;
- ✓ La rénovation et la mise à niveau des laboratoires de langues et de pédagogie ;
- ✓ L'extension du foyer existant.

Par rapport au **second axe** relatif à la formation continue, les actions envisagées concerneront :

- ✓ La mise en place d'un dispositif d'encadrement de proximité au niveau départemental centré sur l'établissement ;
- ✓ La mise en place d'une nouvelle approche de la reconversion linguistique des professeurs ;
- ✓ La formation en reconversion linguistique ;
- ✓ Mise à niveau des professeurs, des inspecteurs et des conseillers pédagogiques dans les domaines de l'APC ;
- ✓ Le recyclage des professeurs, des inspecteurs et des conseillers pédagogiques dans les différentes disciplines et dans la didactique de leur enseignement ;
- ✓ La formation sur les méthodes actives et pratiques pédagogiques novatrices ;
- ✓ La formation sur les méthodes et les techniques modernes d'évaluation ;

Par rapport au **troisième axe** relatif aux programmes, les actions envisagées concerneront :

- ✓ La diversification des filières d'enseignement et des parcours scolaires ;
- ✓ La révision des contenus des programmes et leur adaptation aux finalités des cycles ;
- ✓ La mise en place d'un dispositif d'orientation efficace ;
- ✓ La mise en place d'une stratégie d'amélioration des taux d'exécution et de couverture des programmes ;
- ✓ La révision des modes d'évaluation (formative, sommative et de certification) des apprentissages ;
- ✓ La révision des manuels (contenus, formes) et amélioration de leur distribution et de leur pérennité ;
- ✓ Le développement des bibliothèques scolaires.

Par rapport au **quatrième axe** relatif à la promotion des sciences, les actions envisagées concerneront :

- ✓ La construction, réhabilitation et équipement de laboratoires et de salles d'expérimentation scientifiques dans tous les établissements du secondaire ;
- ✓ Le recrutement et la formation de laborantins ;
- ✓ L'acquisition et la distribution dans tous les établissements des outils pédagogiques et des supports didactiques scientifiques (Kits géométrie, calculatrices, litho-thèque...) ;
- ✓ L'organisation de compétitions scientifiques dans les établissements (inter-lycées, inter-wilayas, nationales) ;
- ✓ Le renforcement des capacités de l'atelier des sciences dans la fabrication et la maintenance des équipements de laboratoires et dans la formation des professeurs et des laborantins à l'utilisation et à la maintenance de ces équipements ;
- ✓ L'élaboration et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'enseignement de l'Informatique et l'utilisation des NTIC dans l'enseignement

Par rapport au **cinquième axe** relatif à l'environnement des apprentissages, les actions envisagées concerneront :

- ✓ La mise en place de bibliothèques respectant les normes dans tous les établissements ;
- ✓ L'extension dans des lycées pilotes au niveau régional des bibliothèques en médiathèques ;
- ✓ L'instauration d'un prix annuel pour récompenser les publications littéraires des élèves (article de journaux, nouvelles, poèmes etc.) ;
- ✓ L'instauration d'un tournoi scolaire de football et de basketball entre tous les établissements secondaires dénommé « coupe du Ministre de l'Enseignement Secondaire

Par rapport au **sixième axe** relatif à la promotion de l'excellence, les actions envisagées concerneront :

- ✓ La conception et mise en place d'une démarche qualité dans les établissements ;
- ✓ La mise aux normes et extension du lycée d'excellence de Nouakchott ;
- ✓ Création de lycées d'excellence par l'instauration d'un dispositif permettant aux lycées d'entrer compétition pour accéder au statut de l'excellence

6.2.1.3 Sous composante (A03) Amélioration de la qualité, de la Pertinence et de l'efficacité externe de la FTP

Objectifs

L'objectif de cette sous composante est d'améliorer la pertinence des apprentissages en FTP par rapport aux besoins de l'emploi, d'assurer une qualité de la formation à la hauteur des exigences des entreprises, de favoriser une plus grande employabilité et une meilleure compétitivité de ses produits au niveau du marché du travail. Aussi, est-il indispensable, dans cette perspective, que le dispositif FTP rejoigne les standards internationaux de qualité des formations offertes afin de tenir compte de l'ouverture inévitable de l'économie nationale, dans le contexte de la mondialisation.

Il s'agira plus spécifiquement d'améliorer les taux d'efficacité interne et externe à travers les quatre types de formation : la formation de masse que l'on répartira de la manière suivante : 40% pour les formations agricoles, 50% pour les formations secondaires et 10% pour les formations tertiaires.; le CAP-BEP ; le BT ; et le Bac, technique ou professionnel qui donneront une priorité à la formation des enfants les moins armés a priori pour se débrouiller sur le marché du travail.

Pour toutes les formations initiales et pour une amélioration du rendement interne, spécialement pour le CAP-BEP pour laquelle le redoublement ne sera désormais plus possible, les taux d'encadrement dans la FTP doivent être en général, de 15 élèves par groupe pédagogique pour les formations secondaires et de 18 à 20 pour les formations tertiaires.

Stratégies :

L'atteinte de ces objectifs se fera à travers quatre axes d'intervention qui seront menées de façon complémentaire et en parfaite synergie :

1. La mise en place d'un dispositif pérenne de formation initiale et continue assurant une plus grande professionnalisation et une meilleure qualification des formateurs ainsi que leur accompagnement tout au long de leurs carrières professionnelles
2. Le développement des programmes, des outils pédagogiques et des supports didactiques en poursuivant leur rénovation suivant l'APC et l'alternance et en élaborant ceux relatifs aux formations professionnelles qualifiantes de masse
3. Promouvoir les liaisons formation emploi
4. Améliorer les conditions de travail et de vie pédagogiques dans les établissements

Par rapport au premier axe relatif à la mise en place d'un dispositif de formation initiale et continue des formateurs de la FTP, les actions envisagées concerneront :

- ✓ L'élaboration et la mise en place d'un nouveau mode de formation des formateurs au CSET (cursus, textes, référentiels) ou Mise en place d'une Structure de Formation de Formateurs (SFF) ;
- ✓ La mise en place d'un réseau de FF piloté par le CSET (établissements supports et formateurs agréés) ;
- ✓ La mise en place d'un partenariat d'assistance technique entre le CSET et une institution étrangère spécialisée dans la FF ;

- ✓ Le renforcement des infrastructures et des équipements du CSET et des établissements supports ;
- ✓ La formation des FF du CSET et des établissements support ;
- ✓ La création d'une cellule de FC à la DFTP et Mise en place d'une unité de développement des compétences à l'INAP-FTP ou Création d'une unité de développement des compétences à la Structure de la Formation des Formateurs ;
- ✓ L'équipement des deux structures ;
- ✓ La formation des personnels des deux structures ;
- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre de plans de formation Continue.

Par rapport au **second axe** relatif aux programmes aux supports et outils didactiques et pédagogiques, les actions envisagées concerneront :

- ✓ La mobilisation d'un partenariat technique d'accompagnement dans la conception et la mise en œuvre de l'APC ;
- ✓ L'élaboration des programmes et des documents d'accompagnement ;
- ✓ La formation à l'APC des formateurs et des personnels d'encadrement ;
- ✓ La rénovation des équipements ;
- ✓ Le réaménagement des locaux pédagogiques ;
- ✓ Le renforcement de l'inspection générale du MEFPNT pour assurer plus efficacement ses missions d'animation et de contrôle pédagogiques.

Par rapport au **troisième axe** relatif à la promotion des liaisons formation-emploi, les actions envisagées concerneront :

- ✓ Le développement des modes de l'alternance et de l'apprentissage ;
- ✓ La standardisation des secteurs de formation et l'élaboration de nomenclatures des métiers ;
- ✓ La réalisation d'études de secteurs ;(Une étude sur les besoins du marché du travail par secteur)
- ✓ Mettre en place un mécanisme de suivi régulier du devenir professionnel des diplômés de la FTP par exemple sous forme d'un observatoire formation-emploi
- ✓ Augmenter la vocation professionnalisante de la FTP en partenariat avec les employeurs;
- ✓ La mise en place d'un dispositif de suivi des sortants et d'aide à l'insertion ;
- ✓ La mise en place d'un dispositif de reconnaissance et de certification des acquis professionnels.

Par rapport au **quatrième axe** relatif à l'amélioration des conditions de la formation, les actions envisagées concerneront :

- ✓ La mise en place de CDI pour professeurs (locaux, fonds documentaires, formation) ;
- ✓ La mise en place de bureaux et de salles de réunion pour formateurs ;
- ✓ La mise en place d'un centre Internet pour formateur de la FTP ;
- ✓ La mise en place de bibliothèques scolaires pour élèves et stagiaires ;
- ✓ La mise en place de salles Informatiques avec accès à Internet pour élèves et stagiaires.

6.2.1.4 Sous composante (A04) : Amélioration de la Qualité, de la pertinence et de l'efficacité externe de l'enseignement supérieur

☞ Objectifs

L'objectif de cette sous composante est d'améliorer la pertinence des apprentissages dans l'enseignement supérieur par rapport aux besoins de l'emploi, d'assurer une qualité de la formation à la hauteur des exigences des milieux professionnels, de favoriser une plus grande employabilité et une meilleure compétitivité de ses produits au niveau du marché du travail. Aussi, il est indispensable, dans cette perspective, que le dispositif de l'enseignement rejoigne les standards internationaux de qualité des formations offertes afin de tenir compte de l'ouverture inévitable de l'économie nationale, dans le contexte de la mondialisation. Il s'agira, en outre, de développer la recherche universitaire en l'orientant prioritairement vers des objectifs de formation des formateurs et le soutien à l'amélioration de la qualité des enseignements.

Il s'agira plus spécifiquement d'améliorer les taux d'efficacité interne et externe. Les taux de réussite progressant chaque année de 2 points de pourcentage tandis que les taux d'abandon diminuent d'autant. L'adoption du LMD implique une baisse des ratios d'encadrement (étudiants/enseignants) les tailles maximales des cours magistraux resteront à leur niveau actuel dans les grands établissements de l'Université, excepté dans les filières professionnelles où elles descendront progressivement à 30 étudiants et dans les filières scientifiques où elles seront fixées à 100.

☞ Stratégies :

L'atteinte de ces objectifs se fera à travers trois axes d'intervention qui seront menées de façon complémentaire et en parfaite synergie :

1. La valorisation du personnel enseignant et de recherche et l'amélioration de ses performances
2. La poursuite et la consolidation de la réforme pédagogique et l'adaptation des programmes et des outils didactiques avec les besoins de la qualité
3. La redynamisation de la recherche universitaire

Par rapport au **premier axe** relatif à la valorisation du personnel enseignant et de recherche, les actions envisagées concerneront :

- ✓ L'élaboration et la réalisation d'un plan de formation/perfectionnement des enseignants ;
- ✓ L'élaboration d'un plan de carrière des enseignants/chercheurs ;
- ✓ L'organisation de séjours d'études dans le cadre de partenariats ou jumelages avec des universités du Nord ;
- ✓ L'invitation de spécialistes pour présenter des conférences et animer des débats ;
- ✓ L'organisation de séminaires au niveau local pour les enseignants dans les différents établissements sur ces questions.

Par rapport au **deuxième axe** relatif à la réforme pédagogique, il s'agira d'appliquer la réforme LMD et de moderniser le système par la mise en place de nouveaux standards de qualité en matière de taux d'encadrement, d'équipements, d'accès à l'information scientifique et technique. Les actions envisagées dans ce cadre concerneront :

- ✓ La poursuite de la mise en œuvre de la réforme LMD à l'université de Nouakchott ;
- ✓ La mise en place de la réforme LMD dans les autres établissements de l'enseignement supérieur ;
- ✓ La rénovation des programmes des filières générales et professionnelles ;
- ✓ L'élaboration des programmes pour les filières nouvellement créées ;
- ✓ L'équipement de l'ensemble des bibliothèques par les supports didactiques adéquats ;
- ✓ L'équipement des laboratoires dans les différents établissements.

Par rapport au **troisième axe** relatif à la redynamisation de la recherche universitaire, il s'agira de faire ancrer la recherche dans les priorités du développement national à travers l'inventaire des thématiques prioritaires sur lesquelles devront porter les travaux de recherche, de définir, par rapport à ces thématiques, des programmes de recherche prioritaires à mener sur une période à définir et d'organiser la recherche autour d'équipes structurées par la constitution d'équipes de recherche pluridisciplinaires associant les chercheurs des centres de recherche, les enseignants-chercheurs et les étudiants des structures d'enseignement supérieur. Les actions envisagées dans ce cadre concerneront :

- ✓ La mise en place d'un dispositif de recherche pérenne et performant ;
- ✓ La promotion de la production scientifique et la diffusion de ses résultats ;
- ✓ La mise en place d'un mode de financement compétitif à la hauteur des enjeux par la pérennisation et le renforcement du Fonds National d'Appui à la Recherche Scientifique (FNARS) et la diversification de ses domaines d'intervention ;
- ✓ L'évaluation des résultats de la recherche.

6.2.1.5 Sous composante (A05) Promotion d'une bonne santé en milieu scolaire

L'éducation à la santé, à l'environnement, à la vie familiale constitue une garantie essentielle pour l'atteinte d'un développement humain complet et durable. En effet, la mise en place d'un programme national de Santé Scolaire répondant aux besoins nationaux est un support au développement socio-économique, car il améliore les résultats scolaires, accroît l'équité sociale, et représente une stratégie de développement avec un très bon rapport coût-efficacité. A cet effet, une politique de santé et d'hygiène en milieu scolaire sera mise en place en étroite collaboration avec les structures concernées. L'éducation sanitaire et nutritionnelle devra constituer une partie intégrante des programmes scolaires et des programmes de formation des enseignants à tous les niveaux.

☞ Objectifs

L'objectif de cette sous-composante est de développer un Programme de Santé orienté vers l'implémentation d'activités essentielles de prévention de santé des élèves, enseignants et d'autres professionnels de l'éducation à travers le processus de développement d'une stratégie sectoriel de prévention et combat contre les MTS/HIV/SIDA.

☞ **Stratégies:**

Pour atteindre cet objectif, les actions suivantes seront mise en œuvre :

- ✓ L'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action en matière d'hygiène et de santé scolaire ;
- ✓ L'intégration de l'éducation sanitaire et nutritionnelle dans les programmes scolaires ;
- ✓ Le développement de partenariat entre l'école et les structures de santé publique ;
- ✓ L'initiation des maîtres aux secours primaires en matière de santé ;
- ✓ La dotation des écoles en boîtes de pharmacie pour les soins primaires ;
- ✓ L'organisation de visites médicales régulières dans les écoles éloignées des structures de santé publiques.

6.2.1.5.1 Composante B : Développer un accès élargi au niveau de la base du système et régulé dans ses niveaux supérieurs

☞ **Objectif :**

L'objectif de cette composante est de permettre un accès équitable et régulé au système éducatif national. Il s'agit plus spécifiquement : (i) d'accroître l'accès à l'éducation préscolaire, (ii) de réaliser une scolarisation universelle de qualité dans un enseignement fondamental de 6 ans, (iii) d'élargir progressivement l'accès au premier cycle du secondaire général pour arriver à terme à une éducation pour tous de 10 ans, et (iv) de maîtriser le développement de l'offre au niveau du second cycle du secondaire, de la formation technique et professionnelle, et de l'enseignement supérieur dans l'optique d'une meilleure adéquation avec les besoins de l'économie nationale en ressources humaines qualifiées. Une attention particulière sera accordée à la réduction des disparités en termes d'accès à l'éducation entre filles et garçons, milieu rural et urbain, enfants issus des milieux pauvres et ceux issus des milieux aisés.

6.2.1.6 Sous composante (B01) : Elargir l'accès à l'éducation préscolaire

☞ **Objectifs :**

L'objectif visé à travers cette sous composante est d'élargir l'accès des jeunes enfants en particulier ceux issus des milieux pauvres dans le but d'une meilleure préparation à l'enseignement fondamental et d'un développement harmonieux de la petite enfance. L'Etat encouragera le développement des initiatives privées et communautaires et la prise en compte du rôle de l'enseignement originel dans l'éducation préscolaire. Il s'agira à cet effet :

- De porter le taux de couverture de 6,3% en 2009, à 12% en 2015 et à 16% en 2020,
- De porter la proportion des jardins publics, à 22%, celles des jardins privés à 18% et celle des garderies communautaires à 60% y compris l'enseignement coranique.

☛ Stratégies :

L'atteinte de ces objectifs passe par les actions suivantes :

- ✓ L'augmentation de la capacité d'accueil des enfants à travers les structures publiques, notamment par la construction et l'équipement de 69 jardins d'enfants publics dans les zones défavorisées;
- ✓ L'organisation, le renforcement, l'encadrement et l'animation de l'offre privée et des initiatives communautaires en matière d'éducation préscolaire, en particulier par l'appui en équipements de 169 garderies communautaires et l'initiation de 567 animatrices de Garderies Communautaires;
- ✓ La mise en place d'un système normatif et de suivi des initiatives privées ;
- ✓ Le renforcement des capacités des acteurs de l'enseignement coranique préscolaire par l'appui en matériel didactique à 112 écoles coraniques et la formation de 135 enseignants d'écoles coraniques;
- ✓ Le renforcement des outils et des programmes d'éveil pour le préscolaire par la conception et la diffusion du programme d'éducation parentale.
- ✓ L'encadrement du préscolaire non formel par la construction et l'équipement de 38 CRPE
- ✓ La formation de 54 inspecteurs du préscolaire
- ✓ L'intégration de la formation sur la première enfance dans les programmes des ENI et le renforcement de la formation du personnel d'encadrement de la petite enfance.

6.2.1.7 Sous composante (B02) :Promotion de l'Accès Universel au Fondamental

☛ Objectifs :

L'objectif global de cette sous-composante est de garantir à tous les enfants mauritaniens à l'horizon 2020, une éducation de base de 6 ans qui soit complète et de meilleure qualité. Il s'agit de permettre à chaque enfant de la tranche d'âge 6-14 ans d'acquérir une maîtrise durable des savoirs fondamentaux et des compétences de base lui permettant un apprentissage tout au long de la vie et une insertion harmonieuse dans son contexte socioéconomique. La politique dans ce cadre a pour ambition de parvenir à l'achèvement universelle du cycle fondamental à travers le ciblage des dernières poches de résistance à la scolarisation et l'amélioration de la rétention du système. Plus spécifiquement, les objectifs suivants seront visés :

- Préserver et consolider les acquis en matière de scolarisation en portant le TBS de 98,8% en 2009 à 99% en 2015 et à 100% en 2020
- Porter le taux rétention de 55,2 % en 2008 à 81,4% en 2015 et à 100 % en 2020 ;
- Porter à 11% en 2020 la part du privé dans l'offre de scolarisation au fondamental ;
- Renforcer l'équité en termes de genre et de milieu (un indice de parité genre de 1 et un écart type par milieu, pour les principaux indicateurs d'accès, ne dépassant pas 10% en 2015 et 5% en 2020)
- Identifier les mesures adéquates pour encourager la scolarisation des enfants dans les zones et les milieux encore réfractaires à l'école.
- Scolariser, d'ici 2015, dans des programmes d'éducation primaire non formelle, 65.000 enfants non scolarisés ou déscolarisés de la tranche d'âge 8-13ans

☛ Stratégies :

La réalisation d'un accès et d'un achèvement pour une scolarisation primaire universel nécessite une stratégie d'intervention portant à la fois sur l'offre et sur la demande. Trois axes d'actions seront ainsi menées de façon complémentaire et en parfaite synergie :

1. Renforcer et restructurer l'offre en vue d'élargir la capacité d'accueil
2. Impulser la demande en vue de résorber les disparités en matière de scolarisation
3. Développer une offre alternatives (non formelle) pour scolariser une demande potentielle spécifique (non scolarisés déscolarisés)

Par rapport au **premier axe** relatif à l'offre, les actions envisagées concerneront :

- ✓ La restructuration de l'offre en portant la proportion des écoles à cycle complet de 26% 2009 à 36% en 2015 et à 40% en 2020 par (i) l'encouragement des regroupements ; (ii) l'utilisation des classes multigrades en particulier dans les zones à faible densité pour assurer la continuité éducative ; et (iii) la suppression progressive de la double vacation et du double flux dans les écoles, notamment dans les zones urbaines à forte concentration ;
- ✓ L'extension et l'amélioration des capacités de l'offre dans la perspective de mieux l'adapter à la demande à travers (i) la construction de 3643 nouvelles salles de classes équipées d'ici 2020 dont 1688 à l'horizon 2015, en accordant la priorité aux zones en retard dans la scolarisation et à la complétude des écoles n'offrant pas la continuité éducative ; et (ii) la réhabilitation d'ici 2020 de 5228 salles de classes défectueuses ou en mauvais état et l'équipement de toutes les écoles en tables bancs grâce à la mise en place d'un fonds de réhabilitation et d'entretien des infrastructures et des équipements scolaires ; (iii) le recrutement d'environ 6077 nouveaux enseignants d'ici 2020 ; et (iv) l'appui aux initiatives privés qui développent une offre de qualité.

Par rapport au **second axe** relatif à la demande, les actions envisagées concerneront :

- ✓ La réalisation d'une étude sur les facteurs de demande agissant sur la rétention et la non scolarisation
- ✓ La stimulation de la demande d'éducation par un appui aux familles pauvres et défavorisés La stratégie entend aider les enfants les plus vulnérables à fréquenter l'école, par des mesures qui diminuent ou compensent les charges des familles
- ✓ (distribution gratuite des manuels scolaires, des fournitures de base...ect) ;
- ✓ L'organisation de campagnes de sensibilisation en direction des parents et des communautés sur la nécessité de scolariser leurs enfants, notamment dans les zones en retard ;
- ✓ L'atténuation des disparités entre genres, régions et milieux socio-économiques à travers la mise en place de programmes ciblés pour les wilayas, zones et groupes défavorisés en termes de scolarisation. Une attention particulière sera accordée au renforcement de la scolarisation des filles par des mesures spécifiques telles que la mobilisation sociale ;
- ✓ La stimulation de la demande par l'identification de mesures adéquates pour encourager la scolarisation des enfants dans les zones et les milieux encore réfractaires à l'école : l'accroissement du nombre de cantines scolaires (39,3% de rationnaires en 2015 et 45% en 2020) et l'appui à la création d'AGR pour diminuer les coûts

d'opportunité dans les poches de résistance à la scolarisation des enfants, en particulier dans les milieux pauvres ; la stratégie nationale en matière de nutrition scolaire visera en priorité une amélioration du service (avec comme objectif la fourniture d'un repas par journée d'école) au profit des enfants qui présentent le risque le plus aigu de défaillance dans la fréquentation scolaire. Ce ciblage se fera de façon géographique, les zones prioritaires étant déterminées par un double critère de pauvreté et de taux d'accès / taux d'achèvement.

- ✓ La promotion au niveau des écoles de programmes de lutte contre l'abandon et l'échec scolaires, notamment par la mise en place de cellule de veille éducative.

Par rapport au **troisième axe** relatif à l'offre d'éducation pour les non scolarisés et les déscolarisés, les actions programmées concernent :

- ✓ L'instauration d'un cadre institutionnel adéquat et l'élaboration d'une politique et d'une stratégie nationale d'EPNF
- ✓ L'expérimentation d'un modèle d'éducation primaire non formelle
- ✓ La généralisation de l'expérimentation
- ✓ Le développement des curricula
- ✓ La formation des personnels d'encadrement
- ✓ Le développement d'un cadre de partenariat avec les ONG et les acteurs de la société civile
- ✓ L'appui à la création de centres d'éducation communautaires primaires non formelle
- ✓ La mise en place de passerelles avec l'éducation non formelle et avec la FTP

6.2.1.8 Sous composante (B03) :Elargir l'accès au premier cycle de l'enseignement secondaire général et maîtriser le développement du second cycle

☞ Objectif :

La vocation principale de l'enseignement secondaire général est de consolider et de renforcer l'éducation de base acquise au fondamental d'une part, et de préparer, d'autre part à la FTP ou à l'enseignement supérieur en fonction des besoins de l'économie nationale en ressources humaines qualifiés. Compte tenu de cette triple mission de renforcement et de consolidation de l'éducation de base, d'insertion des jeunes et de poursuite d'études supérieures, les objectifs en matière d'accès seront différenciés selon qu'il s'agisse du premier ou du second cycle. En effet, au premier cycle l'objectif visé est d'élargir l'accès autant que possible pour arriver progressivement à une scolarisation universelle de 10 ans. Au second cycle par contre, l'objectif est de réguler les effectifs en fonction des besoins d'accès à l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, il s'agira :

Pour le premier cycle :

- De porter le TBS de 22% en 2008 à 36% en 2015 et à 48% à l'horizon 2020 ;
- D'augmenter le taux d'accès en 1AS de 27% en 2008 à 40% en 2015 et à 54% en 2020 ;
- De faire passer le taux de transition effectif entre la 6^{ième} AF et la 1^{ière} AS sur la même période de 47,7%, à 52% et à 55% respectivement ;
- De porter la part des effectifs du privé de 21 % en 2008, à 24,5 % en 2015 et à 27% en 2020.

Pour le second cycle,

- De porter le TBS au second cycle de son niveau actuel 24% en 2008 à 19% en 2015 à 18% en 2020 ;
- De porter le taux d'accès en 5AS de 19% en 2009, à 17% en 2015 et en 2020 ;
- De porter la part des effectifs du privé de 26 % en 2008, à 28,4 % en 2015 et à 30% en 2020.

☞ **Stratégies :**

L'atteinte de ces objectifs se fera à travers trois axes d'actions qui seront menées de façon complémentaire et en parfaite synergie :

1. Elargir l'accès au premier cycle
2. Maîtriser les effectifs au second cycle et améliorer la qualité et la pertinence des enseignements,
3. Promouvoir le développement d'un enseignement secondaire privé de qualité

Par rapport au **premier axe** les actions envisagées concerneront :

▪ **Au niveau du premier cycle :**

- ✓ La mise en place d'une carte scolaire opérationnelle et la réorganisation/restructuration de l'offre entre le premier et le second cycle en fonction des données de cette carte ;
- ✓ La construction entre 2011 et 2020 de 1292 nouvelles salles de classes équipées pour accueillir les nouveaux effectifs, notamment dans des collèges de proximité ;
- ✓ La réhabilitation des infrastructures scolaires existantes (292 salles au total) pour optimiser l'offre en place ;
- ✓ Le recrutement/formation de professeurs selon une programmation répondant aux besoins annuels, en privilégiant autant que possible la polyvalence au niveau des professeurs de premier cycle, en vue de réduire les coûts unitaires, notamment dans les collèges ruraux de petite taille ; ce besoin est estimé à 2530 enseignants d'ici 2020
- ✓ La mise en place d'une politique appropriée de régulation des flux appuyée sur un dispositif d'orientation adéquat ;
- ✓ La mise en place de mesures visant la promotion de la scolarisation des filles, notamment en milieu rural, en vue de réduire les disparités de genre.

▪ **Au niveau du second cycle :**

- ✓ La construction entre 2011 et 2020 de 307 nouvelles salles de classes équipées pour accueillir les nouveaux effectifs.
- ✓ La réhabilitation des infrastructures scolaires existantes (100 salles au total) pour optimiser l'offre en place.
- ✓ Le recrutement/formation de professeurs selon une programmation répondant aux besoins annuels. Ce besoins est estimé à 1289 enseignants d'ici 2020

Par rapport au **second axe** les actions envisagées concerneront la mise en place d'une politique de promotion de l'accès à un enseignement privé de qualité, basée sur :

- ✓ L'élaboration d'un cahier des charges d'ouverture et de fonctionnement des établissements privés et la mise en place d'un dispositif de contrôle approprié de respect des normes ;

- ✓ La création d'un fonds de promotion de l'enseignement privé ;
- ✓ La mise en place d'une base de données de l'enseignement privé ;

6.2.1.9 Sous composante (B04) : Développer l'offre de la FTP

☞ Objectifs :

La vocation principale de la FTP est de répondre aux besoins des entreprises, à travers la formation d'une main d'œuvre qualifiée répondant à leur demande et aux besoins des individus en proposant des cursus de formation valorisants. La diversité des besoins économiques prédominés par ceux du secteur informel, notamment rural et l'importance de la demande sociale issue du système éducatif constituée en grande partie par les flux de l'enseignement fondamental et du premier cycle secondaire consécutivement à la régulation de l'accès dans l'enseignement général nécessite la mise en place d'une offre adaptée à ce contexte. Ainsi, l'offre de formation initiale devrait elle accorder une grande place à une formation professionnelle de masse de courte durée organisée dans la perspective d'une part, d'améliorer la productivité du travail notamment dans le secteur informel, et d'autre part de contribuer à la régulation des flux en fin du cycle primaire et des autres cycles d'enseignement. Il s'agira aussi de développer une formation continue en cours d'emploi en vue d'améliorer la qualification de la main d'œuvre en activité dont la sous qualification affecte considérablement les performances des entreprises. En outre, le secteur privé sera encouragé à développer une offre de qualité.

Plus spécifiquement, il s'agira :

- De porter le nombre d'apprenants dans l'offre de formation initiale classique (CAP, BEP, BT et BAC T) de 4903 en 2008 à 7910 en 2015 et à 10 000 en 2020 ;
- De faire passer la part du privé de 20 en 2008 à 22,9% en 2015 et à 25% en 2020
- De porter la proportion des jeunes bénéficiant de la formation professionnelle d'insertion à 5% en 2011, 25% en 2015 et à 50% en 2020 ;

☞ Stratégies :

L'atteinte de ces objectifs se fera à travers trois axes d'actions qui seront menées de façon complémentaire et en parfaite synergie :

1. Elargir la capacité d'accueil du dispositif en formation initiale
2. Promouvoir la formation continue (FC) en cours d'emploi
3. Promouvoir le développement d'une offre privée de FTP

Par rapport au **premier axe** relatif à l'offre de formation initiale, les actions prévues concernent :

- ✓ La rationalisation/extension de l'offre en place et mise à niveau des établissements existants à travers la rénovation des équipements et la réhabilitation des bâtiments ;
- ✓ La mise en place de pôles de formations régionaux en fonction des branches professionnelles prédominantes (agriculture, industrie, hôtellerie-tourisme, BTP, etc.) ;
- ✓ La création de 3 nouveaux établissements pilotes de formation technique et professionnelle spécifiques par branche d'activités pour tirer profit des opportunités offertes par le développement des secteurs ciblés ;
- ✓ La mise en place d'un dispositif d'apprentissage formation de masse

Par rapport au second axe relatif à la formation en cours d'emploi, les actions prévues concernent :

- ✓ La mise en place d'un dispositif pérenne de financement de la FC
- ✓ Le développement des capacités en ingénierie de la FC
- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre de plans sectoriels de FC

Par rapport au **troisième axe** relatif à la FTP privée, les actions prévues concernent :

- ✓ La réalisation d'un audit de la FTP privé
- ✓ L'élaboration de cahiers de charge d'ouverture et de fonctionnement des Ets privés de la FTP
- ✓ La mise en place d'un dispositif d'appui aux Ets privés de la FTP

6.2.1.10 Sous composante (B05) :Restructuration et amélioration de l'offre de l'enseignement supérieur

☞ Objectif

L'objectif global de l'enseignement supérieur est de répondre aux besoins en cadres supérieurs compétents et compétitifs pour le développement économique, social du pays et promouvoir la recherche scientifique appliquée.

La nécessaire maîtrise des effectifs en fonction d'un équilibre à rechercher entre les contraintes de financement et ceux liées à la pression de la demande sociale et aux impératifs de la demande économique sera un des défis majeurs à relever pour assurer un développement harmonieux de l'enseignement supérieur sans préjudice du respect des normes de qualité et des exigences d'équité. Il s'agira de mettre les enseignants et les étudiants dans des normes de travail acceptables en modernisant et en consolidant les infrastructures et les conditions d'accueil, de restructurer et de diversifier opportunités d'offre de formation initiale et continue, d'encourager les initiatives privés qui proposent une offre de qualité, de mettre en place une politique sociale maîtrisable financièrement. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Porter les effectifs de l'enseignement supérieur de 18769 étudiants en 2008, à 19025 en 2015 et à 14949 en 2020 :
- Restructurer l'offre de formation en faisant passer la proportion des filières scientifiques de 11% en 2008, à 22,1% en 2015 et à 30% à l'horizon 2020 ainsi que celle des filières professionnelles de 7% à 11,7% et 15% respectivement sur la même période ;
- Soutenir le développement d'un enseignement privé de qualité afin qu'il accueille au moins 7% des étudiants.

☞ Stratégies :

L'atteinte de ces objectifs se fera à travers quatre axes d'actions qui seront menées de façon complémentaire et en parfaite synergie :

1. Moderniser et consolider les infrastructures et les conditions d'accueil ;
2. Restructurer et diversifier l'offre de l'enseignement supérieur ;

3. Créer les conditions de développement d'une offre d'enseignement supérieur privée de qualité ;
4. Mettre en place une politique sociale maîtrisable financièrement.

Par rapport au **premier axe** relatif à l'amélioration de l'offre, les actions prévues concernent :

- ✓ La construction et l'équipement d'un nouveau Campus moderne pour l'université de Nouakchott ;
- ✓ La construction et l'équipement de locaux pour l'ISCAE ;
- ✓ L'extension de l'ISERI ;
- ✓ L'extension de l'ENS (voir sous composante qualité du secondaire)

Par rapport au **second axe** relatif à la restructuration de l'offre, les actions prévues concernent :

- ✓ Le développement d'une offre de formation à distance ;
- ✓ Le développement de la FC en cours d'emploi ;
- ✓ Le renforcement de la professionnalisation des filières ;
- ✓ La maîtrise de l'offre de formation à l'étranger

Par rapport au **troisième axe** relatif à la promotion de l'offre privée, les actions prévues concernent :

- ✓ L'élaboration du cadre juridique et institutionnel ;
- ✓ La mise en place d'un cadre de partenariat entre l'Etat et les établissements privés ;
- ✓ La mise en place de mesures d'incitation pour la promotion de l'offre privée ;

Par rapport au **quatrième axe** relatif à la politique sociale, les actions prévues concernent :

- ✓ La redéfinition de la politique de bourses à l'étranger ;
- ✓ La mise en place d'une politique d'aides sociales impliquant le secteur privé.

6.2.1.11 Sous composante (B06) : Promotion de l'Alphabétisation et de l'Enseignement Originel

☞ Objectif

La promotion de l'alphabétisation constitue un support à l'effort de développement de l'éducation de base formelle et un outil de promotion du développement local. L'objectif dans ce cadre est de garantir à tous les analphabètes mauritaniens âgés de plus de 15 ans une alphabétisation de base de bonne qualité suivi chez les néo alphabètes, dans une optique de formation tout au long de la vie, de programmes variés de post alphabétisation leur permettant l'entretien et la consolidation des savoirs et des compétences acquis et leur réinvestissement dans la vie courante au foyer, au travail, et dans la société.

Les activités d'alphabétisation reposeront en grande partie sur la mobilisation sociale et l'organisation des communautés à la base ainsi que sur la stratégie du faire-faire.

Les programmes d’alphabétisation viseront de façon concrète à faire acquérir aux bénéficiaires des savoirs et des compétences de base permettant leur épanouissement individuel, leur intégration harmonieuse dans le tissu socioéconomique local et leur participation consciente dans le processus de changement constructif pour un développement durable du pays. Plus spécifiquement, il s’agira :

- ✓ De porter le taux d’analphabétisme des adultes de plus de 15 ans de 38% en 2009, à 27% en 2015 et 20% en 2020 ;
- ✓ De porter le nombre d’apprenants en alphabétisation à 22 227 en 2015 et à 30 000 en 2020 ;
- ✓ De porter la proportion d’alphabétisés par approche multimédia de 1,6% en 2009 à 11,7% en 2015 et à 20% en 2020
- ✓ D’augmenter l’offre d’alphabétisation en impliquant les acteurs de la société civile et du secteur privé dans le cadre de la politique du faire-faire ;
- ✓ De faire bénéficier environ 50% des néo alphabètes de programmes de post alphabétisation, notamment des formations qualifiantes d’insertion ;
- ✓ De renforcer la contribution de l’enseignement originel dans l’atteinte des objectifs en matière d’éducation pour tous, à travers une subvention annuelle au profit 500 mahadras

☞ **Stratégies :**

L’atteinte de ces objectifs se fera à travers quatre axes d’intervention qui seront menées de façon complémentaire et en parfaite synergie :

1. Elargir l'accès et diversifier l'offre d'alphabétisation
2. Améliorer la qualité et la pertinence des programmes d'alphabétisation
3. Améliorer le pilotage des programmes d'alphabétisation
4. Promouvoir l'enseignement originel et renforcer sa contribution à l'éducation de base

Par rapport au **premier axe** relatif à l’élargissement de l’accès et la diversification de l’offre, les actions envisagées concerneront :

- ✓ La création de centres publics pilote d'alphabétisation ;
- ✓ L’appui à la création de centres communautaires de lutte contre l'analphabétisme ;
- ✓ La mise en place d'un dispositif d'incitation de la demande d'alphabétisation ;
- ✓ Le développement de programmes de post alphabétisation ;
- ✓ L’intégration de programmes d'alphabétisation dans tous les projets de développement ;
- ✓ La promotion de l'alphabétisation à distance ;
- ✓ La promotion de l'alphabétisation en milieu de travail ;
- ✓ La promotion de l'alphabétisation dans les milieux pauvres ;
- ✓ La promotion de l'alphabétisation chez les femmes et les groupes défavorisés ;
- ✓ La promotion de programmes intégrés d'alphabétisation, formation qualifiante et insertion ;
- ✓ La mise en place d'un politique d'utilisation de tous les potentiels d'accueil disponibles.

Par rapport au **second axe** relatif à l’amélioration de la qualité et de la pertinence, les actions envisagées concerneront :

- ✓ L'élaboration de référentiels d'alphabétisation ;
- ✓ L'élaboration de programmes diversifiés d'alphabétisation en fonction des besoins des publics cibles ;
- ✓ La conception et diffusion en nombre suffisants de manuels et guides d'alphabétisation ;
- ✓ Le développement des capacités en ingénierie de l'alphabétisation ;
- ✓ La formation des alphabétiseurs et des personnels d'encadrement et de supervision andragogique ;
- ✓ La mise en place de centres de ressources pour l'alphabétisation et la post alphabétisation ;
- ✓ La promotion des méthodes, techniques et approches d'évaluation des apprentissages ;

Par rapport au **troisième axe** relatif à l'amélioration du pilotage, les actions envisagées concerneront :

- ✓ Le renforcement des capacités gestionnaires ;
- ✓ La révision de la stratégie nationale d'alphabétisation ;
- ✓ La mise en place d'un dispositif de coordination, de concertation et d'échanges ;
- ✓ La promotion de la politique du faire faire ;
- ✓ Le renforcement de la mobilisation sociale ;
- ✓ La mise en place d'une stratégie de communication ;
- ✓ La mise en place d'un système d'information de gestion de l'alphabétisation ;

Par rapport au **quatrième axe** relatif à l'enseignement originel, les actions envisagées concerneront :

- ✓ L'élaboration d'une stratégie nationale de promotion de l'enseignement originel ;
- ✓ L'élaboration d'un guide de l'enseignant du Coran aux enfants concernés par l'obligation scolaire ;
- ✓ La promotion du rôle des mahadras dans la généralisation de l'éducation de base ;
- ✓ La mise en place d'un fonds d'appui à la promotion de l'éducation de base dans les mahadras.

6.2.2 Composante(C) : Amélioration de la gestion et de la gouvernance du secteur

☞ Objectif :

La réussite du programme décennal, le dynamisme et la performance du système éducatif qu'il soutient sont intimement liés à la qualité des dispositifs mis en place pour son pilotage, son exécution et le suivi de sa mise en œuvre, ainsi que des ressources humaines, matérielles et financières mobilisées. Ainsi, l'objectif de cette composante est de développer et de consolider les capacités de pilotage, de gestion et d'évaluation des structures centrales et déconcentrées chargées du secteur. Il s'agit plus spécifiquement : (i) de renforcer le pilotage sectoriel, (ii) d'optimiser la gestion des ressources humaines, (iii) d'améliorer la gestion pédagogique, et (iv) de rationaliser la gestion administrative, financière et du patrimoine

Une attention particulière sera accordée à la transparence dans la gestion, à la décentralisation et à la gestion axée sur les résultats.

6.2.2.1 Sous Composante (C01) : Amélioration du pilotage sectoriel

☞ Objectif :

L'objectif de cette sous composante est de rendre le pilotage institutionnel du secteur mieux coordonné et participatif, les réformes du système plus pertinentes dans leur conception et plus efficaces dans leur mise en œuvre, les capacités managériales plus performantes dans la gestion, le suivi et l'évaluation des politiques éducatives.

☞ Stratégie :

Les stratégies à mettre en œuvre à cet effet reposeront sur trois axes d'interventions qui seront menées de façon complémentaire et en parfaite synergie :

1. Renforcer le Pilotage institutionnel ;
2. Améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en œuvre des réformes ;
3. Renforcer les Capacités Managériales.

Par rapport au **premier axe** relatif au renforcement du pilotage institutionnel, les mesures et les actions prévues dans ce cadre concernent :

- ✓ La réalisation d'une étude sur la pertinence de l'organisation actuelle du pilotage institutionnel et les possibilités de sa restructuration sous une forme stable et pérenne en vue d'assurer une plus grande cohérence et efficacité de l'action du Gouvernement dans le domaine et permettre un pilotage par une gestion axée sur les résultats ;
- ✓ La mise en place et/ou la revitalisation des structures consultatives et d'arbitrage pour le système éducatif telles que par exemple un Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) et des Conseils sous sectoriels, le cas échéant ;
- ✓ La réalisation d'une étude sur les possibilités de renforcement et d'élargissement de la décentralisation de l'éducation en cohérence avec les options de décentralisation arrêtées par l'État ;
- ✓ La mise en place d'un cadre institutionnel approprié de partenariat avec les différents acteurs potentiels de la politique éducative, notamment la société civile et les communautés locales ;
- ✓ La Révision et l'actualisation du cadre juridique d'encadrement du secteur (Textes législatifs et réglementaires), leur vulgarisation et leur application stricte dans toutes les décisions ;
- ✓ Le renforcement et la mise en application du principe d'imputabilité à travers une définition de cahiers de charge pour tous les niveaux de responsabilité ;
- ✓ la mise en place d'un système de communication adéquat susceptible de permettre non seulement à chaque personnel de disposer des ressources nécessaires à sa bonne information, à l'amélioration de la qualité de son action et à sa formation mais également de répondre au besoin d'information des communautés et des partenaires.
- ✓ La promotion de l'enseignement privé, en particulier au niveau du préscolaire et du post-primaire, par la réactualisation et le renforcement du cadre juridique le régissant, l'appui aux établissements sur la base de normes et de critères de performance et par la mise en place d'un dispositif de gestion et de contrôle approprié ;

- ✓ L'opérationnalisation du PNDSE II en Programmes régionaux départementaux et communaux et au niveau des établissements ;
- ✓ L'exploitation de l'étude sur la traçabilité des dépenses publiques.

Par rapport au **deuxième axe** relatif à l'amélioration de la pertinence et de l'efficacité de la mise en œuvre des réformes, les mesures et les actions prévues dans ce cadre concernent :

- ✓ La conduite d'une étude portant sur l'évaluation des conditions de mise en œuvre de la réforme, ses facteurs de réussite et d'échec et sur la formulation de propositions d'amélioration et d'ajustement nécessaires ;
- ✓ La mise en place d'une structure nationale d'élaboration et de suivi-évaluation des réformes ;
- ✓ L'organisation de journées nationales de réflexion et de concertation sur l'éducation et la formation en vue de définir les options et les choix stratégiques de la politique éducative ;
- ✓ La Préparation et la promulgation d'une loi cadre d'orientation et de programmation pour tout le système sur la base des résultats des journées de réflexion ;

S'agissant du **troisième axe** relatif au renforcement des capacités managériales, les mesures et actions envisagées dans ce cadre portent sur :

- ✓ Le parachèvement de la mise en place du système d'information de gestion (SIGE) par son adaptation au nouveau contexte institutionnel, son extension à tous les sous secteurs, son développement et son opérationnalisation ;
- ✓ La détermination d'une carte scolaire opérationnelle pour tous les niveaux d'enseignement et de formation qui capitalise les résultats de la première phase ;
- ✓ L'instauration d'un dispositif d'évaluation basé sur des structures pérennes assurant des évaluations régulières, publiées et largement diffusées auprès de l'ensemble des opérateurs et acteurs du système en vue de leur exploitation à des fins de régulation et de gestion axée sur les résultats et notamment l'amélioration des taux de rendement interne du système éducatif ;
- ✓ L'élaboration et la diffusion de manuels de procédures modernes normalisés ;
- ✓ L'instauration d'une culture de rendu de compte basé sur la définition d'un système adéquat (organisation, procédure, format, indicateurs, calendrier...), le déploiement d'outils et de supports adaptés et la formation des responsables aux techniques en la matière ;
- ✓ La formation des personnels en charge du pilotage à tous les niveaux sur les procédures, les techniques et les outils du management moderne ;
- ✓ L'amélioration des conditions de travail des structures de pilotage par l'optimisation des moyens existants et le renforcement selon les besoins identifiés en locaux et en équipements.

6.2.2.2 Sous Composante (C02) : Amélioration de la Gestion des Ressources Humaines

☞ Objectif :

Il s'agira ici de moderniser et de renforcer la gestion des ressources humaines du secteur, en vue de réduire les aléas observés dans l'allocation des enseignants et généralement d'améliorer la cohérence dans l'allocation des personnels à tous les niveaux.

✚ Stratégie :

Les stratégies à mettre en œuvre à cet effet reposeront sur deux axes d'interventions qui seront menées de façon complémentaire et en parfaite synergie :

1. Restructurer et redynamiser la Gestion des Ressources Humaines (GRH) ;
2. Rationaliser le Système de Déploiement des personnels.

Par rapport au **premier axe** relatif à la restructuration et à la redynamisation de la Gestion des Ressources Humaines (GRH), les mesures et les actions prévues dans ce cadre concernent :

- ✓ La mise en place d'une nouvelle politique de gestion des ressources humaines du secteur à travers l'évaluation des ressources humaines actuelles, la clarification des missions de tous les acteurs au niveau central et régional ;
- ✓ La réorganisation des structures chargées de la gestion des personnels dans les organigrammes pour les adapter aux exigences d'une gestion rationnelle des ressources humaines du secteur de l'éducation, en décentralisant autant que possible certaines missions de gestion opérationnelle vers les structures déconcentrées ;
- ✓ Le renforcement des capacités des structures centrales et décentralisées ainsi réorganisées en améliorant leurs conditions de travail et en développant leurs compétences en gestion des ressources humaines ;
- ✓ L'élaboration d'un schéma directeur de développement des ressources humaines qui prend en compte les priorités de la stratégie de développement du secteur à court, moyen et long terme, les exigences de mise en œuvre de la réforme et les impératifs d'optimisation des ressources disponibles et mobilisables ;
- ✓ Le renforcement des capacités de planification, de gestion budgétaire et de passation des marchés en vue d'améliorer la capacité d'absorption du secteur ;
- ✓ La mise en place de systèmes d'information de gestion des personnels qui pourront être intégrés éventuellement aux SIG globaux ;
- ✓ la définition et la mise en place d'une stratégie de communication favorisant la transparence
- ✓ La définition et l'adoption de profils de postes pour tous les emplois du secteur et l'établissement de bilans de compétences qui serviront de base à l'élaboration du schéma directeur de développement des ressources humaines et des plans de formation initiale et continue ;
- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre, sur la base du schéma directeur, de politiques, de stratégies et de plans de formation initiale et continue pour toutes les catégories de personnels, notamment les enseignants, les personnels d'encadrement administratif et pédagogique et les managers à tous les niveaux.

S'agissant du **deuxième axe** relatif à la Rationalisation du Système de Déploiement des personnels, les mesures et les actions prévues dans ce cadre concernent :

- ✓ L'optimisation de l'affectation des enseignants notamment par la mise en œuvre effective de critères transparents d'allocation et d'optimisation des ressources humaines et le recrutement de nouvelles compétences pour le secteur ;
- ✓ La redynamisation et l'actualisation du dossier individuel du suivi du personnel et l'élaboration d'un guide pour le gestionnaire des RH ;
- ✓ L'instauration d'une stratégie de communication pour plus de transparence et de circulation de l'information (Portail GRH, lettre d'information, guichets de renseignements, centre de documentation) ;
- ✓ Adopter et mettre en application des critères consensuels d'allocation du personnel à tous les niveaux qui soient strictement respectés par tous ;
- ✓ La mise en place d'un système de suivi évaluation du personnel qui sera pris en compte dans les différentes procédures d'affectation, de promotion, de formation et d'évolution dans la carrière ;
- ✓ L'instauration de mécanismes d'incitation motivants pour les différentes catégories de personnels : plan du mouvement annuel respectant les normes d'équité, de transparence et de gestion efficiente, évaluation des mesures d'incitation existantes ;
- ✓ L'adoption et la mise en application, en concertation avec les différents acteurs (FP, MF, SC), d'un plan de carrières permettant une évolution normale dans la profession ;
- ✓ L'actualisation du guide d'éthique professionnelle pour les métiers de l'éducation et sa diffusion (charte de bonne conduite) ;
- ✓ La mise en place d'un cadre approprié de concertation et de dialogue avec les syndicats des personnels.

6.2.2.3 Sous composante (C03) : Amélioration de la Gestion Pédagogique

☞ Objectif :

Il s'agira dans ce cadre d'intégrer l'analyse des résultats dans le processus de gestion et de mettre en rapport les résultats et les moyens mobilisés pour les atteindre.

✚ Stratégie :

Les stratégies à mettre en œuvre à cet effet reposeront sur deux axes d'interventions qui seront menées de façon complémentaire et en parfaite synergie :

1. Instaurer un système de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
2. Renforcer le rôle de l'évaluation et rénover les pratiques en la matière.

Par rapport au **premier axe** relatif à l'instauration d'un système de gestion pédagogique axée sur les résultats, les mesures et les actions prévues dans ce cadre concernent :

- ✓ La mise en place d'un dispositif (organisation, procédures, outils) de GAR opérationnel et maîtrisé par tous les acteurs en capitalisant et en consolidant les réalisations de la première phase, en assurant un renforcement des capacités des acteurs dans ce cadre et en mettant en place un dispositif de suivi-évaluation permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la pratique de la démarche ;

- ✓ La redynamisation et le renforcement du rôle et des pratiques des personnels chargés de l'animation et du contrôle pédagogiques et administratif dans le dispositif de suivi-évaluation de la gestion axée sur les résultats et l'orientation prioritaire de leurs actions en direction des établissements les moins performant par rapport aux résultats escomptés ;
- ✓ L'implication étroite des partenaires de l'école dans le processus de mise en place d'une gestion axée sur les résultats à travers le partage de l'information sur les résultats des évaluations et leur instrumentation sur les outils et les procédures de la gestion axée sur les résultats ;

Par rapport au deuxième axe relatif au Renforcement du rôle de l'évaluation et à la rénovation des pratiques en la matière, les mesures et les actions envisagées dans ce cadre concernent :

- ✓ L'organisation à intervalles régulières adéquatement fixées d'évaluations portant sur les acquisitions des élèves et les contextes d'apprentissages permettant de faire des comparaisons au plan national et international et la systématisation de l'utilisation des résultats dans l'orientation des politiques et stratégies d'amélioration de la qualité à tous les niveaux et échelons de la gouvernance du système éducatif ;
- ✓ La rénovation/réadaptation du dispositif d'évaluation des apprentissages (continue, formative et sommative) pour le rendre adaptée aux exigences d'une gestion axée sur les résultats et cohérent avec les standards et normes de qualité en vue de permettre la comparabilité au plan national et international ;

6.2.2.4 Sous composante (C04) : Amélioration de la Gestion Administrative, Financière et du patrimoine

☞ Objectif :

Il s'agira dans ce cadre de favoriser le rapprochement de l'administration des usagers, une responsabilisation accrue des structures décentralisées et les services déconcentrés et une plus grande rationalisation de la gestion des moyens financiers et matériels du secteur.

✚ Stratégie :

Les stratégies à mettre en œuvre à cet effet reposeront sur deux axes d'interventions qui seront menées de façon complémentaire et en parfaite synergie :

1. Promouvoir une plus grande décentralisation de la gestion administrative et financière ;
2. Améliorer la gestion du patrimoine.

Par rapport au **premier axe** relatif à la Promotion d'une plus grande décentralisation de la gestion administrative et financière, les mesures et les activités prévues dans ce cadre concernent :

- ✓ La réorganisation des structures de gestion en fonction des résultats de l'étude sur la pertinence de l'organisation du pilotage institutionnel en vigueur et de l'étude sur la décentralisation ;

- ✓ L'opérationnalisation des textes régissant les organigrammes à travers une définition claire des tâches et une répartition précise des responsabilités à tous les niveaux de la hiérarchie administrative ;
- ✓ Le renforcement des capacités des cadres à tous les niveaux en matière de préparation, d'exécution, de suivi et d'évaluation des budgets programmes ;
- ✓ Elaboration et mise en application d'un guide de procédures normalisées de préparation et d'exécution des budgets programmes en vue d'améliorer la pertinence de leurs actions et harmoniser les pratiques de gestion ;
- ✓ Redynamisation et renforcement du système de suivi, de contrôle et d'inspection en vue d'une application rigoureuse du principe de la sanction et de la récompense ;

S'agissant de l'axe relatif à l'amélioration de la gestion du patrimoine, les mesures et les activités prévues dans ce cadre concernent :

- ✓ La réalisation d'un inventaire exhaustif du patrimoine sur l'étendue du territoire à travers des formulaires harmonisés et mise en place d'une base de données pour sa gestion ;
- ✓ La réactualisation et la mise en œuvre de la politique de maintenance du patrimoine élaborée dans le cadre de la première phase et responsabilisation des gestionnaires directs dans ce cadre.

6.3 Mise en œuvre et suivi-évaluation du Programme

6.3.1 Dispositif de mise en œuvre

6.3.1.1 Exécution du Programme

L'exécution du Programme de Développement du Secteur Educatif (PNDSE II) est confiée aux Ministères en charge du Secteur qui définissent, chacun en ce qui le concerne, les grandes orientations de la planification, du suivi, de l'évaluation et de la coordination d'ensemble du Programme aux niveaux central et régional. Il s'agit, en particulier :

- du cadrage budgétaire du Programme, en fonction des objectifs, des engagements vis-à-vis des bailleurs de fonds, des instructions du Gouvernement et des niveaux de participation des bailleurs de fonds du Programme;
- de l'élaboration des plans d'actions annuels et des budgets des différentes composantes du Programme ;
- de l'exécution des plans d'actions annuels ;
- du suivi-évaluation de la mise en œuvre du Programme.

Le Programme comprend sept (7) sous-programmes qui correspondent aux sous-secteurs et/ou aux principales thématiques.

1. Le Préscolaire
2. L'Alphabétisation & enseignement originel
3. L'Enseignement fondamental
4. L'Enseignement secondaire général
5. La Formation technique & professionnelle
6. L'Enseignement supérieur
7. La Gestion & gouvernance

6.3.1.2 Gestion de ressources

Le Gouvernement envisage de confier la gestion des ressources d'investissements affectées au Programme à la Direction des Projets Education Formation (DPEF) du Ministère des Affaires Economiques et du Développement, en attendant l'achèvement du processus de renforcement des capacités des structures d'exécution du Programme. A cet titre, la DPEF sera chargée de :

- Suivre les relations avec les bailleurs de fonds pour tout ce qui concerne la préparation du Programme et l'avancement de son exécution ;
- Centraliser et consolider les rapports périodiques d'avancement de l'exécution du Programme qui sont rédigés par les responsables des composantes ;
- Préparer les sessions du Comité de Coordination du Programme ;
- Gérer les fonds et assurer le suivi régulier des engagements et des paiements ;
- Gérer les ressources matérielles allouées à la préparation et à la coordination du programme ;
- Veiller au respect scrupuleux des procédures des différents partenaires du Programme ;

- Préparer les états financiers annuels du Programme en conformité avec les principes comptables internationalement reconnus et de la prise des dispositions pour leur certification ;
- S'assurer que les décaissements sont réalisés conformément aux exigences des partenaires du Programme ;
- Apporter aux différentes institutions chargées de l'exécution du Programme, l'appui nécessaire, en particulier en information-formation et en consultations ;
- Réceptionner et présenter au Comité de Coordination les résultats des travaux entrepris et des audits effectués dans le cadre du Programme.

6.3.1.3 Instances de coordination et de gestion

6.3.1.3.1 Comité Interministériel (CI)

Le CI est chargé de la préparation de la phase II du PNDSE, et notamment de :

- Examine et valide la démarche à suivre pour l'élaboration de la nouvelle politique sectorielle et son opérationnalisation ;
- Analyse et approuve le calendrier de préparation ;
- Met en place, impulse et supervise les instances techniques de préparation ;
- Supervise et valide le diagnostic préalable du secteur de l'éducation et de la formation ;
- Analyse et approuve les orientations stratégiques et les éléments de politique sectorielle ;
- Evalue et valide le cadrage macroéconomique de la nouvelle stratégie ;
- Examine et approuve le programme opérationnel d'intervention (objectifs, plans d'actions, modalités de mise en œuvre, ...).

Ce Comité Interministériel est institué auprès du Ministre d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique qui en assume la présidence, et comprend les membres ci-après :

- Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ;
- Le Ministre des Finances ;
- Le Ministre des Affaires Economiques et du Développement ;
- Le Ministre des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel ;
- Le Ministre des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille ;
- Le Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat à l'Education Nationale, chargé de l'Enseignement Fondamental ;
- Le Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat à l'Education Nationale, chargé de l'Enseignement Secondaire;
- Le Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat à l'Education Nationale, chargé de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies ;
- Le Conseiller au Cabinet du Premier Ministre chargé des Affaires culturelle et Enseignement.

6.3.1.3.2 Comité de Coordination du Programme (CCP)

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de Développement du Secteur Educatif (PNDSE), il est créé un Comité de Pilotage du Programme. Le Comité examine, d'une manière générale, toutes les questions utiles pour l'orientation, le contrôle, et le suivi des activités et de la gestion du PNDSE. Notamment, il :

- Coordonne tous les responsables ayant un rôle clé dans la mise en œuvre du Programme ;
- Examine et approuve les plans d'actions, les budgets et les rapports d'activités préparés par la Direction des Projets Education – Formation (DPEF) ;
- Suit les résultats et les performances du Programme sur la base des rapports d'avancement, des rapports d'audit et des rapports d'évaluation ;
- Propose toutes mesures visant à améliorer ou réorienter l'action du PNDSE et s'assurer de la cohérence de ses activités avec les objectifs de développement du Secteur ;
- Rencontre les partenaires techniques et financiers au cours des revues annuelles conjointes et veille à la complémentarité des interventions des différents partenaires ;
- Examine et statue sur tout document spécifique soumis à son appréciation par la DPEF.

Le Comité de Pilotage du PNDSE est présidé par le Conseiller Chargé du Suivi – Evaluation (MAED) et comprend :

- Le Conseiller Chargé du Suivi – Evaluation au Ministère d'Etat à l'Education Nationale, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique (Vice Président) ;
- Le Directeur Chargé du Suivi des Projet (MAED)
- Le Directeur de la Programmation (DGBC/MF)
- L'Inspecteur Général de l'Education Nationale (MEENESRS)
- Le Directeur des Stratégies, de la Programmation et de la Coopération (MEENESRS)
- Le Directeur des Affaires Financières (MEENESRS)
- Le Directeur des Ressources Humaines (MEENESRS)
- Le Directeur des Examens et de l'Evaluation (MEENESRS)
- Le Directeur de l'Enseignement Fondamental (MEENESRS)
- Le Directeur de l'Enseignement Secondaire (MEENESRS)
- Le Directeur de la Formation Technique et Professionnelle (MEENESRS)
- Le Directeur de l'Enseignement Supérieur (MEENESRS)
- Le Directeur chargé de l'Alphabétisation (MAIEO)
- Le Directeur chargé de l'Enseignement Originel (MAIEO)
- Le Directeur chargé de la Petite Enfance (MASEF)

Le Secrétariat du Comité de Pilotage est assuré par le Directeur des Projets Education – Formation, Coordinateur du PNDSE.

Il est créé au sein du Comité de Pilotage une Commission de Gestion (CG), composée du Directeur des Stratégies, de la Programmation et de la Coopération (MEENESRS) et du Directeur des Projets Education – Formation. Le CG est chargé de :

- Superviser l'exécution du Programme, vérifier le respect de la planification, de la programmation et de la budgétisation des activités et suivre les indicateurs d'exécution du Programme ;
- Approuver les termes de référence des études, les programmes d'activités, les services de consultants, et autres appuis et veiller à leur compatibilité avec les objectifs du Programme ;
- Etablir, en référence aux propositions des différents intervenants dans le Programme, à ses propres travaux, le programme général de mise en œuvre du PNDSE et procéder au cours de son exécution aux ajustements nécessaires, le tout en termes d'actions, de calendriers et de moyens à mettre en place ;
- Consolider l'ensemble des Plans d'Actions Annuels et du Budget (PAAB) des composantes et les soumettre pour approbation au Comité de Pilotage et aux bailleurs de fonds du Programme ;
- Etablir, à l'intention du Comité de Pilotage, un rapport semestriel synthétique qu'il transmet aux partenaires au développement du Secteur ;
- Effectuer ou faire effectuer, sous sa supervision, toutes les évaluations des activités du Programme qu'il juge nécessaire et préparer les documents nécessaires aux évaluations internes et externes ;
- Consolider les rapports d'avancement des PAAB par composante pour l'année précédente et finaliser le rapport de suivi du PAAB sectoriel ;
- Consolider les projets de PAAB par composante en opérant les arbitrages et ajustements en concertation avec les responsables des composantes ;
- Vérifier la conformité des PAAB résultants avec les ressources financières déterminées par le Gouvernement et les accords avec les bailleurs de fonds.

6.3.1.3.3 *Comités de Coordination des Composantes (CCCP)*

Chaque composante du Programme sera gérée par un Comité de Coordination, sous la responsabilité d'un Chef de Composante qui assure la coordination d'ensemble. Le Chef de Composante a pour mission de :

- Coordonner les acteurs qui jouent un rôle dans l'exécution des différentes étapes de plan d'action dans la composante ; négocier le calendrier de production des produits qui sont sous la responsabilité des autres acteurs ;
- Elaborer et présenter au Comité de Gestion les projets de plan opérationnel et budgets annuels (PAAB) de leur composante comportant un calendrier et un budget annuel détaillé ainsi que des indicateurs de suivi ;
- S'assurer de la mobilisation et de la mise en œuvre des moyens humains et logistiques prévus pour l'exécution des activités de leur composante dans le respect des PAAB approuvés par le Comité de Pilotage et ;
- Préparer l'état d'avancement de l'exécution des PAAB en cours et élaborer un projet de PAAB pour l'année suivante en concertation avec les autres intervenants.

6.3.2 Les instruments de mise en œuvre

6.3.2.1 Manuels de procédures

Les règles et les modalités d'exécution du Programme seront organisés dans un manuels de procédures de gestion (administrative et /ou financière) et un manuel général d'exécution.

Le manuel de procédure de gestion regroupera les deux thèmes de la gestion administrative et de la gestion financière. Il permettra un suivi administratif homogène des opérations.

Le manuel de procédures financières a pour objectif de garantir le respect des principes juridiques sous-jacents à la mobilisation des fonds. Il servira de base de validation de la forme sous laquelle les requêtes financières sont émises.

Le manuel général d'exécution sera élaboré en cohérence avec le contexte du Pays, en accordant une attention particulière au listage des activités et à la description précise des instances responsables des différentes étapes de leur mise en œuvre.

Sur la base des plans d'actions thématiques, toutes les tâches essentielles seront listées, afin de déterminer qu'elles institutions et quelles personnes seront responsables du processus de leur mise en œuvre. Pour des raisons de planification, les manuels d'exécution seront conformes à la structure dégagée de la programmation par objectifs suivie lors de l'élaboration du Plan, soit par composantes et par thème. Ils seront directement liés aux objectifs primaires issus de la programmation stratégique.

Les manuels de procédures seront réalisés en concertation avec les différentes composantes et distribués aux instances de mise en œuvre du Programme pour fluidifier les interactions administratives et opérationnelles. Ils présenteront tous les éléments susceptibles d'éclairer les managers sur les mesures à prendre pour mettre en œuvre les activités du Programme.

Le manuel d'exécution de chaque composante du Programme comprendra les éléments suivants :

- la description de la composante ;
- son coût prévisionnel ;
- l'organisation institutionnelle ;
- l'administration (des financements et le mode de mobilisation des fonds) ;
- le calendrier de mise en œuvre ;
- les indicateurs de performance ;
- les engagements spécifiques éventuels liés aux accords de financement ;
- les risques majeurs (pouvant mettre en péril les activités déterminées) ;
- les modalités d'évaluation.

6.3.2.2 Le Plan d'Action Annuel Budgétisé (PAAB)

Dans une logique de planification à long terme, le plan d'actions sectoriel fera l'objet d'une annualisation par composante sous forme d'un plan comprenant dans le détail les actions à

réaliser durant l'année considérée, les budgets nécessaires, l'échéancier de réalisation, ainsi que les indicateurs d'avancement.

Le plan d'actions annuel budgétisé (PAAB) est un instrument de mise en œuvre qui implique l'ensemble des partenaires et contribue ainsi à l'engagement de ceux-ci dans l'exécution des activités les concernant. Il permettra à chaque composante de :

- Suivre l'évolution de l'exécution des activités programmées ;
- Mettre en œuvre les recadrages et correctifs nécessaires ;
- Lever les contraintes observées et réaliser les bilans périodiques.

Le PAAB de chaque composante sera préparé sous la responsabilité du chef de la composante en concertation avec l'ensemble des intervenants. Le bilan du PAAB est réalisé suivant le même processus suivi dans sa préparation.

6.3.3 Le suivi – évaluation

Le suivi/évaluation de la mise en œuvre du PNDSE II se fera à travers la collecte et l'analyse des informations sous forme d'études, d'enquêtes, de missions de suivi, de séminaires, d'ateliers ou de sessions de concertation. Les structures impliquées seront essentiellement les services centraux et déconcentrés des ministères en charge de l'éducation qui peuvent au besoin solliciter une expertise extérieure. Parmi les instruments envisageables pour le suivi – évaluation du Programme, on peut citer :

6.3.3.1 Les indicateurs

Pour émettre des avis motivés, les instances de suivi et d'évaluation auront besoin d'informations quantitatives et qualitatives révélatrices des avancements effectifs du Programme. Par conséquent, celui-ci sera doté d'une matrice de suivi qui reprend l'essentiel des indicateurs objectivement vérifiables issus de la programmation par objectifs ayant permis le montage du programme. Ces indicateurs seront de deux types différents :

- Des indicateurs quantitatifs qui correspondent à des points d'application quantifiables ;
- Des indicateurs qualitatifs qui mettent en valeur les qualités des points d'application.

En termes de portée, la matrice comportera également deux catégories d'indicateurs:

- Les indicateurs de processus qui visent à faire état des étapes intermédiaires de la réalisation des PAAB ;
- Les indicateurs de performance qui sont destinés à mesurer des notions de productivité et renseignent sur les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des actions.

6.3.3.2 L'évaluation

La pratique évaluative sera l'une des sources principales de production de normes et d'indicateurs mesurant l'atteinte d'objectifs du Programme. Elle sera conçue comme une activité consistant en l'élaboration de vastes enquêtes qualitatives.

L'objectif principal recherché à travers les évaluations réside dans la corrélation des informations qualitatives et des résultats. C'est de cette façon que l'on peut mesurer objectivement le bien fondé des décisions de politique éducative ou l'on peut découvrir des relations à décliner en termes de gains d'efficacité pour le Système.

6.3.3.3 Le suivi partenarial

Conformément aux dispositions du Protocole de financement signé entre le Gouvernement et les PTFs du Secteur, le suivi-évaluation du Programme sera assuré, notamment à travers deux revues annuelles conjointes. Ces deux revues sont définies comme suit :

- Une revue principale qui sera organisée en début d'année scolaire, dont les deux objectifs principaux sont : (i) faire le bilan de l'année écoulée, et (ii) valider le plan d'actions de l'année suivante. Le bilan annuel établi porte aussi bien sur les réalisations du Programme que sur l'évolution de la situation du Secteur.
- Une mission conjointe de supervision qui se tient vers la période mars – avril, et dont l'objectif est de faire une évaluation à mi-parcours du plan d'actions annuel du Programme.

La mise en œuvre du PNDSE I et l'élaboration du PNDSE II ont été l'occasion d'une collaboration et d'une concertation étroite entre le Gouvernement et les PTFs. Cette bonne tradition qui fait ses preuves sera poursuivie et consolidée. Plusieurs réunions de partage et de concertations seront organisées chaque fois que nécessaire à l'initiative de l'une des deux parties pour traiter de questions figurant dans un ordre du jour convenu à l'avance.